

Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n° 102-2022

Point 07.24

Point 07.24. de l'ordre du jour

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 – Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé (partie 2)

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des articles L613-1 et L712-6-1 du code de l'éducation, les composantes proposent à la Commission de la formation et de la vie universitaire les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences à valoir pour leurs formations diplômantes.

La Commission MECC s'est réunie le 15 septembre 2022 et a donné un avis positif à la deuxième partie des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences 2022-2023 de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte **la deuxième partie des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences pour l'année universitaire 2022-2023 de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.**

Résultat du vote

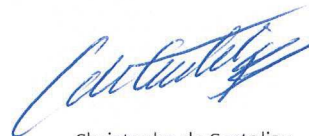
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	29
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2022

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

Année 2022-2023

Semes.	ECTS	Nom UE	Responsables	HCM	HTD	HTP	e-learning	Modalités de contrôle des connaissances	Durée	CC/CT	Type	coef	Rattrapage	Précisions et commentaires
1	7	A1 : UE Cardiovasculaire et respiratoire	Kessler Romain	43		12		3 QR* (s/16) TP-S1+ (s/04)*	1h00	CT	E		idem (sans TD)	*Chaque QR de 20 min pouvant être remplacés par maximum 15 QCM en 20 min ou maximum 30 QCD en 20 min ou maximum 10 QROC en 20 mn ou 2 QRC en 20 mn + Module de travaux pratiques (uniquement en session 1 et hors roulement ou dette) Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 1er semestre correspondant aux disciplines suivantes : - Anatomie : 13 séances dispensées dans les unités d'enseignement A1 (5 séances), A2 (4 séances) et A3 (4 séances) - Histologie : 5 séances réparties dans les unités d'enseignement A1 (1 séance), A2 (3 séances) et A3 (1 séance) - Embryologie : 3 séances organisées dans les unités d'enseignement A1 (1 séance), A2 (1 séance) et A3 (1 séance) - Physiologie : 3 séances organisées dans l'unité d'enseignement A7 La note finale du module de TP- S1 est calculée selon la pondération suivante : - Anatomie : note sur 11,5 - Histologie : note sur 5,5 - Embryologie : note sur 3 Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 20% de la note finale des unités d'enseignement A1, A2 et A3
1	7	A2 : UE Appareil digestif	Romain Benoit	37		13		3 QR* (s/16) TP-S1+ (s/04)*	1h00	CT	E		idem (sans TD)	*Chaque QR de 20 min pouvant être remplacés par maximum 15 QCM en 20 min ou maximum 30 QCD en 20 min ou maximum 10 QROC en 20 mn ou 2 QRC en 20 mn + Module de travaux pratiques (uniquement en session 1 et hors roulement ou dette) Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes : - Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 séances), - Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 séance), A7 (1 séance), A9 (1 séance) et A10 (1 séance) - Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) - Physiologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante : - Anatomie : note sur 5 - Embryologie et physiologie : note sur 2 Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7, A9 et A10.
1	7	A3 : UE Locomoteur	Bonnomet François	38		13,5		3 QR* (s/16) TP-S1+ (s/04)*	1h00	CT	E		idem (sans TD)	*Chaque QR de 20 min pouvant être remplacés par maximum 15 QCM en 20 min ou maximum 30 QCD en 20 min ou maximum 10 QROC en 20 mn ou 2 QRC en 20 mn + Module de travaux pratiques (uniquement en session 1 et hors roulement ou dette) Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes : - Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 séances), - Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 séance), A7 (1 séance), A9 (1 séance) et A10 (1 séance) - Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) - Physiologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante : - Anatomie : note sur 5 - Embryologie et physiologie : note sur 2 Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7, A9 et A10.
1	3	A4 : UE Introduction à l'examen	Jean-Christophe	17				2 QR* (s/20)	40 min	CT	E		idem	
1	3	A5 - Pharmacologie et Thérapeutique	Monassier Laurent	15				2 QR* (s/20)	45 min	CT	E		idem	
1	2	Certification Pix	cf unistra			6				cf unistra			idem	
1	1	A13A : AFGSU		11						STAGE			idem	
Total 1er S		30												
2	7	A6 : UE Hormonologie, reproduction et nutrition	DALI- Youcef Ahmed	67		6		3 QR* (s/18) TP-S2x (s/02)**	1h00	CT	E		idem (sans TD)	*Chaque QR de 20 min pouvant être remplacés par maximum 15 QCM en 20 min ou maximum 30 QCD en 20 min ou maximum 10 QROC en 20 mn ou 2 QRC en 20 mn + Module de travaux pratiques (uniquement en session 1 et hors roulement ou dette) Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes : - Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 séances), - Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 séance), A7 (1 séance), A9 (1 séance) et A10 (1 séance) - Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) - Physiologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante : - Anatomie : note sur 5 - Embryologie et physiologie : note sur 2 Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7, A9 et A10.
2	5	A7 : UE Rein et voies urinaires	Talha Samy	28	3	2		3 QR* (s/18) TP-S2x (s/02)**	1h00	CT	E		idem (sans TD)	*Chaque QR de 20 min pouvant être remplacés par maximum 15 QCM en 20 min ou maximum 30 QCD en 20 min ou maximum 10 QROC en 20 mn ou 2 QRC en 20 mn + Module de travaux pratiques (uniquement en session 1 et hors roulement ou dette) Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes : - Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 séances), - Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 séance), A7 (1 séance), A9 (1 séance) et A10 (1 séance) - Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) - Physiologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante : - Anatomie : note sur 5 - Embryologie et physiologie : note sur 2 Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7, A9 et A10.
2	2	A8 - UE Sciences Humaines et Sociales	Bonah Christian et Weber Jean-Christophe	13	8			1 QR* (s/20) Assiduité obligatoire	20 min	CT	E		idem (sans assiduité)	
2	4	A9 - UE Hématologie	ecker Luc-N	11				2 QR* (s/18) TP-S2x (s/02)**	40 min	CT	E		idem (sans TD)	*Chaque QR de 20 min pouvant être remplacés par maximum 15 QCM en 20 min ou maximum 30 QCD en 20 min ou maximum 10 QROC en 20 mn ou 2 QRC en 20 mn + Module de travaux pratiques (uniquement en session 1 et hors roulement ou dette) Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes : - Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 séances), - Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 séance), A7 (1 séance), A9 (1 séance) et A10 (1 séance) - Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) - Physiologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante : - Anatomie : note sur 5 - Embryologie et physiologie : note sur 2 Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7, A9 et A10.
2	2	A10 : UE Revêtement cutané	Cribier Bern	11	1			3 QR* (s/18) TP-S2x (s/02)**	1h00	CT	E		idem (sans TD)	*Chaque QR de 20 min pouvant être remplacés par maximum 15 QCM en 20 min ou maximum 30 QCD en 20 min ou maximum 10 QROC en 20 mn ou 2 QRC en 20 mn + Module de travaux pratiques (uniquement en session 1 et hors roulement ou dette) Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes : - Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 séances), - Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 séance), A7 (1 séance), A9 (1 séance) et A10 (1 séance) - Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) - Physiologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance) La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante : - Anatomie : note sur 5 - Embryologie et physiologie : note sur 2 Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7, A9 et A10.
2	4	A11 : UE Langue : anglais				22				cf l'ansad acq/nacq			idem	
2	4	A13B : UE Stages cliniques			64					STAGE			idem	
2	2	A14 : Enseignement libre			45					Voir doc dédié			idem	
Total 2e S		30												

Pas de compensation

Année 2022-2023

Semes.	ECTS	Nom UE	Responsables	HCM	HTD	HTP	e-learning	Modalités de contrôle des connaissances	Durée	CC/CT	Type	coef	Rattrapage	Précisions et commentaires
1	2	A1 : UE Pathologie moléculaire cellulaire et	Guérin Eric	8	6			2 QR* (s/20)	40 min	CT	E		idem	
1	4	B2 - UE Imagerie médicale	KOCH, Blondet	25		8		2 QR* (s/20)	40 min	CT	E		idem	*Chaque QR peut être remplacé par : - maximum 15 QCM en 20 mn (1) (2) - ou maximum 20 QCD en 20 mn (2) - ou maximum 10 QROC en 20 mn - ou 2 QRC en 20 mn
1	8	B3-UE Système neurosensoriel	Foucher Jack, Kemmel Véronique	70	23			3 QR* (s/20)	1h	CT	E		idem	
1	2	B4 - Psychologie médicale	Berna Fabric	11		4		1 QR* (s/20)	20 min	CT	E		idem	
1	4	B5 - Génétique médicale	ollifus Hélène	20	8			1 QR* (s/20) 10 QCM	20 min	CT	E		idem	
1	2	B6 - Oncologie fondamentale		11				1 QRC de 10 mn	20 min	CT	E		idem	
1	6	B9- UE Stages cliniques	éraline Jocely		72					STAGE			idem	
1	2	B7 : UE langue 1 : anglais	me Pompon			22				cf l'ansad acq/nacq			idem	
Total 1er S		30												
2	4	B12 - UE Agent infectieux, hygiène	B12 Virologie : Kremer Sarah B12 Bactériologie : Amm Frédéric B12 Infectiologie : Mosker Stéphanie B12 Parasitologie : Liat de Parasitologie	43	12,5 18,5	2	1		3 QR* (s/18) TP/TD (s/2) Assiduité	1h	CT	E	idem	*Chaque QR peut être remplacé par : - maximum 15 QCM en 20 mn (1) (2) - ou maximum 20 QCD en 20 mn (2) - ou maximum 10 QROC en 20 mn - ou 2 QRC en 20 mn
2	2	B10 Anatomie sur le vivant	Clavert Philippe			20		Pratique >>>					>>>	La validation est essentiellement pratique. L'étudiant(e) doit prouver son aptitude à effectuer les gestes nécessaires pour explorer ou reconnaître les divers organes directement ou indirectement accessibles, et faire ainsi preuve des connaissances de sémiologie normale à la base de tout examen clinique. En cas de note inférieure à la moyenne, l'étudiant(e) doit se représenter avant le mois de juin, selon des modalités à définir en fonction des séances de révision qui sont organisées par l'enseignant
2	2	B13 : UE Immunologie						1 QR* (s/20)	20 min	CT	E		idem	*Chaque QR peut être remplacé par : - maximum 15 QCM en 20 mn (1) (2) - ou maximum 20 QCD en 20 mn (2) - ou maximum 10 QROC en 20 mn - ou 2 QRC en 20 mn

DFGSM3	2	2	B14 - Neurologie et neurochirurgie	chant Chris	5	24			Sur tablette 3/20 - 4 mini DP (A) 3/15 - 15 QJ (B) 3/5	1h15				idem
	2	2	B15 - Appareil locomoteur	dam Philipp	6	16			Sur tablette 3/20 - 4 mini DP (A) 3/15 - 15 QJ (B) 3/5	1h15		CT	E	idem
	2	4	Athérosclérose-Hypertension-Throm	Jesel-More	6	22			Sur tablette 3/20 - 4 mini DP (A) 3/15 - 15 QJ (B) 3/5	1h15		CT	E	idem
	2	2	B17 - Pathologie pulmonaire et thoracique	essler Roma	7	14			Sur tablette 3/20 - 4 mini DP (A) 3/15 - 15 QJ (B) 3/5	1h15		CT	E	idem
	2	1	B18 Lecture critique d'article	Meyer Nicola	4			2	15 OCM/QR	30 min		CT	E	idem
	2	2	B20- MD1B: Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail	n-Sebastien F	15	14			Sur tablette 3/20 - 4 mini DP (A) 3/15 - 15 QJ (B) 3/5	1h15		CT	E	idem
	4		B8: Service sanitaire/ sur toute l'année	Sylvie Rossignol				15	>>>					>>>
	2	1	B21 - C21 – niveau 2	leau Eric-Ar	5	6			20 OCM	30 min		CT	E	idem
	2	2	B19 Stage de pre-externat	Pr Charpiot										idem
	2	2	B22 – Enseignement libre				45							idem
Total 2e S		30												

Pas de compensation

(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer).
Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)
(B) QJ (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Parmi les 15 QJ il y a la possibilité de remplacer au maximum 2 QJ par 1 TCS (Test de concordance de script) et/ou par 1 (KFP) Key-Feature Problem et/ou par 1 QZ (question zone à pointer).

(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer).
Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)
(B) QJ (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Parmi les 15 QJ il y a la possibilité de remplacer au maximum 2 QJ par 1 TCS (Test de concordance de script) et/ou par 1 (KFP) Key-Feature Problem et/ou par 1 QZ (question zone à pointer).

1-1a présentation orale du projet par l'étudiant pendant le second ED : 7/20
2-1a synthèse rédigée par l'étudiant à l'issue de son action : 9/20
3-1 Evaluation réalisée par le référent de proximité selon une grille préétablie : 4/20
Session de rattrapage : Présentation orale du projet par l'étudiant devant un jury constitué de 3 référents pédagogiques.

ANNÉE 2022-2023																		
Sem.	ECTS	Nom UE	Coordonnateurs	HCM	HTD	HTP	Séminaires, tables rondes	e-learning	Total 2022-2023	Modalités de contrôle des connaissances	Durée	CC/CT	Type	coef	Rattrapage	Remarques		
DFASM1	1	4	54 Veilleusement: MPR (Médecine physique et de réadaptation)	Pr Marie-Eve ISNER-HOROBETI + Pr Thomas VOGEL	0	12	0	3	2	17	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	1	4	06 Douleurs, soins palliatifs, mort accompagnement, anesthésie	Pr POTTECHER Julien, Pr CALVEL Laurent, Pr SALVAT Eric	4	7,5	0	3	1,5	16	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	1	6	07A Maladies transmissibles	HANSMANN Yves	7	22	0	0	0	29	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	1	6	14 RGE (Pathologie digestive médico-chirurgicale)	ROMAIN Benoit	2	16	0	0	0	18	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	1	4	02 Gynécologie-Obstétrique : De la conception à la naissance	Philippe Denaulle, Dr Lisa Lecointre	4	20	0	0	0	24	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	1	2	LCA2 - Lecture critique d'article médical	Pr MEYER Nicolas	8	6	0	0	0	14	3h	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
		2	20 Imagerie Médicale	Koch Guillaume	9				15	24	0h40	CT	E		IDEM	10 QRM maximum pourront être remplacés par 10 Q2. (questions zones à pointer)		
		1,5	Modules optionnels	Moulin Bruno, Vogel Thomas	24													
		25,5								142								
		2	2	19B ophtalmologie	David Gaucher	0	10	0	0	0	10	0h40min	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).	
		2	4	03C Psychiatrie	Fabrice Berna	0	20	0	8	0	28	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).	
		2	2	19C ORL	Philippe Schütz	0	7	0	0	1	8	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).	
	2	2	19D Maillots	Lutz Jean-Christophe	0	7,25	0	0	0,75	8					IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	2	6	18B Endocrinologie	Jean-Dieder Nathalie, Jean Prod'homme	1	22	0	0	0	23	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	2	4	01B Apprentissage de l'exercice méd	Jean-Sébastien Raul	15	14	0	0	0	29	3h15	CT	E		IDEM	(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). (B) Q1 (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 Q1 il y a la possibilité de remplacer 2 Q2 par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).		
	2	1,5	Modules optionnels		24					24								
	21,5								206									
	1+2	0,5	Séminaire 2.8 : Organisation des soins primaires	Matthieu Lorenzo	3	0	0	0	0	0							La validation d'un séminaire n'est définitivement acquise. Les validations des séminaires ne seront pas exigées pour le passage du DFASM1 en DFASM2.	
	6		STAGE															
ANNÉE 2022-2023																		
Sem.	ECTS	Nom UE	Coordonnateurs	HCM	HTD	HTP	Séminaires, tables rondes	e-learning	Total 2022-2023	Modalités de contrôle des connaissances	Durée	CC/CT	Type	coef	Rattrapage	Remarques		
DFASM2	1	6	08B LUMIÈRE / Immunologie-rhumatologie Médecine INTERNE	Thierry Martin, Aurélien Guiffroy	3	16		2	21	3h15	CT	E		IDEM	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).			
	1	4	15A - néphrologie	Bruno Moulin		14			14	3h15	CT	E		IDEM	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).			
	1	2	15B: urologie	Suzanne Christian		8			8	3h15	CT	E		IDEM	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).			
	1	2	19A - Dermatologie	Cédric Lanermond	2				12	40 min	CT	E		IDEM	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacé par 1 Q2 (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E).			

DFASM2										Prés de compensation	
1	4	17 : Maladies du sang et transfusion	Luc Matthieu Fomecker, Laurent Vallat	7	18	25	5/feuillette (cf. L1A) 1/20 1/épreuve pourra composer : -4 mini-DP (A) 1/15 env. 15 QI (B) 1/5	3015	CT	E	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple [1 ou plusieurs réponses]. Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QI (questions isolées) sous forme de QRM pouvant composer 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer 2 QI par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 Q2 (question zone à pointer).
Total 1er S		15,5	Module optionnels	24		80	Voir document détaillé				
1	4	118 réanimation	Vincent Castelhan		14	14	5/feuillette (cf. L1A) 1/20 1/épreuve pourra composer : -4 mini-DP (A) 1/15 env. 15 QI (B) 1/5	3015	CT	E	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple [1 ou plusieurs réponses]. Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QI (question zone à pointer).
2	6	3A pédiatrie	Sylvie Rossignol			35	5/feuillette (cf. L1A) 1/20 1/épreuve pourra composer : -4 mini-DP (A) 1/15 env. 15 QI (B) 1/5	3015	CT	E	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple [1 ou plusieurs réponses]. Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QI (question zone à pointer).
2	4	MD E04B : Pharmacologie et thérapeutique	Eric Salvat	14	6	20	5/feuillette (cf. L1A) 1/20 1/épreuve pourra composer : -4 mini-DP (A) 1/15 env. 15 QI (B) 1/5	3015	CT	E	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple [1 ou plusieurs réponses]. Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QI (question zone à pointer).
2	6	10 : cancérologie	Gabriel Malouf	5,5	16	23,5	5/feuillette (cf. L1A) 1/20 1/épreuve pourra composer : -4 mini-DP (A) 1/15 env. 15 QI (B) 1/5	3015	CT	E	Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple [1 ou plusieurs réponses]. Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QI (question zone à pointer).
2	2	LEA3 : lecture critique d'article	Nicolas Meyer		8	8	5/feuillette (cf. L1A) 1/20 -2 articles (avec Questions + Article) (C) (D) (A)	3000	CT	E	Examen sur tablette - article sur papier (en français ou en anglais) - Distribution de brouillon. Modules LEA3 à valider au plus tard à la 2ème session, jusqu'au passage pour le passage en DFASM3.
Total 2e S		1,5	Module option	24		24	Voir document détaillé				
		23,5				110,5					
		6	STAGE								

ANNEE 2022-2023																
Semes.	ECTS	Nom UE	Coordonnateurs	HCM	HTD	HTP	Séminaires, tables rondes	e-learning	Total 2022-2023	Modalités de contrôle des connaissances	Durée	CC/CT	Type	coef	Rattrapage	Remarques
	9	11A - Synthèse clinique et Thérapeutique							Écrit (Janv) 150 s/8,8 1 Janvier 2023 1 matin : 30 env. 12 mini(DP) 1 apm : 2h30 (env. 8 mini(DP+env. 30 QI) 1 env. 10 mini(DP s/8 env. 30 QI s/0,8	2h30 et 3h	CC	E		Écrit (mars) (11) 1/16 - 3MOD - env. 10 mini-DP - s/13 - env. 30 QI s/3	Le module 11A nécessite, outre la moyenne générale (de 10 sur 20), des notes au moins égales à 4 sur 8,80 à l'écrit et à 2 sur 4 l'examen oral de clinique et à 3 sur 7,20 aux évaluations.	
	2	LEA4 - Lecture critique d'article 4							Examen clinique 1/04 debut 2 semaines (04 Nov. à janvier)		CT	O		IDEM		
	6	STAGE							2 articles (avec env. 13 Questions (QRM) par article) 10	3h	CT	E		IDEM		
STAGE																

Une session ECOS sera organisée également en DFASM2 à compter de la rentrée 2022 puis en DFASM3 à compter de la rentrée 2023. Les notes obtenues à ces trois sessions ECOS facultaires compteront respectivement pour 20% (pour le DFASM2), 20% (pour le DFASM2) et 50% (pour le DFASM3) du certificat de compétence clinique. Parallèlement à la session ECOS facultaires en DFASM3, il y aura également un ECOS national organisé par le CNG après passage des EDU.

Un ECOS est organisé sur une ou deux journées pour la promotion entière au cours de l'année universitaire. L'ECOS comprend 4 à 5 stations dont les situations de départ sont issues des 11 domaines d'apprentissage. Chaque station dure 7 minutes. Il n'y a pas de question orale de la part de l'examinateur. Une note est attribuée aux étudiants à chaque station. L'étudiant est déclaré admis ou ajourné selon la moyenne générale des stations. En cas d'absence de l'étudiant à cette 1ère session ou de note globale inférieure à 3, une 2ème session (dite de rattrapage) est organisée avant la fin de l'année universitaire.

Les étudiants redoublants la cinquième année, puisqu'ils se retrouvent avec les primants de la réforme du deuxième cycle, se verront appliquer des mesures transitoires décidées en fonction des retours du Ministère.

LA VALIDATION DU 2ème CYCLE EXIGE LA RÉUSSITE DE TOUTS LES MODULES ou 2ème cycle
+ LCA 1 à LCA 4 + SEMINAIRES + 1 Module à option + 8 mois de STAGES + 26 GARDES

**MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
POUR LE 2^{ème} CYCLE
DFASM1 (4^{ème} année)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

Approuvées par

Le Conseil de Faculté du

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg du

En DFASM1 (4^{ème} année) l'évaluation des connaissances et des compétences applicables à la Faculté de Médecine de Strasbourg pour les étudiants du nouveau 2^{ème} cycle à compter de la rentrée 2021, comporte:

- des épreuves anonymes **sur tablettes électroniques** pouvant être des mini dossiers progressifs (mini-DP) ou des questions isolées (QI) portant sur toutes les matières faisant l'objet du programme de l'année,
- une analyse critique d'article (LCA) explorant la capacité d'autoformation,
- des épreuves orales pour certains modules
- des ECOS facultaires

Les examens de la **1^{ère} session** sont organisés à la fin de chaque semestre d'enseignement (deuxième semaine de janvier et deuxième semaine de mai). Une **2^{ème} session (dite de rattrapage des deux sessions d'examens)** est organisée en **juin/début juillet**.

I - EXAMENS MODULAIRES DFASM1

1. Calendrier des examens DFASM1

Tous les examens écrits sanctionnant les modules cliniques de DFASM1 seront organisés durant deux semaines spécifiques maximum à la fin de chaque semestre, par promotion entière. Durant ces périodes dites : « sanctuarisée » l'étudiant n'aura pas d'obligation de suivre des cours qui seront 'interrompus' ni de stage. Tous les 1^{er} et ou 15 du mois les cours et ou stages reprendront après la période de 15 jours de révision et d'examens (1^{er} au 15 janvier et 16 au 31 mai).

2. Absences aux examens

a) Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel de l'épreuve (écrite ou sur tablette ou pratique) ou à un examen oral est déclaré(e) "absent(e)" et ne peut être admis(e) à composer. Le début de l'épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen ou le top départ de l'épreuve sur tablette électronique.

b) L'absence ne peut donner lieu à l'attribution d'une note (y compris d'un 0). Aussi en cas d'absence à tout ou partie des épreuves sanctionnant un module, l'étudiant(e) est automatiquement ajourné(e) à l'ensemble du module. Il(elle) devra alors présenter lors de la 2^{ème} session la totalité des épreuves (écrites, orales et pratiques) entrant dans le calcul de la note finale du module concerné, puisqu'il ne peut conserver - sauf cas particulier pour certains examens oraux - les notes de la session précédente ni de l'écrit.

En cas d'absence à tout ou partie des épreuves du module lors de la 2^{ème} session, l'étudiant(e) est défaillant-e.

c) Il ne sera pas organisé de sessions de substitution pour les absent(e)s - avec ou sans excuse - à tout ou partie des examens de 1^{ère} session : les intéressé(e)s présenteront les épreuves du module concerné à la 2^{ème} session.

3. Dispositions générales

a) Modalités de passage dans l'année supérieure

a1 ☒ Le passage **du DFGSM3 au DFASM1** exige la validation de la totalité des enseignements et stages afférents aux DFGSM2 et DFGSM3. Aucune dette n'est autorisée pour s'inscrire en DFASM1.

a2 ☒ Le passage **du DFASM1 au DFASM2** exige la validation des 3 périodes de 2 mois de stage à plein temps et est autorisé, avec au maximum **un module** de 4^{ème} année non validé, sans tenir compte des trois modules optionnels (E01, E02 et E03), de la LCA2 et des séminaires.

☒ POUR LES ETUDIANTS DES ANTILLES ET DE LA REUNION, LE PASSAGE SERA AUTORISE AVEC 2 MODULES EN RETARD

Si la validation des séminaires et de la LCA 2 n'entre pas en ligne de compte pour le passage en DFASM2, elle sera néanmoins exigée pour l'entrée en 6^{ème} année (DFASM3).

Les règles de validation en vigueur s'appliqueront à tous les étudiants, même suite à une période de 'césure'. Les étudiants ayant une dette d'un (ou deux) module(s), rattraperont ce(s) module(s) non validé(s) avec les étudiants de la promotion concernée de 5^{ème} année pour le passage en DFASM3.

b) Le redoublement

En cas de redoublement du DFASM1, les étudiant(e)s devront repasser les modules, les modules à option et les séminaires non validés, en respectant l'ordre prévu par l'alternance (grilles de cours) de l'année d'inscription en DFASM1 de la rentrée 2021-22.

Ils ne seront pas autorisés à anticiper les modules de l'année supérieure. Néanmoins, à leur demande et sur autorisation spéciale ils pourront valider les modules à option, la LCA, les séminaires et les formations pratiques de 5^{ème} année.

Ils devront de nouveau satisfaire aux **obligations de stage** (3 périodes de 1 à 2 mois à plein temps), intégrant le rattrapage des stages non validés ou non effectués l'année précédente.

Ils devront satisfaire à nouveau aux obligations de **garde** relevant du type de stage effectué durant l'année de redoublement.

c) Les types d'épreuves

Les examens des **modules cliniques** comprennent une **épreuve finale** (sur **tablette** et/ou un oral) en fin d'enseignement.

Les examens des modules, en conformité avec les types de questionnement utilisés pour les épreuves classantes nationales / ECN associent :

- des **mini D.P.C. (mini dossiers progressifs cliniques) cf. (A)**
de 15 mn chacun, pouvant comporter env. (environ) **7-8 questions** (QRM/questions à réponse multiple).
- des **Q.I.** (questions isolées) cf. (B)
avec ou sans patron de réponse ; - des **Q.Z.** (questions zone à pointer : l'étudiant doit pointer dans une zone de l'image comme réponse)
- chaque question du mini DPC ou de la QI comporte **5 items (de A à E)**
- éventuellement **une épreuve orale** devant un ou deux examinateurs et une épreuve critique d'article, par année d'études, avec une session de rattrapage.

(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ **7 ou 8 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)

(B) QI (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer 2 QI par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 (KFP) Key-Feature Problem ou par 1 QZ (question zone à pointer).

(C) MO 20 – Imagerie médicale : comporte 30 Q.I. (questions isolées) pour une durée d'épreuve de 40 minutes. Au maximum 10 QRM sur les 30 pourront être remplacées par 10 Q.Z. maximum (questions zones à pointer).

- 3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session, il doit repasser l'examen.

4. Programme des enseignements

a) Ce programme est celui qui est fixé par le ministère pour le deuxième cycle des études médicales par l'arrêté du 2 septembre 2020. Pour chacun des modules enseignés à Strasbourg, une liste des items a été déterminée.

Les objectifs pédagogiques terminaux sont ceux qui constituent le nouveau programme en vigueur (avec les nouveaux items) de la réforme.

5. Référentiels, travaux dirigés et contrôle continu

a) Référentiels et liste des objectifs

L'accès pour les étudiants aux nouveaux référentiels et la **liste des items** seront indiqués par le coordonnateur du module concerné.

b) Travaux dirigés cliniques

Les enseignements des modules sont dispensés sous la forme de séances de travaux dirigés.

Tout au long du semestre, l'étudiant(e) devra fournir un **travail personnel** pour la **préparation des thèmes prérequis** pour le programme défini pour chaque séance de T.D. clinique.

c) Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Au-delà de 2 absences injustifiées, la perte d'un point (sur 20) à l'épreuve écrite terminale en 1^{ère} session (et en 2^{ème} session le cas échéant) du module concerné sera envisagée.

Sont considérées comme absences justifiées : un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas cinq jours ouvrés et incluant la date du travaux dirigés, travaux pratiques concernés. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un parent proche constituent des motifs recevables d'absence.

d) Dispense d'assiduité

Les étudiants exerçant des fonctions électives au sein des instances officielles de l'université ou de la faculté à profil spécifique peuvent obtenir la dispense de l'assiduité conformément aux Règles générales relatives aux modalités d'évaluation des étudiants de l'université **sur demande écrite** adressée au Doyen au plus tard avant le début des examens des modules concernés.

Les étudiants **accomplissant un séjour d'études à l'étranger** sont **automatiquement dispensés** de l'assiduité pour les modules concernés dont ils présenteront les examens à Strasbourg, sans avoir à faire une demande écrite (cf. paragraphe I, 5, ci-après).

6. Pour les étudiants de Strasbourg en cas de séjour à l'étranger

a) Les étudiant(e)s de **Strasbourg effectuant un séjour d'études à l'étranger** seront **dispensé(e)s de l'assiduité** pour le(s) module(s) qu'ils devront présenter à Strasbourg.

b) En raison de l'organisation des examens sur tablette, les étudiants en séjour d'études à l'étranger **ne pourront pas passer les examens** en dehors de Strasbourg. Ils présenteront les examens en 1^{ère} session. A défaut, ils devront se présenter à la 2^{ème} session à Strasbourg, sans pouvoir bénéficier d'une session de rattrapage en cas d'échec.

c) Aucune **dispense ne pourra porter** sur les épreuves de lecture critique d'article organisées en DFASM1 (LCA2)

d) Ces étudiants bénéficieront pour **chaque semestre** passé à l'étranger de la **dispense d'un enseignement optionnel**.

7. Pour les étudiants étrangers en séjour d'études à Strasbourg

Ils pourront demander à **être dispensés** de la totalité des séances de **travaux dirigés** en cas de simultanéité d'enseignement avec d'autres modules.

8. Mesures spécifiques

a) Module 03C – Psychiatrie et Module 02 - De la Conception à la naissance

A partir de la rentrée 2022-2023 ce module est enseigné en DFASM1.

Tous les étudiants devront présenter l'examen avec la promotion de 4^{ème} année en cas de redoublement.

d) Module 01B - Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail

A partir de la rentrée 2022-23, ce module sera enseigné à la fois en DFGSM3 selon les règles de l'arrêté du 02 septembre 2020 et à titre provisoire durant un an en DFASM1.

Les étudiants inscrits en DFASM2 participeront aux examens avec la promotion de DFASM1, en cas de redoublement avec ce module 'en dette'.

f) Module 19B-Enseignement d'ophtalmologie – (sous module du module organes sensoriels enseignés dans le module 19N en DFASM1)

Dès la rentrée 2022, ce module sera enseigné uniquement en DFASM1 selon les règles de l'arrêté du 02 septembre 2020. A partir de la rentrée 2022-2023 des mesures transitoires spécifiques seront mises en place pour les étudiants ayant ce sous-module en retard. Ils participeront aux examens avec la promotion de DFASM1, en cas de redoublement avec ce module 'en dette'.

g) Module 19A-Module d'enseignement de dermatologie – (ancien sous module du module organes sensoriels enseignés dans le module 19S en DFASM2 jusqu'en 2021-2022)

A partir de la rentrée 2022-2023, le sous-module de dermatologie sera enseigné en DFASM2 selon les règles de l'arrêté du 02 septembre 2020 sans le sous-module d'ophtalmologie qui sera enseigné en DFASM1.

9. Déroulement des examens des modules du 2ème cycle

Les modalités de l'**épreuve finale** pour les modules enseignés au 2ème cycle figurent dans les tableaux synoptiques des pages suivantes.

L'**épreuve finale sur tablette** (sous format électronique, sous réserve de faisabilité technique et organisationnelle) comporte une **note éliminatoire** en-dessous de laquelle le module ne peut être validé quelle que soit la moyenne générale obtenue. Cette note éliminatoire est égale à 10 sur 20. Aucune compensation entre module n'est possible.

10. Lecture critique d'articles / LCA

a) Les étudiants strasbourgeois **en séjour d'études à l'étranger** ne peuvent être dispensés des épreuves de lecture critique d'article (LCA2, LCA3 et LCA4) de DFASM1, DFASM2 et DFASM3, respectivement. Ils doivent suivre si possible les enseignements dirigés et passer les examens en 2^{ème} session ou l'année suivante lors de leur retour à Strasbourg ou les avoir validés par anticipation (sur autorisation écrite du Doyen).

b) Une épreuve transversale organisée en DFASM1, lors des examens de fin de 1^{er} semestre, porte sur la lecture critique d'articles / **LCA2**. Elle concerne tous les étudiants inscrits en DFASM1.

En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée.

En cas de non réussite à cette session, l'étudiant aura droit l'année suivante à la 1^{ère} session avec la promotion de DFASM1.

Si la validation du module **LCA2** n'est pas exigée pour le passage en DFASM2, elle est cependant **requis pour l'accès en DFASM3**.

11. E.C.N.3 transversales du DFASM2 (module définitivement 'supprimé' à partir de 2022-2023)

A partir de la rentrée 2022-2023, en cas de non réussite à la 2^{ème} session, l'étudiant redouble le DFASM2. Pour les étudiants redoublants ayant ce module en retard à la rentrée 2022-2023 des mesures transitoires spécifiques seront mises en place selon les modalités écrites et ou orales.

12. ECOS :

Depuis la rentrée 2021, les ECOS ont été mis en place en DFASM1. Une session ECOS sera organisée également en DFASM2 à compter de la rentrée 2022 puis en DFASM3 à compter de la rentrée 2023.

Les notes obtenues à ces trois sessions ECOS compteront respectivement pour 20% (pour le DFASM1) , 30% (pour le DFASM2) et 50% (pour le DFASM3) du certificat de compétence clinique. Parallèlement à la session ECOS DFASM3, il y aura également un ECOS national organisé par le CNG après passage des EDN.

Un ECOS est organisé sur une ou deux journée(s) pour la promotion entière au cours de l'année universitaire. L'ECOS comprend 4 à 5 stations dont les situations de départ sont issues des 11 domaines d'attendus d'apprentissage. Chaque station dure 7 minutes. Il n'y a pas de question orale de la part de l'examineur

Une note est attribuée aux étudiants à chaque station. L'étudiant est déclaré admis ou ajourné selon la moyenne générale des stations.

En cas d'absence de l'étudiant à cette 1^{ière} session ou de note globale inférieure à --, une 2^{ème} session (dite de rattrapage) est organisée avant la fin de l'année universitaire."

☑ DFASM1 (1er semestre) - Année 2022-2023

BLOC A

	N°	MODULES	1ère SESSION (février)	2ème SESSION
DFASM1	07A	☑Maladies transmissibles	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3) (4)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM1	54	☑Vieillessement et Médecine physique et de réadaptation	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> (2 vieillissement et 2 MPR) - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> (env. 8 vieillissement et 7 MPR) - <i>NE Ecrit</i> : si <10 (3) (4)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> (2 vieillissement et 2 MPR) - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> (env. 8 vieillissement et 7 MPR) - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM1	06	☑Douleur. Soins palliatifs. Mort Accompagnement. Anesthésie + Séminaire S.2.5	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) (B) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3) (4)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM1	14	☑Pathologie digestive médico-chirurgicale	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) (B) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3) (4)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM1	LCA2	☑Lecture critique d'article 2	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 3h00 - 2 articles (avec Questions + Article) (A) (D)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 3h00 - 2 articles (avec Questions + article) (A) (D)
DFASM1	02	☑Module De la conception à la naissance	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - 15 QI <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3) (4)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - 15 QI <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM1	MO 20	☑Module Médicale Imagerie (1er semestre) (C)	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 30 QI (C) <i>s/20</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3) (4)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 0h45 L'épreuve pourra comporter : - 30 QI (C) <i>s/20</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)

☑ DFASM1 (2ème semestre)

BLOC B

	N°	MODULES	1ère SESSION	2ème SESSION
DFASM1	18B	☑Pathologie endocrinienne et nutrition	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3) - Utilisation de la calculatrice CASIO fx92	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3) - Utilisation de la calculatrice CASIO fx92
DFASM1	19N 19C	SPECIALITES 2 (pour les étudiants devant présenter les 2 certificats du 19N) ☑ORL	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15

	19D	☒ Stomatologie, chir. maxillo-faciale, chir. plastique réparatrice	L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) s/15 (env. 2 ORL+2 Stomato) - env. 15 QI (B) s/5 (env. 7 ORL+8 Stomato) - NE Ecrit : si <10/20 (3)	L'épreuve pourra comporter : - 4 mini DP (A) s/15 (env. 2 ORL+2 Stomato) - env. 15 QI (B) s/5 (env. 7 ORL+8 Stomato) - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM1	19C	O.R.L. (pour les <u>Erasmus</u> ne devant pas présenter les 2 certificats du module 19N)	(ils composeront dans une salle à part : s'adresser au secrétariat ERASMUS)	
			- S/tablette 19C s/20 (cf. I,1,a) - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini DP (A) s/14 - env. 7 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini DP (A) s/14 - env. 7 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM1	19D	☒ Stomatologie, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique réparatrice (pour les <u>Erasmus</u> ne devant pas présenter les 2 certificats du module 19N)	(ils composeront dans une salle à part : s'adresser au secrétariat ERASMUS)	
			- S/tablette 19D s/20 (cf. I,1,a) - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini DP (A) s/12 - env. 8 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini DP (A) s/14 - env. 8 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM1	19B	☒ Ophtalmologie Ce certificat est à valider sans compensation possible avec les autres certificats du module 19N (à partir 2021-22) en DFASM1	(ils composeront dans une salle à part : s'adresser au secrétariat ERASMUS)	
			- S/tablette s/20 - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini DP (A) s/14 - env. 8 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini DP (A) s/14 - env. 8 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM1	03C	☒ Module Psychiatrie (C)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
			- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM1	01B	☒ Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
			- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 (env. 2 Méd travail+1 Méd légale+1 Méd interne) - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)

3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session, il doit repasser l'examen.

(A) Chaque mini **DP (mini dossier progressif)** de 15 mn pourra comporter environ **7 ou 8 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer).

Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer 2 QI par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 QZ (question zone à pointer).

(C) **MO 20** – Imagerie médicale : 10 QRM maximum pourront être remplacées par 10 Q.Z. (questions zones à pointer)

(D) **LCA2** : Examen sur tablette. Distribution de brouillon et « articles sur papier » en français ou en anglais.

☒ III - FORMATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES

a) A l'issue du DFASM3, tout étudiant doit avoir validé les formations pratiques.

- en radiologie : la formation pratique sera enseignée sous forme de deux modules d'enseignement, à partir de la rentrée 2022-2023. La validation de la formation pratique de radiologie déjà validée les années précédentes entraînera automatiquement la dispense des deux nouveaux modules, même en cas de redoublement.

- Le 1^{er} module sera enseigné en DFGSM3 (1^{er} semestre) = B2
- Le 2^{ème} module sera enseigné en DFASM1 (2^e semestre) = 20

Ces deux modules sont indépendants au niveau pédagogique et seront tous deux enseignés à partir de la rentrée 2022-2023.

b) Des **dispenses** de la validation de la formation pratique en laboratoire sont accordées sur demande écrite de l'étudiant(e) pour celui/celle qui a :

- fait l'Ecole INSERM
- fait le stage prévu dans le double cursus médecine-sciences à Strasbourg
- ou accompli au total 15 jours continus de stage à plein temps dans le cadre d'un master de recherche, sur présentation de l'attestation du responsable du stage précisant les dates de début et de fin de la période et s'il a été réalisé à plein temps.

MESURES SPECIFIQUES : pour le passage du DFASM2 au DFASM3 en 2022-2023 :

A compter de 2022-2023 les formations pratiques de DFASM1 et de DFASM2 ne seront plus enseignées à titre provisoire durant un an. Elles seront enseignées à nouveau à compter de la rentrée 2023-2024 en DFASM3. Les règles de validation en vigueur s'appliquent à tous les étudiants, même suite à une période de 'césure'. Les étudiants ayant une dette d'un (ou deux) de ces formations pratiques rattraperont ce(s) formation(s) non validée(s) avec les étudiants de la promotion suivante.

IV - SEMINAIRES (DFASM1 et DFASM2)

a) Les étudiant(e)s accédant en **DFASM1** doivent valider d'ici à la fin du DFASM2, le **séminaire** obligatoire suivant :

- S.2.8. : Organisation des soins primaires (DFASM1)
(en remplacement du séminaire S.2.1. - Pratique de la médecine générale) (enseigné durant le mois de stage en médecine générale soit en DFASM1 et au plus tard avant la fin de DFASM2.

b) Les étudiant(e)s se rendront au séminaire: Organisation des soins primaires (DFASM1) qui sera enseigné durant la période d'un mois obligatoire de stage de médecine générale. Les dates seront mises en ligne sur Ernest (emplois du temps).

N.B. : L'étudiant n'ayant pas validé le séminaire 'organisation des soins primaires' sera autorisé à s'inscrire en année supérieure. Il devra avoir validé ce séminaire au plus tard avant les jurys de fin d'année en juin-juillet.

c) En cas d'**absence** ou de **non validation** du séminaire, l'étudiant(e) devra participer au séminaire avec la promotion de l'année suivante.

d) La **validation** du séminaire s'effectuera :

- sur le **contrôle de présence** pour le séminaire S.2.8

La validation d'un séminaire reste **définitivement acquise**.

Les validations des séminaires **ne seront pas exigées** pour le passage du DFASM1 en DFASM2. **Elles seront exigées** pour le passage de DFASM2 en DFASM3.

V - MODULES A OPTION

1 - Généralités

a) Les modules à option sont enseignés pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en 4^{ème} et 5^{ème} années, au 1^{er} ou au 2^{ème} semestre.

Les examens de la première session ont lieu dès la fin de l'enseignement en janvier ou en juin. Ceux de la deuxième session auront lieu en juin, juillet.

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) en DFASM1 **doit avoir validé** à l'issue du deuxième cycle des études médicales **TROIS modules à option**. Le choix du module s'exprime en début de semestre.

b) Pour être déclaré(e) admis(e), l'étudiant(e) doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 dans le module à option choisi.

Il n'y a pas de note éliminatoire à l'intérieur des modules à option sauf cas particulier.

Les étudiant(e)s **n'ayant pas validé** le module à option à l'issue de la 2^{ème} session, devront **reformuler** leur choix l'année suivante : le choix est annuel et il est possible de choisir un nouveau module à option l'année suivante.

2 - Modalités de validation

a) Equivalence des modules à option

L'équivalence des modules à option est accordée aux étudiant(e)s :

- ayant validé une **Unité d'Enseignement (U.E.) de Master** donnant droit à 3 crédits ECTS au moins (hors stage de laboratoire, langue et compte-tenu bibliographique) (une U.E de Master de plus de 3 ECTS ne peut pas servir à dispenser plusieurs modules à option).
- ayant effectué les fonctions de **moniteurs de TP** de sciences fondamentales en 4^{ème} ou 5^{ème} années, sur présentation d'une attestation d'exercice fait délivrée par le responsable en fin d'année universitaire, à la mi-mai.

b) Dispense du module à option pour séjour à l'étranger

Elle est accordée aux étudiants accomplissant un séjour d'études à l'étranger : ils seront dispensés de la validation d'un module à option correspondant au nombre de semestre(s) d'extériorisation.

Voir document dédié pour le tableau synoptique

VI - STAGES HOSPITALIERS

a) La grille de stage dépend de l'alternance cours/stage choisie en début de DFASM1 et fixe la succession des stages durant les deux années du 2^e cycle. Le choix de la grille d'affectation est défini par l'étudiant en début de 4^e année et vaut pour les deux années du deuxième cycle (4^e et 5^e années), en tenant compte des stages obligatoires qu'il convient d'effectuer avant le passage en 6^e année. Pour les étudiants en 5^e année ou les redoublants, ils effectueront les stages en tenant compte de la grille de stage qu'ils avaient choisie en début de 4^e année. Aucun changement dans l'affectation de l'alternance et des grilles n'est possible, ni dans le choix de l'affectation et qui engagera l'étudiant pour les deux années consécutives (4^e et 5^e années).

Les étudiants de DFASM1 et de DFASM2 doivent valider leurs obligations de stage par période de **2 mois à temps plein**.

Les étudiants qui **redoublent** le DFASM1 ou DFASM2 devront refaire l'intégralité des périodes de stage à plein temps prévues.

b) Les étudiants doivent valider à l'issue du 2^{ème} cycle un minimum de **25 gardes obligatoires** selon la répartition fixée par le Conseil de Faculté et également un stage en médecine générale (MG), un stage aux urgences et un stage en chirurgie.

c) La **validation du stage** requiert l'avis du responsable qui prend en compte les appréciations des médecins et des cadres infirmiers des unités dans lesquelles les étudiants sont affectés.

d) L'**évaluation du stage** par le stagiaire est obligatoire. La fiche de validation ne sera comptabilisée par la Faculté qu'après la saisie par le stagiaire de la fiche d'évaluation obligatoire sur le site web de la Faculté.

e) La **note de stage** tient compte :

- de l'**assiduité** des étudiants, leur comportement, la qualité des observations médicales qui leur sont confiées et, le cas échéant, l'exposé effectué au cours de ce stage ;
- de la **vérification de l'acquisition** d'un certain nombre de gestes pratiques et de comportements correspondant aux objectifs de leur carnet de stage, notamment dans le domaine de l'hygiène hospitalière et de la maîtrise des risques nosocomiaux ;
- et des **points obtenus lors d'une épreuve de mise en situation** organisée annuellement ou à la fin de chaque stage, devant un jury comportant au moins un professeur des universités - praticien hospitalier. Les points obtenus à cette épreuve comptent pour au moins 30% de la note totale affectée au stage.

VII - ATTRIBUTION DES ECTS

1 - La validation du deuxième cycle confère l'attribution de **120 crédits ECTS** et la délivrance du Diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Ces crédits ECTS **sont attribués** tout au long du 2^{ème} cycle **par la validation** de chacun des modules obligatoires, de chacun des modules à option, de chacun des séminaires, de chacune des formations pratiques et des 36 mois de fonctions hospitalières (pour chacune des périodes de stage).

L'attribution de ces crédits reste **définitivement acquise** et est **capitalisable** jusqu'à la fin de la 6^{ème} année d'études.

2 - Les étudiants **redoublant** le DFASM1 ou le DFASM2 ou le DFASM3 devront refaire leurs obligations hospitalières qui se substituent à celles validées l'année précédente, sans que cela ne leur confère des crédits ECTS supplémentaires.

3 - Les **étudiants en séjour ERASMUS à Strasbourg** obtiendront les mêmes crédits ERASMUS que ceux indiqués aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 du tableau du DFASM ci-après. Pour les stages hospitaliers effectués les attributions de crédits diffèrent comme suit :

- 1 mois à plein temps : 5 ECTS

- 1 mois à mi-temps : 2,5 ECTS

4 - La répartition des crédits s'effectue conformément au tableau ci-après à compter de l'année 2022-2023.

Année	Intitulés des formations, des enseignements et des stages	ECTS
DFASM	1 - ENSEIGNEMENTS MODULAIRES OBLIGATOIRES	
	1.1 - En DFASM1 (pour 2022-2023)	
	BLOC A :	
	SEMESTRE 1 :	
	- Module 54 - Vieillesse - Médecine physique et de réadaptation	4+
	- Module 06 - Douleur - Soins palliatifs - Mort - Anesthésie	4
	- Module 07A - Maladies transmissibles	6
	- Module 14 - Pathologie digestive médico-chirurgicale	6
	- Module 02 - De la conception à la naissance	4
	- Module LCA2 - Lecture critique d'article 2	2
A partir de 2022-2023		
Nouveau module : (remplace la formation pratique de radiologie) :		
- Module 20 – Imagerie médicale	2	
BLOC B :		
SEMESTRE 2 :		
Module 19B-Ophtalmologie	2*	
- Module 19N - Spécialités 2/ORL et Stomatologie-chirurgie maxillo-faciale-chirurgie plastique et réparatrice	4*	

	- Module 03C - Psychiatrie/Pédopsychiatrie - Module 18B - Pathologie endocrinienne et Nutrition - Module 01B - Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail (enseigné en même temps en DFASM1 et en DFGSM3 en 2022-2023 à titre transitoire)	4 6 4
	2 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS - E.01 (y compris si dispense) - E.02 (y compris si dispense) - E.03 (y compris si dispense)	1,50 0,50 0,50 0,50
	3 – SEMINAIRE : DFASM1 ou DFASM2 - S.2.8 - Organisation des soins primaires (DFASM1) (6h30)	0,50
	4 - STAGES HOSPITALIERS et GARDES OBLIGATOIRES -DFASM1 et DFASM2 : 15 mois de stages TP incluant : - Chirurgie (2 mois TP) ^X - Urgences médico-chirurgicales/Réanimation médicale (2 mois TP) ^X - Médecine générale (en cabinet libéral) (1 mois TP) ^X - Stage Libre 1 (1 mois) - Stage Libre 2 (2 mois) - Stage Libre 3 (1.5-2 mois)	8

* 2 crédits ECTS pour chacune des spécialités : ORL, Stomatologie, Ophtalmologie, Dermatologie

+ Vieillessement : 3 ECTS et Médecine physique : 1 ECTS

^X TP = temps plein (matin + après-midi en stage)

* 2 crédits ECTS pour chacune des 4 spécialités : ORL, Stomatologie

+ Vieillessement : 3 ECTS et Médecine physique : 1 ECTS

^X TP = temps plein (matin + après-midi en stage)

VIII - VALIDATION DU 2ème CYCLE

La validation du 2ème cycle est prononcée en juin, en anticipant sur la validation des stages restant à faire en juillet et août et septembre.

1 - Diplôme de fin de 2ème cycle

A l'issue de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, les étudiants qui auront validé l'ensemble des enseignements théoriques et cliniques tels que définis au paragraphe I, 2, a4, se verront délivrer le DFASM ou diplôme de fin de deuxième cycle par un jury nommé par le Président de l'Université, sur proposition du Doyen de la Faculté.

2 - Reprise d'études

Les étudiants ayant interrompu leurs études durant la deuxième partie du 2ème cycle sont, en cas de reprise d'études, soumis aux dispositions du nouveau régime applicable à l'année d'études de ré-inscription. Leur reprise d'études peut être conditionnée par des modalités pédagogiques particulières.

3 - Médecins étrangers ayant accédé directement en DFASM

Les médecins étrangers ayant été déclarés admis en études de médecine suite aux épreuves d'admission en études de santé et autorisés à intégrer directement le 2ème cycle français, en DFAM1 ou DFASM2 sont assujettis aux dispositions du nouveau régime d'études en vigueur au moment de leur inscription en 2ème cycle.

La validation de l'examen spécial exigée du ministère portera sur un examen organisé pendant l'année du DFASM2 et devra être obtenu avant le 31 mai de l'année de DFASM2.

Ils devront se soumettre aux épreuves dématérialisées nationales / EDN en début de DFASM3.

IX - LIMITATION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS EN 2ème CYCLE

1 – Modalités de passage dans l'année supérieure

Le passage dans l'année supérieure :

☑ **du DFASM3 en 3ème cycle concerne** : les seuls étudiants ayant obtenu le **Diplôme de fin de 2ème cycle** qui exige la validation de **TOUS** les modules (M01 à M19), des **TROIS modules optionnels, des séminaires, des 25 gardes** et des **36 mois de fonctions hospitalières**.

Les étudiants ne peuvent prendre :

- plus de 3 inscriptions en DFASM1 ou DFASM2 ou DFASM3 ni plus de 6 inscriptions en DFASM1 + DFASM2 + DFASM3.

**MODALITES D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
POUR LE 2^{ème} CYCLE DES ETUDES DE MEDECINE
DFASM2/DFASM3 et AUDITEURS LIBRES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

**Approuvées par le Conseil de Faculté du ()
et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du (.....)**

En DFASM2 (5^{ème} année) l'évaluation des connaissances et des compétences applicables à la Faculté de Médecine de Strasbourg pour les étudiants du nouveau 2^{ème} cycle à compter de la rentrée 2021, comporte:

- des épreuves anonymes **sur tablettes électroniques** pouvant être des mini dossiers progressifs (mini-DP) ou des questions isolées (QI) portant sur toutes les matières faisant l'objet du programme de l'année,
- une analyse critique d'article (LCA) explorant la capacité d'autoformation,
- des épreuves orales pour certains modules
- Un ECOS

Les examens de la **1^{ère} session** sont organisés à la fin de chaque semestre d'enseignement (deuxième semaine de janvier et deuxième semaine de mai). Une **2^{ème} session (dite de rattrapage des deux sessions d'examens)** est organisée en **juin/début juillet**. Durant cette période (session 2) il n'y aura pas de période « sanctuarisée » d'examen ou de révision.

En 6^{ème} année (DFASM3) l'évaluation des connaissances et des compétences applicables à la Faculté de Médecine de Strasbourg pour les étudiants du nouveau 2^{ème} cycle à compter d'octobre 2022, comporte:

- des épreuves anonymes **sur tablettes électroniques** pouvant être des mini dossiers progressifs (mini DP) ou des questions isolées (QI) portant sur toutes les matières faisant l'objet du programme de l'année,
- des épreuves orales pour certains modules
- un examen clinique pour le module 11A ,

I - EXAMENS MODULAIRES DFASM2

1. Calendrier des examens DFASM2

Tous les examens écrits sanctionnant les modules cliniques de **DFASM2** seront organisés durant deux semaines spécifiques maximum à la fin de chaque semestre, par promotion entière. Durant ces périodes dites : « sanctuarisée » l'étudiant n'aura pas d'obligation de suivre des cours qui seront 'interrompus' ni de stage. Tous les 1^{er} et 15 du mois les cours et ou stages reprendront après la période de 15 jours de révision et d'examens (1^{er} au 15 janvier et 16 au 31 mai).

2. Absences aux examens

a) Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début officiel de l'épreuve (écrite ou sur tablette ou pratique) ou à un examen oral est déclaré(e) "absent(e)" et ne peut être admis(e) à composer. Le début de l'épreuve est déterminé par la distribution des sujets d'examen ou le top départ de l'épreuve sur tablette électronique.

b) L'absence ne peut donner lieu à l'attribution d'une note (y compris d'un 0). Aussi en cas d'absence à tout ou partie des épreuves sanctionnant un module, l'étudiant(e) est automatiquement ajourné(e) à l'ensemble du module. Il(elle) devra alors présenter lors de la 2^{ème} session la totalité des épreuves (écrites, orales et pratiques) entrant dans le calcul de la note finale du module concerné, puisqu'il ne peut conserver - sauf cas particulier pour certains examens oraux - les notes de la session précédente ni de l'écrit.

En cas d'absence à tout ou partie des épreuves du module lors de la 2^{ème} session, l'étudiant(e) est ajourné(e).

c) Il ne sera pas organisé de sessions dites de rattrapage pour les absent(e)s - avec ou sans excuse - à tout ou partie des examens de 1^{ère} session : les intéressé(e)s présenteront les épreuves du module concerné à la 2^{ème} session.

3. Dispositions générales

a) Modalités de passage dans l'année supérieure

a2 ☒ Le passage **du DFASM1 au DFASM2** exige la validation des 3 périodes de 2 mois de stage à plein temps du DFASM1 et est autorisé, avec au maximum **un module** de DFASM1 non validé, compte non tenu des trois modules optionnels (E01, E02 et E03), de la LCA2 et des séminaires enseignés en DFASM1.

La validation des séminaires enseignés en DFASM1 n'entre pas en ligne de compte pour le passage en DFASM2 : elle sera néanmoins exigée pour l'entrée en DFASM3. Il en est de même pour la validation de la LCA / Lecture critique d'article 2 afférente au DFASM1.

☒ **POUR LES ETUDIANTS DES ANTILLES ET DE LA REUNION, LE PASSAGE SERA AUTORISE AVEC 2 MODULES EN RETARD**

a3 ☒ Le passage **du DFASM2 au DFASM3** exige la validation des 3 périodes de 2 mois de stage à plein temps du DFASM2 **et de tous les enseignements** dispensés en DFASM1 et DFASM2, y compris les 3 modules à option (E01 à E03) et les séminaires. En conséquence **AUCUNE DETTE** de Module, Module à option, de LCA2, de LCA3, ou de Séminaire ou de formation pratique ne sera autorisée.

a4 ☒ Pour la dernière année en 2022-2023 la réussite au **DFASM3 en troisième cycle** exige la validation de **TOUS les enseignements de la 6ème année (LCA4 et M11A)**, et des 12 mois de **stages cliniques**, des **25 gardes** obligatoires, ainsi que la présentation des **épreuves classantes nationales / ECNi 2022** d'accès en spécialité avec participation à la procédure d'affectation nationale qui en résulte : cf. modalités de validation du 2ème cycle (paragraphe VI).

b) Le redoublement

En cas de redoublement du DFASM2 ou du DFASM3, les étudiant(e)s devront repasser les modules, les modules à option et les séminaires non validés de leur année d'études ou à celle(s) antérieure(s), en respectant l'ordre prévu par leur grille de stage ou d'alternance.

Ils ne seront pas autorisés à anticiper les modules de l'année supérieure. Sauf, et à leur demande et sur autorisation spéciale ils pourront valider les modules à option, la LCA, les séminaires et les formations pratiques afférents à l'année supérieure.

Ils devront satisfaire aux **obligations de stage de 6 mois** (3 périodes de 2 mois à plein temps) en cas de redoublement du DFASM1 ou du DFASM2 ou **de 12 mois** (les matins, du 1er octobre au 30 septembre) en DFASM3, intégrant le rattrapage des stages non validés ou non effectués l'année précédente.

Ils gardent le bénéfice du(des) **exposé(s)** déjà réalisés.

Ils devront satisfaire à nouveau aux obligations de **garde** relevant du type de stage effectué durant l'année de redoublement. Les auditeurs de 6ème année auront à accomplir 8 gardes supplémentaires d'octobre 2022 au 30 avril 2023

c) Les types d'épreuves (6ème année) :

Les examens des **modules cliniques** comprennent le cas échéant une **épreuve finale** (sur **tablette** et/ou un oral) en fin d'enseignement.

Les examens des modules de 6ème année, en conformité avec les types de questionnement utilisés pour les épreuves classantes nationales / ECNi pourront associer, à titre indicatif, :

- des **mini D.P.C. (mini dossiers progressifs cliniques)**, de 15 mn chacun, comportant environ 7-8 **questions** (QRM/questions à réponse multiple). ;
- des **Q.I. (questions isolées)**, avec ou sans patron de réponse ;
- chaque question du DPC ou de la QI peut comporter **5 items (de A à E)**- éventuellement **une épreuve orale** (ou l'examen clinique obligatoire pour le module 11A) devant un ou deux examinateurs et une épreuve critique d'article, par année d'études, avec une 2ème session (session de rattrapage).

d) Les types d'épreuves DFASM3 (modules anticipés) – DFASM1 et DFASM2 – nouveau programme de 2020) :

Les examens des **modules cliniques** comprennent une **épreuve finale** (sur **tablette** et/ou un oral) en fin d'enseignement.

Les examens des modules, en conformité avec les types de questionnement utilisés pour les épreuves classantes nationales / ECN associent :

- des **mini D.P.C. (mini dossiers progressifs cliniques) cf. (A)**
de 15 mn chacun, pouvant comporter env. (environ) **7-8 questions** (QRM/questions à réponse multiple).
- des **Q.I. (questions isolées) cf. (B)**
avec ou sans patron de réponse ; - des **Q.Z. (questions zone à pointer : l'étudiant doit pointer dans une zone de l'image comme réponse)**
- chaque QRM du mini DPC et les Q.I. comporte **5 items (de A à E)**
- éventuellement **une épreuve orale** devant un ou deux examinateurs et une épreuve critique d'article, par année d'études, avec une session de rattrapage.

(A) Chaque mini **DP (mini dossier progressif)** de 15 mn pourra comporter environ **7 ou 8 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer). Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer 2 QI par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 (KFP) Key-Feature Problem ou par 1 QZ (question zone à pointer).

4. Programme des enseignements

a) Pour la DFASM3 : Il s'agit de celui fixé par le ministère pour le deuxième cycle des études médicales par l'arrêté du 8 avril 2013. Pour chacun des modules enseignés à Strasbourg, une liste des items a été déterminée.

Les items avec leurs objectifs pédagogiques terminaux sont ceux qui constituent le programme en vigueur des épreuves classantes nationales / ECN d'entrée en troisième cycle de médecine.

b) DFASM1 et DFASM2 : le nouveau programme est celui qui est fixé par le ministère pour le deuxième cycle des études médicales par l'arrêté du 2 septembre 2020. Pour chacun des modules enseignés à Strasbourg, une liste des items a été déterminée avec les objectifs pédagogiques terminaux

5. Référentiels, travaux dirigés et contrôle continu

a) Référentiels et liste des objectifs

L'accès pour les étudiants aux nouveaux référentiels et la **liste des items** seront indiqués par le coordonnateur du module concerné.

b) Travaux dirigés cliniques

Les enseignements des modules sont dispensés sous la forme de séances de travaux dirigés.

Tout au long du bimestre, l'étudiant(e) devra fournir un **travail personnel** pour la **préparation des thèmes prérequis** pour le programme défini pour chaque séance de T.D. clinique.

c) Assiduité

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Au-delà de 2 absences injustifiées, la perte d'un point (sur 20) à l'épreuve écrite terminale en 1^{ère} session (et en 2^{ème} session le cas échéant) du module concerné sera envisagée.

Sont considérées comme absences justifiées : un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas cinq jours ouvrés et incluant la date du travaux dirigés, travaux pratiques concernés. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un parent proche constituent des motifs recevables d'absence.

d) Dispense d'assiduité

Les étudiants exerçant des fonctions électives au sein des instances officielles de l'université ou de la faculté à profil spécifique peuvent obtenir la dispense de l'assiduité conformément aux Règles générales relatives aux modalités d'évaluation des étudiants de l'université **sur demande écrite** adressée au Doyen au plus tard avant le début des examens des modules concernés.

Les étudiants **accomplissant un séjour d'études à l'étranger** sont **automatiquement dispensés** de l'assiduité pour les modules concernés dont ils présenteront les examens à Strasbourg, sans avoir à faire une demande écrite (cf. paragraphe I, 5, ci-après).

Les étudiants de DFASM2 **ayant un module en retard** du DFASM1 bénéficient d'une **dispense automatique de l'assiduité** pour le(s) seul(s) module(s) en dette.

6. Pour les étudiants de Strasbourg en cas de séjour à l'étranger

a) Les étudiant(e)s de **Strasbourg effectuant un séjour d'études à l'étranger** seront **dispensé(e)s de l'assiduité** pour le(s) module(s) qu'ils devront présenter à Strasbourg.

b) En raison de l'organisation des examens sur tablette, les étudiants en séjour d'études à l'étranger **ne pourront pas passer les examens** en dehors de Strasbourg. Ils seront exceptionnellement autorisés à les présenter lors de la 1^{ère} session. A défaut, ils devront se présenter à la 2^{ème} session à Strasbourg, sans pouvoir bénéficier d'une session de rattrapage en cas d'échec.

c) Cette **dispense ne pourra pas porter** sur les épreuves de lecture critique d'article organisées en DFASM1 (LCA2) ou en DFASM2 (LCA3).

d) Ces étudiants bénéficieront pour **chaque semestre** passé à l'étranger de la **dispense d'un enseignement optionnel**.

7. Pour les étudiants étrangers en séjour d'études à Strasbourg

Ils pourront demander à **être dispensés** de la totalité des séances de **travaux dirigés** en cas de simultanéité d'enseignement avec d'autres modules.

8. Mesures spécifiques :

a) Module 03A - Pédiatrie et chirurgie infantile

CE module est enseigné en DFASM2. Un examen spécifique a été organisé pour les étudiants autorisés à s'inscrire en année supérieure avec ce module en dette.

b) Module 01B - Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail

En 2022-2023, pour les étudiants inscrits en DFASM2 des mesures transitoires spécifiques seront mises en place pour les étudiants ayant ce module en retard en cas de redoublement. Ils participeront aux examens avec la promotion de DFASM1, en cas de redoublement avec ce module 'en dette'.

c) Module 11B – Urgences et détresse vitale

Dès la rentrée 2021, ce module sera enseigné uniquement en DFASM2 selon les règles de l'arrêté du 02 septembre 2020.

d) Module 19A-Module d'enseignement de dermatologie –

A partir de la rentrée 2022-2023, le sous-module de dermatologie sera enseigné en DFASM2 selon les règles de l'arrêté du 02 septembre 2020 sans le sous-module d'ophtalmologie qui sera enseigné en DFASM1.

9. Déroulement des examens des modules du 2ème cycle

Les modalités de l'**épreuve finale** pour les modules enseignés au 2ème cycle figurent dans les tableaux synoptiques des pages suivantes.

L'**épreuve finale sur tablette** se valide si la note est au moins égale à 10 sur 20. Aucune compensation entre module n'est possible.

Le **module 11A** nécessite, outre la moyenne générale (de 10 sur 20), des notes au moins égales à **4 sur 8,80 à l'écrit et à 2 sur 4** à l'examen **oral de clinique** et à **3 sur 7,20** aux **évaluations**.

10. Lecture critique d'articles / LCA

a) Les étudiants strasbourgeois en **séjour d'études à l'étranger** ne peuvent être dispensés des épreuves de lecture critique d'article (LCA2, LCA3 et LCA4) de DFASM1, DFASM2 et DFASM3, respectivement. Ils doivent suivre si possible les enseignements dirigés et passer les examens en 2^{ème} session ou l'année suivante lors de leur retour à Strasbourg ou les avoir validés par anticipation (sur autorisation écrite du Doyen).

b) **DFASM2** : Une épreuve transversale organisée en **DFASM2**, lors des examens de fin de semestre (en mai), porte sur la lecture critique d'articles / **LCA3**.

En cas d'échec, une 2^{ème} session est organisée en juin ou début juillet.

En cas de non réussite à la 2^{ème} session de, l'étudiant redouble le DFASM2.

La validation du module **LCA3** est exigée pour le passage en DFASM3.

c) **DFASM3** : Une épreuve de **LCA4** est organisée en DFASM3 et entre dans la validation du 2^{ème} cycle exigée pour le choix des ECN.

11. E.C.N.3 transversales du DFASM2 (module définitivement 'supprimé' à partir de 2022-2023)

Pour les étudiants redoublants ayant ce module en retard à la rentrée 2022-2023 des mesures transitoires spécifiques seront mises en place selon les modalités écrites et ou orales.

12. ECOS :

Une session ECOS sera organisée également en DFASM2 à compter de la rentrée 2022 puis en DFASM3 à compter de la rentrée 2023.

Les notes obtenues à ces trois sessions ECOS facultaires compteront respectivement pour 20% (pour le DFASM1), 30% (pour le DFASM2) et 50% (pour le DFASM3) du certificat de compétence clinique. Parallèlement à la session ECOS facultaires en DFASM3, il y aura également un ECOS national organisé par le CNG après passage des EDN.

Un ECOS est organisé sur une ou deux journée(s) pour la promotion entière au cours de l'année universitaire. L'ECOS comprend 4 à 5 stations dont les situations de départ sont issues des 11 domaines d'attendus d'apprentissage. Chaque station dure 7 minutes. Il n'y a pas de question orale de la part de l'examineur

Une note est attribuée aux étudiants à chaque station. L'étudiant est déclaré admis ou ajourné selon la moyenne générale des stations.

En cas d'absence de l'étudiant à cette 1^{ière} session ou de note globale inférieure à 9, une 2^{ème} session (dite de rattrapage) est organisée avant la fin de l'année universitaire."

DFASM2 (1er semestre) BLOC C

	N°	MODULES	1ère SESSION	2ème SESSION
DFASM2	08B	ILUMINE (Immunopathologie, rhumatologie, Médecine InterNE (2ème semestre) (à partir 2014-15)	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM2	17	Maladies du sang et transfusion (1er semestre)	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM2	15A	Pathologie de l'appareil urinaire : Néphrologie	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)
DFASM2	15B	Pathologie de l'appareil urinaire : Urologie (1er semestre)	- <i>S/tablette</i> (cf. I,1,a) <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)	- <i>S/tablette</i> <i>s/20</i> - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) <i>s/15</i> - env. 15 QI (B) <i>s/5</i> - <i>NE Ecrit</i> : si <10/20 (3)

DFASM2	19S/ 19A	☒Dermatologie (1er semestre) N.B. : Ce sous-module (19A) sera enseigné en tant que module en 5^{ème} année. Les trois autres sous-modules d'organes sensoriels seront enseignés en 4^{ème} année : 19N (ORL et stomatologie) et 19B – Ophtalmologie) à partir de 2022-2023	- S/tablette / 19A s/20 (cf. I,1,a) - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini-DP (A) s/14 - env. 8 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si < (3)10/20	- S/tablette s/20 - 0h40 L'épreuve pourra comporter : - 2 mini-DP (A) s/14 - env. 8 QI (B) s/6 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
--------	-------------	--	--	--

N.B. : toutes les épreuves de la session 1 se déroulent pour toute la promotion examen en janvier 2023

3) Toute note inférieure à la moyenne aux épreuves sur tablette de l'examen est éliminatoire. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session, il doit repasser l'examen.

4) Cf paragraphe ci-dessous : d) Assiduité

Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer).

Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)

QI (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer 2 QI par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 (KFP) Key-Feature Problem ou par 1 QZ (question zone à pointer).

Examen sur tablette - article sur papier (en français ou en anglais) - Distribution de brouillon.

Modules LCA3 à valider au plus tard à la 2ème session, puisqu'exigés pour le passage en DFASM3.

☒ DFASM2 - 2ème semestre (suite)

BLOC D

	N°	MODULES	1ère SESSION	2ème SESSION
	03A	☒Pédiatrie (2 ^e semestre)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM2	11B	☒Urgences et détresses vitales (2 ^e semestre)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 - env. 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM2	10	☒Cancérologie (3) (2e semestre) (à partir 2014-2015)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 min-DP (A) s/15 - env.15 QI s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini- DP (A) s/15 - env.15 QI s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM2	E04B	☒Pharmacologie et thérapeutique (2e semestre) (à partir 2014-2015)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini- DP (A) s/15 - env.15 QI s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)	- S/tablette s/20 - 1h15 L'épreuve pourra comporter : - 4 mini-DP (A) s/15 - env.15 QI s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (3)
DFASM2	LCA 3	☒Lecture critique d'article (2e semestre)	- S/tablette (cf. I,1,a) s/20 - 3h00 - 2 articles (avec Questions + /article) (C) (D) (A)	- S/tablette s/20 - 3h00 - 2 articles (avec Questions + article) (C) (D) (A)

N.B. : toutes les épreuves de la session 1 se déroulent pour toute la promotion examen en mai 2023

3) Toute note inférieure à la moyenne aux épreuves sur tablette de l'examen est éliminatoire. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session, il doit repasser l'examen.

4) Cf paragraphe ci-dessous : d) Assiduité

Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer).

Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)

QI (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer 2 QI par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 Key-Feature Problem (KFP) ou par 1 QZ (question zone à pointer).

Examen sur tablette - article sur papier (en français ou en anglais) - Distribution de brouillon.

Modules LCA3 à valider au plus tard à la 2ème session, puisqu'exigés pour le passage en DFASM3.

DFASM3 (année 2022-2023)

		1ère SESSION (janvier)		2ème SESSION	
	N°	MODULES	CONTROLE CONTINU (A)	EPREUVE FINALE	SESSION DE MARS
DFASM3	11A	☒ Synthèse Clinique et Thérapeutique - Préparation à l'ECN (épreuves classantes nationales) (1er semestre) (oct-février)	Dates des examens : à confirmer	Néant sauf oral	mars 2023
			- 3 évaluations de 3h - notées sur 7,20 - env. 10 miniDP+env. 30QI par évaluation (EV) - chaque EV (s/2,40) : - env. 10miniDP s/2 - env. 30 QI s/0,4	- Ecrit (janv) (10) s/8,8 ☒ janvier 2023 ☒ matin : 3h/env. 12 miniDP) ☒ Apr : 2h30 (env. 8 miniDP+env. 30 QI) ☒ env. 10 miniDP s/8 env. 30 QI s/0,8	- Ecrit (mars) (11) s/16 - 3h00 - env. 10 miniDP s/13 - env. 30 QI s/3
DFASM3	LCA 4	☒ Lecture critique d'Article / LCA4 (1er semestre)	- - 3h00 : cf. I.9 - 2 articles de 1h30 [avec env. 13 Questions (QRM) par article] (C)	☒ Examen clinique s/04 devant 2 examinateurs (9) (de Nov. à Janvier) ☒ NE EV : si <3 (10) - NE Ecrit : si <4 (10) - NE Clin. : si <2/4 (10) - NE Total : si <8 (11) s/16	- Examen clinique s/04 devant 2 examinateurs (9) (mars-avril 2023) - NE Ecrit : si <8/16 (11) - NE Clin. : si <2/4 (10)
LA VALIDATION DU 2ème CYCLE EXIGE LA REUSSITE DE TOUS LES MODULES du 2ème cycle + LCA 1 à LCA 4 + SEMINAIRES + 3 Modules à option + ECN3 + 36 mois de STAGES + 25 GARDES					
LE PASSAGE DE DFASM3 EN 3e CYCLE ET LA PRESENTATION AUX ECN N'AUTORISENT AUCUN ENSEIGNEMENT THEORIQUE OU PRATIQUE NI STAGE EN RETARD EN FIN DE DFASM3					

(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ 7 ou 8 questions QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer).

Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)

(B) QI (questions isolées) sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Au maximum parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer 2 QI par soit 1 TCS (Test de concordance de script) ou par 1 (KFP) Key-Feature Problem ou par 1 QZ (question zone à pointer).

☒ ECNi (2023) (Dates restent à préciser, sous réserve de modifications)

- à Strasbourg

- du lundi 19 au vendredi 22 juin 2023 (sous réserve de modifications par le CNG)

- sur tablette électronique

(C) Examen sur tablette - article sur papier (en français ou en anglais) - Distribution de brouillon.

(D) Modules LCA3 et ECN3 à valider au plus tard à la 2ème session, puisqu'exigés pour le passage en DFASM3.

(3) Toute **note inférieure** à la moyenne aux **épreuves sur tablette** de la **2ème partie** de l'examen **est éliminatoire**. L'étudiant(e) ne peut pas valider son module à la 1ère session. A la 2ème session, il doit repasser l'examen.

(4) La **validation du stage** est **distincte et séparée** de la validation obligatoire du module d'**enseignement théorique correspondant**.

(6) Les étudiants ayant validé le stage et échoué au module de fin de bimestre devront valider l'épreuve.

(9) Pour le **module 11A**, l'épreuve orale consiste en un **examen clinique** en présence d'un malade, devant deux examinateurs, organisé durant le semestre. En cas de note au moins égale à 2 sur 4 et en cas d'échec au module, l'étudiant(e) ne repasse pas l'examen

clinique lors de la 2^{ème} session et conserve la note acquise en 1^{ère} session. Cette note ne peut pas être reportée sur les années ultérieures.

(10) Pour le **module 11A**, toute note aux évaluations, inférieure à 3 sur 7,20 **est éliminatoire** quelle que soit la moyenne générale obtenue à l'ensemble du module. Il en est de même pour toute note inférieure à 2 sur 4 à l'examen clinique et pour toute note inférieure à 4 sur 8,80 à l'écrit qui est éliminatoire. Il en est de même en cas d'absence à l'écrit et à l'examen clinique.

(11) Pour le **module 11A**, en cas de note au moins égale à 8 sur 16 obtenue aux Evaluations + Ecrit et en cas d'échec au module, l'étudiant(e) ne repasse pas l'épreuve écrite lors de la 2^{ème} session et conserve la note acquise en 1^{ère} session. Cette note ne peut être reportée sur les années ultérieures.

II - REGLE DE VALIDATION EN DFASM2 DES MODULES EN DETTE DU DFASM1

Les étudiants accédant en DFASM2 avec la dette d'un seul module de DFGSM3 (Etudiants des Antilles, de la Réunion et en Transfert) ou de DFASM1 des DFGSM3 2022-2023 et/ou de DFASM1 2022/2023.

En lien avec la réforme du 2^{ème} cycle des études de médecine, des mesures transitoires pourront être mises en place pour les éventuels étudiants redoublant leur année de DFASM2, notamment pour des modules qui ne seraient temporairement pas enseignés pour l'année universitaire 2022-2023.

Ainsi, les étudiants de DFASM2 en 2022-2023 ayant pour dette de DFASM2 un module non enseigné en 2022-2023 auront une session d'examen spécifique pour leur permettre de valider l'enseignement concerné pendant l'année de transition 2022-2023. La date de l'examen sera publiée au minimum 15 jours avant sa tenue.

III - FORMATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES

a) A l'issue du DFASM3, tout étudiant doit avoir validé les formations pratiques suivantes programmées :

- en éthique médicale : la formation pratique sera enseignée à partir de la rentrée 2023-24 en DFASM3 (mais sera 'suspendue' en 2022-2023 durant un an).

La validation de la formation pratique d'éthique médicale déjà validée les années précédentes entraînera automatiquement la dispense de la nouvelle formation pratique d'éthique médicale qui sera enseignée en 6^e année, même en cas de redoublement de la 4^e année.

- en anatomie pathologique : la formation pratique sera enseignée à partir de la rentrée 2023-24 en DFASM3 (mais sera 'suspendue' en 2022-2023 durant un an).

La validation de la formation pratique d'anatomie pathologique déjà validée les années précédentes entraînera automatiquement la dispense de la nouvelle formation pratique d'anatomie pathologique qui sera enseignée en DFASM3, même en cas de redoublement de la DFASM1.

- dans un laboratoire hospitalier ou dans un laboratoire de recherche : le stage ne devra pas être validé au titre de la DFASM1 ou DFASM2, mais à partir de la DFASM3, dès la rentrée 2023-2024.

b) Des **dispenses** de la validation de la formation pratique en laboratoire sont accordées sur demande écrite de l'étudiant(e) pour celui/celle qui a :

- fait l'Ecole INSERM

- fait le stage prévu dans le double cursus médecine-sciences à Strasbourg

- ou accompli au total 15 jours continus de stage à plein temps dans le cadre d'un master de recherche, sur présentation de l'attestation du responsable du stage précisant les dates de début et de fin de la période et s'il a été réalisé à plein temps.

MESURES SPECIFIQUES : pour le passage du DFASM2 au DFASM3 en 2022-2023 :

A compter de 2022-2023 les formations pratiques seront enseignées à nouveau à compter de la rentrée 2023-2024 en DFASM3. Les règles de validation en vigueur s'appliquent à tous les étudiants, même suite à une période de 'césure'. Les étudiants ayant une dette d'un (ou deux) de ces formations pratiques rattraperont ce(s) formation(s) non validée(s) avec les étudiants de la promotion suivante.

A partir de l'année 2023-2024 : 'formation en éthique médicale' enseignée en DFASM3 :

2023-24	N°	FORMATIONS PRATIQUES	MODALITES
DFASM3	ETH	☒ Formation pratique en éthique médicale	- Validation des séances de l'enseignement (les modalités seront précisées en 2022-23)

☒ **POUR LES ETUDIANTS DES ANTILLES ET DE LA REUNION, LE PASSAGE SERA AUTORISE AVEC 2 MODULES EN RETARD**

IV - SEMINAIRES (DFASM1 et DFASM2)

a) Les étudiant(e)s accédant en **DFASM1** doivent valider d'ici à la fin du DFASM2, le **séminaire** obligatoire suivant :

- S.2.8. : Organisation des soins primaires (DFASM1)

(en remplacement du séminaire S.2.1. - Pratique de la médecine générale) (enseigné durant le mois de stage en médecine générale soit en DFASM1 et au plus tard avant la fin de DFASM2 et avant la validation des EDN en juillet ou août 2023.

b) Les étudiant(e)s se rendront au séminaire: Organisation des soins primaires (DFASM1) qui sera enseigné durant la période d'un mois obligatoire de stage de médecine générale. Les dates seront mises en ligne sur Ernest (emplois du temps) (cf fascicule du DFASM1).

N.B. : L'étudiant n'ayant pas validé le séminaire 'organisation des soins primaires' sera autorisé à s'inscrire en année supérieure. Il devra avoir validé ce séminaire au plus tard avant le passage des EDN l'année suivante (avant les jurys de fin d'année en juin-juillet).

c) En cas d'**absence** ou de **non validation** du séminaire, l'étudiant(e) devra participer au séminaire avec la promotion de l'année suivante.

d) La **validation** du séminaire s'effectuera :

- sur le **contrôle de présence** pour le séminaire S.2.8

La validation d'un séminaire reste **définitivement acquise**.

Les validations des séminaires **ne seront pas exigées** pour le passage du DFASM1 en DFASM2. **Elles seront exigées** pour le passage de DFASM2 en DFASM3.

V - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (ou MODULES A OPTION)

1 - Généralités

a) Les modules à option sont enseignés pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en 4^{ème} et 5^{ème} années, au 1^{er} ou au 2^{ème} semestre.

Les examens de la première session ont lieu dès la fin de l'enseignement en janvier ou en juin. Ceux de la deuxième session auront lieu en juin, juillet.

Tout(e) étudiant(e) inscrit(e) **doit avoir validé** à l'issue du deuxième cycle des études médicales **TROIS modules à option**. Le choix du module s'exprime en début de semestre.

b) Pour être déclaré(e) admis(e), l'étudiant(e) doit obtenir une note moyenne au moins égale à 10/20 dans le module à option choisi.

Il n'y a pas de note éliminatoire à l'intérieur des modules à option sauf cas particulier.

Les étudiant(e)s **n'ayant pas validé** le module à option à l'issue de la 2^{ème} session, devront **reformuler** leur choix l'année suivante : le choix est annuel et il est possible de choisir un nouveau module à option l'année suivante.

2 - Modalités de validation

a) Equivalence des modules à option

L'équivalence des modules à option est accordée aux étudiant(e)s :

- ayant validé une **Unité d'Enseignement (U.E.) de Master** donnant droit à 3 crédits ECTS au moins (hors stage de laboratoire, langue et compte-tenu bibliographique) (une U.E de Master de plus de 3 ECTS ne peut pas servir à dispenser plusieurs modules à option).
- ayant effectué les fonctions de **moniteurs de TP** de sciences fondamentales en 4^{ème} ou 5^{ème} années, sur présentation d'une attestation d'exercice fait délivrée par le responsable en fin d'année universitaire, à la mi-mai.

b) Dispense du module à option pour séjour à l'étranger

Elle est accordée aux étudiants accomplissant un séjour d'études à l'étranger : ils seront dispensés de la validation d'un module à option correspondant au nombre de semestre(s) d'extériorisation.

Voir document dédié pour le tableau synoptique

VI - STAGES HOSPITALIERS

a) L'organisation des stages hospitaliers obligatoires relève d'une grille de stage. La grille de stage fixe la succession des stages durant les trois années du deuxième cycle. Un stage en médecine générale (MG), un stage aux urgences et un stage en chirurgie sont obligatoires pour tous les étudiants en deuxième cycle.

Les étudiants de DFASM1 et de DFASM2 doivent valider leurs obligations de stage par période de **2 mois à temps plein**. Les fonctions hospitalières en DFASM3 sont exercées uniquement les matinées, sauf durant l'été.

Les étudiants qui **redoublent** le DFASM1 ou DFASM2 devront refaire 3 périodes de 2 mois de stage à plein temps. Les étudiants qui redoublent la 6^{ème} année ainsi que les Auditeurs de 6^{ème} année devront refaire 12 mois de stage.

b) Les étudiants doivent valider à l'issue du 2^{ème} cycle un minimum de **25 gardes obligatoires** selon la répartition fixée par le Conseil de Faculté. Les Auditeurs de 6^{ème} année devront valider 8 gardes supplémentaires durant leur année de réinscription.

c) La **validation du stage** requiert l'avis du responsable qui prend en compte les appréciations des médecins et des cadres infirmiers des unités dans lesquelles les étudiants sont affectés.

d) L'**évaluation du stage** par le stagiaire est obligatoire. La fiche de validation ne sera comptabilisée par la Faculté qu'après la saisie par le stagiaire de la fiche d'évaluation obligatoire sur Gelules.

e) La **note de stage** tient compte :

- de l'**assiduité** des étudiants, leur comportement, la qualité des observations médicales qui leur sont confiées et, le cas échéant, l'exposé effectué au cours de ce stage ;
- de la **vérification de l'acquisition** d'un certain nombre de gestes pratiques et de comportements correspondant aux objectifs de leur carnet de stage, notamment dans le domaine de l'hygiène hospitalière et de la maîtrise des risques nosocomiaux ;
- et des **points obtenus lors d'une épreuve de mise en situation** organisée annuellement ou à la fin de chaque stage, devant un jury comportant au moins un professeur des universités - praticien hospitalier. Les points obtenus à cette épreuve comptent pour au moins 30% de la note totale affectée au stage.

VII - ATTRIBUTION DES ECTS

1 - Avec la mise en place de la réforme instituant un 2^{ème} cycle (DFASM) de trois années (DFASM1+2+3) en 2014, la validation de ce cycle confère l'attribution de **120 crédits ECTS** et la délivrance du Diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Ces crédits ECTS **sont attribués** tout au long du 2ème cycle **par la validation** de chacun des modules obligatoires, de chacun des modules à option, de chacun des séminaires, de chacune des formations pratiques et des 36 mois de fonctions hospitalières (pour chacune des périodes de stage).

L'attribution de ces crédits reste **définitivement acquise** et est **capitalisable** jusqu'à la fin de la 6ème année d'études.

2 - Les étudiants **redoublant** le DFASM1 ou le DFASM2 ou le DFASM3 devront refaire leurs obligations hospitalières qui se substituent à celles validées l'année précédente, sans que cela ne leur confère des crédits ECTS supplémentaires, sauf si des stages avaient été antérieurement invalidés.

3 - Les **étudiants en séjour ERASMUS à Strasbourg** obtiendront les mêmes crédits ERASMUS que ceux indiqués aux paragraphes 1, 2, 3 et 4 du tableau du DFASM ci-après. Pour les stages hospitaliers effectués les attributions de crédits diffèrent comme suit :

- 1 mois à plein temps : 5 ECTS

- 1 mois à mi-temps : 2,5 ECTS

4 - La répartition des crédits s'effectue conformément au tableau ci-après à compter de l'année 2022-2023.

Année	Intitulés des formations, des enseignements et des stages	ECTS
DFASM (suite)	- En DFASM2 (pour 2022-2023) BLOC C : SEMESTRE 3 : - Module 08B - ILUMINE (Immunopathologie, rhumatologie, Médecine InterNE) - Module 15A-Néphrologie - Module 15B -Urologie - Module 19A - Spécialités 1/Dermatologie - Module 17 - Maladies du sang et transfusion	6 4 2 2* 4
	BLOC D : SEMESTRE 4 : - Module 03A - Pédiatrie/Chirurgie infantile (à partir de 2022-2023) - Module 11B - Urgence et détresse vitale (à partir de 2022-2023) - Module E04B - Pharmacologie et Thérapeutique - Module 10 - Cancérologie - LCA3 - Lecture critique d'article 3	6 4 4 6 2
	2 - ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS - E.01 (y compris si dispense) - E.02 (y compris si dispense) - E.03 (y compris si dispense)	1,50 0,50 0,50 0,50
	3 – SEMINAIRE : DFASM1 ou DFASM2 - S.2.8 - Organisation des soins primaires (DFASM1) (6h30)	0,50
	1.3 – a) En DFASM3 (pour 2022-2023) - Module 11A - Synthèse clinique et Thérapeutique - Module LCA4 - Lecture critique d'article 4 1.3 – b) en DFASM3 FORMATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES (sous réserve pour 2023-2024) - Ethique médicale /DFASM3 - Anatomie pathologique /DFASM3 - Stage en laboratoire hospitalier ou de recherche /DFASM3 (y compris si dispense)	9 2 1,50 0,50 0,50 0,50

4 - STAGES HOSPITALIERS et GARDES OBLIGATOIRES	17,5
-DFASM1 et DFASM2 :	
15 mois de stages TP incluant :	12
- Chirurgie (2 mois TP) ^X	
- Urgences médico-chirurgicales/Réanimation médicale (2 mois TP) ^X	
- Médecine générale (en cabinet libéral) (1 mois TP) ^X	
- Stage Libre 1 (1 mois)	
- Stage Libre 2 (2 mois)	
- Stage Libre 3 (1.5-2 mois)	
DFASM3 :	
6 mois de stage à mi-temps	5,5

* 2 crédits ECTS pour chacune des spécialités : ORL, Stomatologie, Ophtalmologie, Dermatologie

+ Vieillessement : 3 ECTS et Médecine physique : 1 ECTS

^X TP = temps plein (matin + après-midi en stage)

* 2 crédits ECTS pour chacune des 4 spécialités : ORL, Stomatologie

+ Vieillessement : 3 ECTS et Médecine physique : 1 ECTS

^X TP = temps plein (matin + après-midi en stage)

VIII - VALIDATION DU 2^{ème} CYCLE et PRESENTATION DES E.C.N.

Depuis Juin 2012, la **validation du 2^{ème} cycle** est prononcée en **juin**, en anticipant sur la validation des stages restant à faire en juillet, août et septembre. Cette validation est dorénavant requise pour être classé aux E.C.N. et participer au choix des postes en septembre.

1 - Diplôme de fin de 2^{ème} cycle

A l'issue de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, les étudiants qui auront validé l'ensemble des enseignements théoriques et cliniques tels que définis au paragraphe I, 2, a4, se verront délivrer le **DFASM** ou **diplôme de fin de deuxième cycle** par un jury nommé par le Président de l'Université, sur proposition du Doyen de la Faculté.

Aucune dérogation de passage en 3^{ème} cycle ne peut être accordée en cas de module, de séminaire, de lecture critique d'article / LCA, de module à option ou de stage non validé.

2 - Reprise d'études

Les étudiants ayant interrompu leurs études durant la deuxième partie du 2^{ème} cycle sont, en cas de reprise d'études, soumis aux dispositions applicables à l'année d'études de ré-inscription.

3 - Les épreuves classantes nationales (ECNi)

Les conditions de présentation, les modalités de classement et la procédure de choix de la spécialité d'internat et de la région d'affectation sont fixées par décret et arrêté interministériels. Un arrêté annuel précise les modalités, le calendrier et les lieux d'examen.

c) Validation du 2^{ème} cycle et absence aux ECNi

Les étudiants ayant validé le 2^{ème} cycle début juin et ayant été déclarés comme tels au C.N.G. figureront sur la liste finale de classement national. S'ils ont été absents à la totalité des ECN, ils seront radiés des cadres et donc exclus des études médicales, ne pouvant accéder en 3^{ème} cycle. En cas d'absence(s) partielle(s), ils seront néanmoins classés et devront participer aux choix de septembre.

d) Commission de dérogation d'accès aux ECNi

Les étudiants ayant validé le 2^{ème} cycle peuvent déposer, **pour raison sérieuse**, en cas d'absence aux ECN ou parce qu'ils n'ont pas obtenu un classement satisfaisant à leurs ECN, au bureau n°2 de la scolarité, une demande de dérogation pour ne pas accéder en 3^{ème} cycle en novembre. La date limite de dépôt de cette demande est fixée conformément à l'arrêté ministériel, par le Doyen de la Faculté de Médecine (à partir du 16^{ème} jour suivant la date de publication des ECNi).

La **Commission de dérogation** présidée par le Doyen de la Faculté se prononcera pour la 3^{ème} semaine de juillet (sous réserve de modification par le CNG), dans la limite maximale du quota fixé par arrêté ministériel.

Les étudiants bénéficiant de cette dérogation auront le statut d'"auditeur" et devront prendre une inscription administrative à l'université pour l'année 2021-2022. Durant leur année d'auditeur, ils devront effectuer 12 mois de stages hospitaliers et 8 gardes supplémentaires. Ils percevront l'indemnité prévue pour les fonctions hospitalières qu'ils accompliront.

Ils ne garderont pas le bénéfice des résultats de leurs premières ECNi de fin de DFASM3. Ils ne disposeront plus que d'une seule session d'ECNi qu'ils devront passer obligatoirement durant l'année d'auditeur en juin 2022. Ils ne pourront plus présenter les ECN durant leur première année d'internat de 3^{ème} cycle.

En cas d'absence aux ECNi, le candidat dérogataire sera exclu des études médicales.

e) Redoublement ou triplement du DFASM3

Les étudiants n'ayant pas validé le 2ème cycle à la mi-juin pour cause d'ajournement à l'un des modules d'enseignement ou de refus ou d'absence à tout ou partie d'une période de stage (y compris pour le stage de la première semaine de juillet) devront redoubler ou tripler le DFASM3. Il ne sera pas tenu compte de leur éventuelle précédente présentation des ECNi. En effet n'ayant pas validé le 2ème cycle leurs copies seront retirées de la correction. Ils auront le droit de présenter les ECNi par deux fois : à nouveau en fin de DFASM3 et, leur deuxième session, durant leur première année d'internat.

Le **triplement** du DFASM3 n'est possible que si l'étudiant n'a pas pris plus de 6 inscriptions administratives en 2ème cycle (DFASM1+2+3), chaque année ne pouvant faire l'objet de plus de trois inscriptions.

Durant l'année à refaire du DFASM3, l'étudiant devra valider 12 mois de stages hospitaliers pour lesquels il percevra les indemnités versées par l'hôpital.

4 - Médecins étrangers ayant accédé directement en DFASM

Les médecins étrangers ayant été déclarés admis en études de médecine suite aux épreuves d'admission en études de santé et autorisés à intégrer directement le 2ème cycle français, en DFASM1, DFASM2 ou DFASM3, sont assujettis aux dispositions du nouveau régime d'études en vigueur au moment de leur inscription en 2ème cycle.

La validation de l'examen spécial exigée du ministère portera sur l'ECN3 du DFASM2 et devra être obtenu avant le 31 mai pour pouvoir participer au choix des ECN.

Ils devront se soumettre aux épreuves classantes nationales / ECN d'accès en 3ème cycle.

IX - MODALITES DE CLASSEMENT DE FIN DE DFASM3

Les étudiants ayant validé le 2ème cycle et étant classés aux ECN choisiront, pour la rentrée 2022-2023, leurs services hospitaliers dans la région d'affectation comme interne de médecine générale ou en qualité d'interne de spécialité selon le rang de classement national qu'ils auront obtenu aux ECNi 2023.

Le redoublement ou le triplement du DFASM3 ne peut plus être autorisé à un étudiant ayant été déclaré admis, à la mi-juin, à la totalité de la formation théorique et pratique du 2ème cycle.

Suite au choix des affectations résultant du classement aux ECN 2023, l'étudiant(e) est tenu(e) de prendre ses fonctions d'interne le 2 novembre 2023 dans la subdivision choisie. Il(elle) ne peut en aucun cas obtenir une mise en disponibilité pour sa 1ère année de 3ème cycle. En cas de non prise de fonction le 2 novembre 2023, une procédure d'abandon de poste sera engagée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et se traduira par une exclusion définitive des études médicales et par la radiation de l'étudiant(e).

X - LIMITATION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS EN 2ème CYCLE

Le passage dans l'année supérieure :

☑ **du DFASM3 en 3ème cycle concerne** : les seuls étudiants ayant obtenu le **Diplôme de fin de 2ème cycle** qui exige la validation de **TOUS** les modules (M01 à M19), des **TROIS modules optionnels, des séminaires, des 25 gardes** et des **36 mois de fonctions hospitalières**.

Les étudiants inscrits ne peuvent prendre :

- plus de 3 inscriptions en DFASM1 **ou** DFASM2 **ou** DFASM3

- ni plus de 6 inscriptions en DFASM1 + DFASM2 + DFASM3

DFGSM2
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 fixant le régime d'études pour le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGMS).
Approuvées par le Conseil de Faculté du et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du

Art. 1er – UNITES D'ENSEIGNEMENT A VALIDER

L'année de DFGSM2 comporte les **unités d'enseignement** suivants :

a) Durant le 1er semestre (S3 des études médicales)

- A1 : UE Cardiovasculaire et respiratoire
- A2 : UE Appareil digestif
- A3 : UE Locomoteur
- A4 : UE Introduction à l'examen clinique
- A5 : UE Pharmacologie et Thérapeutique

b) Durant le 2ème semestre (S4 des études médicales)

- A6 : UE Hormonologie, reproduction et nutrition
- A7 : UE Rein et voies urinaires
- A8 : UE Sciences humaines et sociales
- A9 : UE Hématologie
- A10 : UE Revêtement cutané

c) Durant les 1er et 2ème semestres (S3 et S4)

- A11 : UE langue 1 : anglais (obligatoire)
- A12 : C2i-Métiers de la santé / Niveau 1
- A14 : Enseignement libre 1
- A13 : UE stages cliniques (A13B) et secourisme (A13A)

Art. 2 - CONVOCATIONS AUX EXAMENS

Il n'y a pas de convocation écrite individuelle aux examens. L'affichage dans les vitrines de la Faculté de Médecine, la mise en ligne ou l'envoi par messagerie électronique de l'arrêté d'organisation des examens pour janvier et mai-juin tiennent lieu de convocation des étudiant(e)s.

Art. 3 - ABSENCES AUX EXAMENS

1 - Disposition générale

Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début des examens est déclaré(e) absent(e) des épreuves correspondantes.

Le début de l'épreuve est déterminé par l'autorisation d'ouverture de la pochette contenant les sujets donnés par le responsable de salle.

2 - Absence de session(s) de rattrapage

Il n'y a pas de session de rattrapage spéciale pour les absent(e)s [excusé(e)s ou non] aux épreuves écrites anonymes de janvier ou de mai-juin. Les étudiant(e)s ajourné(e)s doivent se présenter à la 2ème session, organisée en fin d'année universitaire (juin-juillet).

Art. 4 - VALIDATION DES ENSEMBLES

Chacune des unités d'enseignement est validé séparément.

Il n'y a pas de compensation possible entre les différentes unités d'enseignement.

La validation d'une unité d'enseignement est acquise en obtenant la moyenne de 10 sur 20 à l'examen final. Il n'y a pas de note éliminatoire au sein d'un ensemble.

La validation d'un ensemble reste définitivement acquise, même en cas de redoublement du DFGSM2, à l'exception de la partie "stage d'initiation clinique" de l'A13.

Art. 5 - ORGANISATION DES EXAMENS

1 - Examen écrit

Les épreuves ne comprennent que des examens écrits finaux, anonymes, sanctionnant le programme des enseignements théoriques, dirigés et pratiques dispensés dans le cadre de chacun des unités d'enseignement. Ces modalités ne concernent pas les enseignements complémentaires pouvant prévoir des modalités différentes et qui sont précisées dans un fascicule dédié.

Il n'y a pas d'examen, ni de note de contrôle continu, pour l'A11-Anglais (cf. Art. 10)

2 - Types d'épreuves

L'évaluation des connaissances et des compétences du DFGSM2 peuvent comporter des QR (question rédactionnelle), des QRS (question à réponse succincte), des QCM (question à choix multiple), des QCD (question à choix double), des QROC (question à réponse ouverte et courte) et/ou des QRC (question rédactionnelle courte).

3 - Calendrier des examens

Les examens de la première session sont organisés à la fin des enseignements correspondants, soit en janvier (pour S3), soit en mai-juin (pour S4).

En cas d'échec à cette première session, une session de rattrapage est organisée en fin d'année universitaire (juin à juillet).

Art. 6 - USAGE DE LA CALCULETTE

Certaines épreuves peuvent comporter des données chiffrées nécessitant une machine à calculer. L'interdiction d'utilisation peut donc être levée si la mention figure sur l'arrêté d'examens avant chaque session pour l'un ou l'autre des modules et en fonction des sujets.

Par souci d'égalité entre les étudiants, seules les calculatrices de marque CASIO, FX COLLEGE 2D et FX COLLEGE 2D+.

Les calculatrices ne sont pas fournies par la Faculté. Le prêt ou le remplacement en cas de défaillance durant une épreuve ne peuvent en aucun cas être assurés par l'administration, ni par un surveillant de la salle, ni par un(e) autre étudiant(e).

Art. 7 - ANONYMAT

1 - Anonymat des copies après composition

Toutes les épreuves sont anonymes. Un numéro d'anonymat est attribué à chaque unité d'enseignement après composition, de façon aléatoire.

Ce numéro d'anonymat diffère d'une unité d'enseignement et d'une session à l'autre.

Les "numéros d'anonymat" figurant sur le certificat de scolarité remis avec la carte d'étudiant ne sont pas utilisés pour les examens de DFGSM2.

2 - Anonymat de correction et de délibération

La correction des épreuves et les délibérations des jurys se font dans le strict respect de l'anonymat ainsi que le passage des grilles de QCD/QCM au lecteur optique.

Art. 8 - NOTATION

1 - Arrondi au centième

Les notes des différentes unités d'enseignement sont publiées avec deux chiffres après la virgule, en arrondissant :

- au centième de point supérieur, si le chiffre des millièmes est égal ou supérieur à 5,
- au centième de point inférieur, si le chiffre des millièmes est strictement inférieur à 5.

2 - Notation des QCD

Conformément aux normes internationales la notation des QCD utilise l'échelle suivante :

- +1, si la réponse donnée est exacte,
- 0, si l'étudiant(e) s'abstient de répondre,
- -1, si la réponse donnée est inexacte.

La note calculée pour l'ensemble des QCD ne peut être inférieure à 0.

3 - Notation des QCM

La validation de chaque QCM est binaire :

- si l'ensemble de la réponse donnée est exact : 1
- si toute ou partie de la réponse donnée est inexacte : 0.

L'attribution de la note à l'ensemble constitué par les seules QCM est calculée en fonction de la barre fixée après délibération du jury. Cette barre représente le nombre minimum de QCM exactes nécessaire pour obtenir la note moyenne à l'ensemble des QCM.

4 - Consultation des copies

A l'issue de la publication des résultats et après levée de l'anonymat, les étudiant(e)s peuvent solliciter le commentaire pédagogique de leurs copies en adressant leur demande au Doyen et en précisant les unités d'enseignement concernées, avec leur numéro d'étudiant.

Un rendez-vous est organisé par l'étudiant(e) auprès des enseignants correcteurs concernés. Les étudiant(e)s disposent d'un délai de 12 mois après cette publication pour consulter leurs copies en présence d'un enseignant responsable.

Art. 9 - VALIDATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT: A1 à A10

1 - Module de travaux pratiques (S1 et S2)

a) au 1er semestre (TP-S1)

Un examen sanctionne, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 1er semestre correspondant aux disciplines suivantes :

- Anatomie : 13 séances dispensées dans les unités d'enseignement A1 (5 séances), A2 (4 séances) et A3 (4 séances)
- Histologie : 5 séances réparties dans les unités d'enseignement A1 (1 séance), A2 (3 séances) et A3 (1 séance)
- Embryologie : 3 séances organisées dans les unités d'enseignement A1 (1 séance), A2 (1 séance) et A3 (1 séance)

La note finale du module de TP - S1 est calculée selon la pondération suivante :

- Anatomie : note sur 11,5
- Histologie : note sur 5,5
- Embryologie : note sur 3

Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 20% de la note finale des unités d'enseignement A1, A2 et A3

b) au 2ème semestre (TP-S2)

Un examen sanctionnant, par discipline, les séances de TP de chacun des unités d'enseignement enseignées durant le 2ème semestre correspondant aux disciplines suivantes :

- Anatomie : 6 séances dispensées dans l'unité d'enseignement A6 (2 séances),
- Histologie : 4 séances réparties dans les unités d'enseignement A6 (1 séance), A7 (1 séance), A9 (1 séance) et A10 (1 séance)
- Embryologie : 1 séance organisée dans l'unité d'enseignement A7 (1 séance)
- Physiologie : 1 séance organisée dans l'unités d'enseignement A7 (1 séance)

La note finale du module de TP-S2 est calculée selon la pondération suivante :

- Anatomie : note sur 5
- Histologie : note sur 3
- Embryologie et physiologie : note sur 2

Cette note intervient dans le calcul du résultat de chaque unité d'enseignement à raison de 10% de la note finale des unités d'enseignement A6, A7, A9 et A10.

c) Absence(s) aux examens de T.P.

En cas d'absence à l'(aux) examen(s) des travaux pratiques de chaque discipline, la note finale du TP-S1 et du TP-S2 est calculée en neutralisant par un "0" la discipline concernée par ladite absence, permettant à l'étudiant(e) de ne pas être exclu(e) de la validation des unités d'enseignement concernées lors de la 1ère session.

d) Assiduité obligatoire

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques. Sont considérées comme absences justifiées : un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas cinq jours ouvrés et incluant la date du travaux dirigés, travaux pratiques concernés. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un parent proche constituent des motifs recevables d'absence.

e) Absence(s) aux TDs du module SHS (A8)

En cas d'absence injustifiée à une seule des 4 séances des travaux dirigés du module SHS, la note finale du module ne sera pas calculée et la note sera neutralisée par un "0" au lieu du résultat de l'examen (car la validation est impossible pour ce module en cas d'absence injustifiée).

f) Dispense d'assiduité

Les étudiants exerçant des fonctions électives au sein des instances officielles de l'université ou de la faculté à profil spécifique peuvent obtenir la dispense de l'assiduité conformément aux Règles générales relatives aux modalités d'évaluation des étudiants de l'université **sur demande écrite** adressée au Doyen au plus tard avant le début des examens des modules concernés.

Les étudiants **accomplissant un séjour d'études à l'étranger** sont **automatiquement dispensés** de l'assiduité pour les modules concernés dont ils présenteront les examens à Strasbourg, sans avoir à faire une demande écrite (cf. paragraphe I, 5, ci-après).

g) Modalités de prise en compte des notes de TP

La note finale du module de TP-S1 et celle du module de TP-S2 intervient dans le calcul du résultat final des ensembles concernés pour la **seule première session de la première inscription en DFGSM2**, respectivement aux épreuves de janvier pour le TP-S1 et aux épreuves de mai pour le TP-S2.

Cette note finale n'intervient pas en cas :

- d'examen de rattrapage en fin d'année universitaire (de juillet à septembre),
- de redoublement du DFGSM2,
- d'accès en DFGSM3 avec des unités d'enseignement en retard.

2 - Modalités de validation des A1 à A10

La validation des 10 unités d'enseignement s'effectue selon les modalités suivantes :

Se m.	Ens.	Unités d'Enseignement	Durée	1ère session	2ème session	ECTS
1er semestre / S3	A1	UE Cardiologie et respiratoire	1h00 -	3 QR° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QR° (s/20) Néant	7
	A2	UE Appareil digestif	1h00 -	3 QR° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QR° (s/20) Néant	7
	A3	UE Locomoteur	1h00 -	3 QR° (s/16) TP-S1+ (s/04)	3 QR° (s/20) Néant	7
	A4	UE Introduction à l'examen clinique	0h40 -	2 QR° (s/20) -	2 QR° (s/20) -	3
	A5	UE Pharmacologie et Thérapeutique	0h45 -	2 QR° (s/20) Néant	2 QR° (s/20) Néant	3
2ème semestre/ S4	A6	UE Hormonologie, reproduction et nutrition	1h00 -	3 QR° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QR° (s/20) Néant	7
	A7	UE Rein et voies urinaires	1h00 -	3 QR° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QR° (s/20) Néant	5
	A8	UE Sciences humaines et sociales	0h20 -	1 QR° (s/20) Assiduité obligatoire (*)	1 QR° (s/20) -	2
	A9	UE Hématologie	0h40 -	2 QR° (s/18) TP-S2X (s/02)	2 QR° (s/20) Néant	4
	A10	UE Revêtement cutané	1h00 -	3 QR° (s/18) TP-S2X (s/02)	3 QR° (s/20) Néant	2

° : Chaque QR de 20 mn peut être remplacée par :

- maximum 15 QCM en 20 mn (1)
- ou maximum 30 QCD en 20 mn
- ou maximum 10 QROC en 20 mn
- ou 2 QRC en 20 mn

+ : Note TP-S1 : cf. Article 9, 1-a

x : Note TP-S2 : cf. Article 9, 1-b

(*) cf Article 9, d-e et f : en cas d'une absence injustifiée sur 4 séances le calcul de la note d'examen n'est pas pris en compte.

Art. 10 - VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – A11 ANGLAIS – 4 ECTS

1 - Obligation

L'ensemble obligatoire d'une langue vivante étrangère 1 porte uniquement sur l'anglais.

2 - Modalités de validation

L'enseignement d'anglais est évalué sous la forme d'un contrôle continu selon le modèle validé/non validé.

Il repose sur plusieurs contrôles répartis sur l'année.

La 2ème session organisée en fin d'année universitaire (en juin et ou en juillet) consiste en un rattrapage personnalisé établi en fonction des résultats obtenus au contrôle continu.

3 - Dispense de l'unité d'enseignement A11

Une dispense pourra éventuellement être accordée après examen des justificatifs à déposer avec une lettre demande de dispense avant le 25 septembre au Centre de ressources des Langues - Faculté de médecine (CRL).

Art. 11 - VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT A12 Pix – 2 ECTS

Lors de l'épreuve de certification (1h45) sur la plateforme nationale de positionnement, un niveau est attribué en fonction du nombre de points validés (pix) à chaque candidat.

Un score global de 512/1024 est nécessaire pour l'admission au Pix.

N.B. : La possibilité d'accéder à la certification suppose la création d'un compte personnel sur la plateforme PIX et la réalisation préalable d'un test de positionnement obligatoire lors du TP prévu à cet effet.

Art. 12 - VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT A14 - ENSEIGNEMENT LIBRE 1 – 2 ECTS

Voir fascicule dédié

Art. 13 - VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT A15- MEDECINE ENVIRONNEMENTALE

A partir du deuxième semestre un enseignement obligatoire de 6 heures sera prévu. Il s'agira 'un enseignement uniquement "à distance", la participation à ce cours et la validation des qcm – sur une plateforme - permettra la validation de ce module. Des TD prévus dans les 6h accompagneront le cours.

Art. 14 - VALIDATION DE L'ENSEMBLE A13 - STAGES CLINIQUES ET SECOURISME

1 - Obligation

L'ensemble A13 comprend trois parties :

- le stage d'initiation aux soins effectué sous la conduite de cadre infirmier durant l'été de la L1 Sps,
- une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 ou AFGSU 1,
- un stage d'initiation aux fonctions hospitalières.

2 - Stage d'initiation aux soins

Ce stage a dû être validé durant l'été de l'année de la L1 Sps. En cas d'absence ou de refus de validation, il doit être refait en juillet ou août de l'année de DFGSM2. Sa validation est requise pour le passage en quatrième année.

3 - AFGSU 1er niveau (A13A) - 1 ECTS

La validation de la formation dite de secourisme repose :

- sur la présence obligatoire à l'ensemble des séances d'enseignement consignée sur le procès-verbal de chaque séance établie par le moniteur du groupe : en cas d'absence non rattrapée, l'étudiant(e) ne peut se présenter à l'examen final de l'AFGSU 1 ;
- sur l'obtention de l'AFGSU 1 à l'issue de la 1ère partie de la formation pratique : aucune dispense ne peut être accordée ;
- sur la présence obligatoire à la séance d'enseignement portant sur "les gestes et soins face aux risques NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique)".

4 - Stage d'initiation aux fonctions hospitalières (A13B) – 4 ECTS

a) Il est validé à l'issue du stage effectué durant le 2ème semestre sous la double responsabilité d'un tuteur médical et d'un tuteur chirurgical. Chacun d'eux adresse en fin de stage un avis écrit reposant sur une évaluation finale et/ou continu sous forme de mise en situation basée sur des critères précis communiqués aux stagiaires. Cet avis, que les tuteurs devront exprimer par une note et une appréciation, doit être expliqué au stagiaire lors d'un bilan individuel de fin de stage.

La validation est prononcée par le Doyen sur avis des responsables pédagogiques de l'étudiant(e).

En cas de refus de validation, l'étudiant(e) doit refaire une nouvelle période de stage auprès du tuteur concerné.

b) En cas de redoublement du DFGSM2 ce stage et les crédits ECTS ne peuvent être conservés. L'étudiant(e) doit effectuer à nouveau ce stage d'initiation aux fonctions hospitalières dans les conditions de validation définies ici.

Art. 15 - ATTRIBUTION DES CREDITS ECTS

1 - Les crédits européens

Chaque ensemble est affecté d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

Chaque semestre totalise 30 crédits ECTS, l'année de DFGSM2 totalisant 60 crédits.

L'attribution des crédits ECTS se fait en prenant en compte la validation de chaque ensemble. Cette attribution reste acquise définitivement, à l'exception de la partie "Stage d'initiation clinique" en cas de redoublement du DFGSM2.

Pour les enseignements dispensés durant les deux semestres de l'année, les crédits ECTS s'obtiennent à l'issue du second semestre. C'est le cas de l'A11-Anglais et l'A14-Enseignement libre 1.

Les crédits sont cumulables à l'issue des deux semestres.

Une période d'études validée dans un établissement étranger permet l'acquisition des crédits ECTS correspondants à ceux fixés dans le tableau ci-après.

2 - Répartition des crédits européens2 - Répartition des crédits européens

1er semestre / S3		
A1	UE Cardiovasculaire et respiratoire	7
A2	UE Appareil digestif	7
A3	UE Locomoteur	7
A4	UE Introduction à l'examen clinique	3
A5	UE Pharmacologie et Thérapeutique	3
A12	Certification Pix	2
A13A	AFGSU - 1er niveau	1
	TOTAL S3	30
2ème semestre / S4		
A6	UE Hormonologie, reproduction et	7
A7	UE Rein et voies urinaires	5
A8	UE Sciences humaines et sociales	2
A9	UE Hématologie et système immunitaire	4
A10	UE Revêtement cutané	2
A11	UE Langue 1 : Anglais	4
A13B	Stage clinique	4
A14	Enseignement libre 1	2
	TOTAL S4	30

Art. 16 - PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE (DFGSM3)

L'admission en DFGSM3 exige la validation des ensembles A1 à A14, au plus tard à l'issue de la session de rattrapage en fin d'année universitaire. Néanmoins, l'autorisation de passage sera accordée à tout(e) étudiant(e) ayant un retard ne pouvant excéder 7 crédits européens ECTS, hors le stage clinique obligatoire (ensemble A13B). Ces ensembles en retard devront être validés au plus tard à l'issue du DFGSM3, la validation totale du DFGSM2 et du DFGSM3 étant requise pour accéder en DFASM1.

CONSIGNES POUR LES EPREUVES PAR QCM ou QROC

NOM : (1)

1er Prénom : (1)

2e Prénom : (1)

Marital : (1)

Date de naissance : à

(1) en lettres majuscules

Un numéro d'anonymat sera attribué à la copie à l'issue de l'épreuve.

RECOMMANDATIONS GENERALES IMPORTANTES A RESPECTER (A lire avant le début de l'épreuve)

- **Remplissez** correctement la présente **couverture** de cahier.
- Sera considéré **comme nul**, tout cahier d'examen dont la couverture ne comportera pas vos nom et prénoms.
- Dès l'instant où vous aurez reçu votre cahier d'examen, jusqu'à celui où vous l'aurez rendu, **toute communication est interdite**, quels qu'en soient le prétexte ou la nature. En cas de besoin, adressez-vous exclusivement aux responsables de salle. Toute communication entraînerait un zéro à l'épreuve.
- Vous vous absteniez, sous peine d'annulation, de faire figurer sur votre copie **tout signe** qui pourrait en indiquer la provenance.
- Ne **dégrafez pas** le présent cahier d'examen.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A L'EPREUVE

(A lire aux étudiants par le responsable de surveillance en début d'épreuve)

Le présent cahier d'examen comporte dans l'ordre :

- 1 questionnaire (ci-joint) comportant 25 QCM ;
- 1 page de QCM (items numérotées de 1 à 25)
- 5 pages pour la réponse aux 5 QRS

CONTROLE DU CAHIER D'EXAMEN

L'étudiant **doit contrôler** que le cahier d'examen qui lui a été remis comporte l'**ensemble** de ces documents.
A défaut, il devra redemander un autre cahier

CONSIGNES TECHNIQUES GENERALES

1. Consignes pour les QROC et QRC :

- **Ne pas écrire dans la zone rouge** située dans la partie droite de la feuille (QROC) ou dans la marge de gauche (QRC).
- Pour les **QROC**, vous ne devez répondre qu'à l'emplacement réservé à cet effet et matérialisé par des pointillés. Ne répondez pas au verso de la feuille, il n'en serait pas tenu compte. Limitez-vous absolument aux consignes données.
- Chaque **QRC** est à traiter sur une **seule feuille** (recto et éventuellement verso).
- Une **réponse illisible** ne peut être retenue comme bonne.

2.A. Consignes pour les QCM :

- N'utilisez qu'un **crayon de papier noir HB**.
- Vous devez **noircir la ou les cases bleues** correspondant à la réponse et situées dans la partie droite de la feuille.
- En cas **d'erreur**, faire disparaître **totale**ment la marque du crayon au moyen d'une **gomme blanche plastique**.

2.B. QCM "à compléments groupés"

Instructions : Pour chacun des exposés incomplets suivants UN ou PLUSIEURS des compléments proposés sont corrects. Répondre parmi les compléments, lequel ou lesquels sont correct(s) et noircir l'espace correspondant sur la feuille de réponse :

- A - Si seulement les compléments 1, 2 et 3 sont corrects
- B - Si seulement 1 et 3 sont corrects
- C - Si seulement 2 et 4 sont corrects
- D - Si seulement 4 est correct
- E - Si tous les compléments sont justes.

2.C. QCM de type "relation de cause à effet" : protocole de réponse :

Si la constatation est	Parce que	la raison est	alors répondez
vraie	vraie	vraie	A
vraie	fausse	vraie	B
vraie	—	fausse	C
fausse	—	vraie	D
fausse	—	fausse	E

2.D. Deux assertions sont désignées par X et Y. Répondre pour la question ci-dessous :

- A) si la proposition concerne seulement X
 - B) si la proposition concerne seulement Y
 - C) si la proposition concerne à la fois X et Y
 - D) si la proposition ne concerne ni X ni Y.
- X : l'électrophorèse standard des protéines sériques sur acétate de cellulose
Y : l'immunoélectrophorèse des protéines sériques contre sérum anti-humain total.

Pour ce type d'épreuve, vous devrez vous munir :

- **d'un crayon à papier noir HB**
- **d'un taille-crayon**
- **et d'une gomme plastique blanche NEUVE.**

DFGSM3
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023
MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 fixant le régime d'étude pour le diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGMS).
Approuvées par les Conseils de Faculté du et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg du.....

I - EXAMENS

1 - Les examens de la 1ère session seront organisés à la fin des enseignements correspondants, soit en fin de 1er semestre (partiels de janvier), soit en fin d'année universitaire (en juin). Les examens de la 2ème session sont organisés au mois de juin/juillet.

L'évaluation des connaissances et des compétences comporte des **épreuves écrites** anonymes avec des questions rédactionnelles (QR), des questions à réponse ouverte et courte (QROC), des questions rédactionnelles courtes (QRC), des questions à choix double (QCD) et/ou des questions à choix multiple (QCM) portant sur les matières faisant l'objet du programme de l'année. Des **épreuves orales pratiques** sanctionnent certains enseignements.

L'item est l'unité de réponse (ou unité de questionnement, ou unité de correction) dont la correction s'effectue par un jugement binaire. Une QROC peut avoir un ou plusieurs items.

Au moment de choisir les questions d'examen, le jury définit les conditions de validation de l'examen en fonction des méthodes pédagogiques utilisées. Ces modalités de validation sont imprimées sur la page de garde du cahier d'examen qui est remis à l'étudiant(e) au début de l'épreuve.

Une fois la session d'examen achevée, les cahiers de QROC et/ou QCM avec leurs grilles de réponse sont donnés à l'Amicale des Etudiants en Médecine pour diffusion.

Art. 1er – UNITES D'ENSEIGNEMENT A VALIDER

L'année de DFGSM3 comporte les **unités d'enseignement** suivantes :

a) Durant le 1er semestre (S5 des études médicales)

- B1 : UE Biopathologie moléculaire et cellulaire – 2 ECTS
- B2 : UE Imagerie médicale – 4 ECTS
- B3 : UE Système neuro-sensoriel – 8 ECTS
- B4 : UE Psychologie médicale – 2 ECTS
- B5 : UE Génétique médicale – 4 ECTS
- B6 : UE Oncologie fondamentale – 2 ECTS
- B9A et B : UE stages cliniques – 6 ECTS
- B10 : Anatomie sur le vivant – 2 ECTS

b) Durant le 2ème semestre (S6 des études médicales)

- B12 : UE Agent infectieux, hygiène – 4 ECTS
- B13 : UE Immunologie – 2 ECTS
- B14 : UE Neurologie et neurochirurgie – 2 ECTS
- B15 : UE Appareil locomoteur – 2 ECTS
- B16 : UE Athérosclérose-Hypertension-Thrombose – 4 ECTS
- B17 : UE Pathologie pulmonaire et thoracique – 2 ECTS
- B18 : UE Lecture critique d'article – 1 ECTS
- B19 : UE Stages de pré-externat – 2 ECTS
- B20 : UE M01B Apprentissage de l'exercice médical – 2 ECTS
- B21 : C2i-Métiers de la santé / Niveau 2 – 1 ECTS

c) Durant les 1er et 2ème semestres (S5 et S6)

- B7 : UE langue 1 : anglais (obligatoire) – 2 ECTS
- B8 : UE Service sanitaire – 4 ECTS
- B22 : Enseignement libre – 2 ECTS

Art. 2 - CONVOCATIONS AUX EXAMENS

Il n'y a pas de convocation écrite individuelle aux examens. L'affichage dans les vitrines de la Faculté de Médecine, la mise en ligne sur Ernest (espace de travail numérique de la faculté de médecine) ou l'envoi par messagerie électronique de l'arrêté d'organisation des examens pour janvier et mai-juin et juillet tiennent lieu de convocation des étudiant(e)s.

Art. 3 - ABSENCES AUX EXAMENS

1 - Disposition générale

Tout(e) étudiant(e) n'ayant pas répondu à l'appel de son nom avant le début des examens est déclaré(e) absent(e) des épreuves correspondantes.

Le début de l'épreuve est déterminé par l'autorisation d'ouverture de la pochette contenant les sujets donnés par le responsable de salle.

2 - Absence de session(s) de rattrapage

Il n'y a pas de session de rattrapage spéciale pour les absent(e)s [excusé(e)s ou non].

Les étudiant(e)s ajourné(e)s ou absents doivent se présenter à la session de rattrapage, organisée en fin d'année universitaire (juin-juillet).

Art. 4 - VALIDATION DES UE ET ACQUISITION DES CREDITS LIES

Chacune des unités d'enseignement est validée séparément (sans compensation).

La validation d'une unité d'enseignement s'acquiert en obtenant la moyenne de 10 sur 20 à l'examen final.

La validation d'un ensemble reste définitivement acquise, même en cas de redoublement du DFGSM3, à l'exception de la partie "stage d'initiation clinique" et stage de pré-externat.

La validation de tous les éléments pédagogiques **est exigée** pour le passage en DFASM1

II - ABSENCES AUX EXAMENS ECRITS, PRATIQUES ET ORAUX ETUDIANTS EN SEJOUR ERASMUS

1. Étudiants de Strasbourg en séjour d'études à l'étranger durant le 2^{ème} semestre

En raison de l'organisation des examens sur tablette, les étudiants en séjour d'études à l'étranger **ne pourront pas passer les examens** en dehors de Strasbourg. Ils seront autorisés à les présenter en 1^{ère} session normale. A défaut, ils devront se présenter à la 2^{ème} session à Strasbourg, sans pouvoir bénéficier d'une session de rattrapage en cas d'échec.

2. Étudiants ERASMUS en séjour d'études à Strasbourg

a) Ils sont soumis aux mêmes épreuves que les autres candidats pour les matières choisies en conformité avec le programme d'études exigé par la faculté d'origine.

b) Ils sont régis par les mêmes règles de validation que les autres étudiants, des sessions de janvier – mai-juin ou juillet (sessions 1 et 2).

Ils pourront cependant demander à **être dispensés** de la totalité des séances du **travaux dirigés** en cas de simultanéité d'enseignement avec d'autres modules.

III - TRAVAUX PRATIQUES / TRAVAUX DIRIGES

1. Généralités

Les séances de travaux pratiques et de travaux dirigés sont à valider avec l'épreuve écrite de la matière correspondante. La note est intégrée à celle de l'épreuve écrite.

Les étudiant(e)s redoublant le DFGSM3 ne sont pas dispensés de l'assiduité aux séances pratiques ni à leur validation dès lors qu'ils doivent refaire l'épreuve.

2. UE des Agents infectieux et hygiène / B12

Les travaux dirigés de virologie, les travaux pratiques de bactériologie et d'hygiène sont validés séparément et exigent l'assiduité à toutes les séances de chacune des trois disciplines. Leur validation est acquise définitivement, y compris en cas de redoublement du DFGSM3.

IV - Assiduité

a) Assiduité / Modules anticipés du 2^e cycle : B14– B15– B16 - B17 et B20:

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés de ces modules. Au-delà de 2 absences injustifiées, la perte d'un point (sur 20) à l'épreuve écrite terminale en 1^{ère} session (et en 2^{ème} session le cas échéant) du module concerné sera envisagée.

Sont considérées comme absences justifiées : un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas cinq jours ouvrés et incluant la date des travaux dirigés concernés. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un parent proche constituent des motifs recevables d'absence.

b) Dispense d'assiduité

Les étudiants exerçant des fonctions électives au sein des instances officielles de l'université ou de la faculté à profil spécifique peuvent obtenir la dispense de l'assiduité conformément aux Règles générales relatives aux modalités d'évaluation des étudiants de l'université **sur demande écrite** adressée au Doyen au plus tard avant le début des examens des modules concernés.

Les étudiants **accomplissant un séjour d'études à l'étranger** sont **automatiquement dispensés** de l'assiduité pour les modules concernés dont ils présenteront les examens à Strasbourg, sans avoir à faire une demande écrite (cf. paragraphe 6, ci-après).

V - ANONYMAT

1 - Anonymat des copies après composition

Toutes les épreuves sont anonymes. Un numéro d'anonymat est attribué à chaque ensemble après composition, de façon aléatoire.

Ce numéro d'anonymat diffère d'un ensemble et d'une session à l'autre. Les « numéros d'anonymat » figurant sur le certificat de scolarité remis avec la carte d'étudiant ne sont pas utilisés pour les examens de DFGSM3, sauf pour passer le CLES 2.

2 - Anonymat de correction et de délibération

La correction des épreuves et les délibérations des jurys se font dans le strict respect de l'anonymat ainsi que le passage des grilles de QCD/QCM au lecteur optique.

VI - NOTATION

1 - Notation des QCD (enseignements fondamentaux hors UE anticipés du 2^e cycle (hors tablettes) :

Conformément aux normes internationales la notation des QCD utilise l'échelle suivante :

- +1, si la réponse donnée est exacte,
- 0, si l'étudiant(e) s'abstient de répondre,
- -1, si la réponse donnée est inexacte.

Pour une épreuve comprenant des QCD et des QCM, la note calculée pour l'ensemble des seules QCD ne peut être inférieure à 0.

2 - Notation des QCM

La validation de chaque QCM est binaire :

- si l'ensemble de la réponse donnée est exact : 1
- si toute ou partie de la réponse donnée est inexacte : 0.

3 - Consultation des copies

A l'issue de la publication des résultats et après levée de l'anonymat à l'issue de la délibération globale de **juin**, les étudiant(e)s peuvent solliciter le commentaire pédagogique de leurs copies en adressant leur demande au bureau de scolarité et en précisant les ensembles concernés, avec leur numéro d'anonymat.

Un rendez-vous est organisé par l'étudiant(e) auprès des enseignants correcteurs concernés. Les étudiant(e)s disposent d'un délai de 12 mois après cette publication pour consulter leurs copies en présence d'un enseignant responsable.

VII - VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS :

1) Travaux pratiques

a) Ils sont **intégrés** à l'épreuve écrite de la discipline.

L'épreuve de l'examen écrit peut de ce fait porter sur le programme enseigné au cours des séances pratiques ou dirigées.

En cas d'échec à la discipline, l'ensemble « écrit + TP/TD » est à repasser lors de la session de juin/juillet.

b) Travaux pratiques et dirigés de Bactériologie - Hygiène - Virologie

La présence est obligatoire, mais aucun examen ne sanctionne les séances de TP de bactériologie, d'hygiène et de virologie. La validation des TP/TD est refusée aux étudiant(e)s absent(e)s à une ou plusieurs séances : cf. paragraphe IV.

2 - Modalités de validation des B1 à B6 (1^{er} semestre) et B12 (2^e semestre)

La validation des unités d'enseignement s'effectue selon les modalités suivantes :

Sem.	Ens.	Unités d'Enseignement	Durée	1ère session	2ème session
1er semestre / S5	B1	UE Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	0h40 -	2 QR° (s/20) Néant	2 QR° (s/20) Néant
	B2	UE Imagerie médicale	0h40 -	2 QR° (s/20) Néant	2 QR° (s/20) Néant
	B3	UE Système neurosensoriel	1h00 -	3 QR° (s/20) Néant	3 QR° (s/20) Néant
	B4	UE Psychologie médicale	0h20 -	1 QR (s/20) Néant	1 QR (s/20) Néant
	B5	UE Génétique médicale	0h20 -	1 QR° (s/20) Néant	1 QR° (s/20) Néant
	B6	UE Oncologie fondamentale	0h20 -	- 10 QCM (1) (2) - 1 QRC de 10 mn	- 10 QCM (1) (2) - 1 QRC de 10 mn
2ème semestre / S6	B12	UE Agents infectieux, hygiène (2)	1h00 -	3 QR° (s/18) TP/TD (s/2)	3 QR° (s/18) TP/TD (s/2)
	B13	UE Immunologie	0h20 -	1 QR° (s/20) Néant	1 QR° (s/20) Néant
	B18	LECTURE CRITIQUE D'ARTICLE 1 / LCA1	30 min	15 QCM/QRM	
2 ^{ème} Semestre / S6	TP	TRAVAUX PRATIQUES / DIRIGES DE MICROBIOLOGIE - Bactériologie (4 séances TP) (2) - Hygiène (CM + 2 séances TP) (2) - Virologie (1 séance TD) (2)	Assiduité (2) Assiduité (2) Assiduité (2)		VA/NV VA/NV VA/NV

* chaque QR peut être remplacée par :

- maximum 15 QCM en 20 mn (1) (2)
- ou maximum 20 QCD en 20 mn (2)
- ou maximum 10 QROC en 20 mn
- ou 2 QRC en 20 mn

(1) Les étudiants doivent se munir, outre leur stylo à encre, d'un crayon de papier noir HB et d'une gomme plastique blanche neuve

(2) L'examen écrit est noté 18/20. La validation par assiduité des séances de TD de virologie, des TP de bactériologie et d'hygiène est noté 2/20. La note des TP/TD reste acquise en cas de rattrapage et/ou de redoublement.

VIII - VALIDATION DE L'UE B10 : ANATOMIE SUR LE VIVANT

A l'issue de cet enseignement un premier contrôle des connaissances est organisé à la fin du premier semestre et donne lieu à une note sur 20 ou à une validation.

La validation est essentiellement pratique. L'étudiant(e) doit prouver son aptitude à effectuer les gestes nécessaires pour explorer ou reconnaître les divers organes directement ou indirectement accessibles, et faire ainsi preuve des connaissances de séméiologie normale à la base de tout examen clinique.

En cas de note inférieure à la moyenne, l'étudiant(e) doit se représenter avant le mois de juin, selon des modalités à définir en fonction des séances de révision qui sont organisées par l'enseignant.

IX - VALIDATION DU MODULE / G11 (pathologie générale) : (supprimé du programme à compter de la rentrée 2022-23) :

A titre transitoire en 2022-23 en cas de non validation du module G11 (redoublants ou étudiants ayant été autorisé à s'inscrire en année supérieure avec une dette), un examen spécial sera organisé en 2022-23 selon les modalités ci-dessous :

G11	EP Pathologie générale	0h15	10 QR/QCM (1) (2)	10	<3	1
------------	------------------------	------	-------------------	----	----	---

XI - VALIDATION DES MODULES CLINIQUES / B14 à B17

1. Modalités d'examen

Les modules cliniques (anticipés du deuxième cycle) **B14** à B17 et **B20** sont validés selon les dispositions suivantes. Ils sont autonomes les uns par rapport aux autres.

Les examens se dérouleront sur tablette électronique conformément à la docimologie préconisée par SIDES UNESS pour les ECNi, sous la forme de mini dossiers progressifs (mini DP) et de questions isolées (QI).

B16		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE juin/juillet
	Athérosclérose- Hypertension - Thrombose	Assiduité cf 4	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10 (z)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (z)
B14		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE juin/juillet
	Neurologie et Neurochirurgie	Assiduité cf 4	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10 (z)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (z)
B15		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE juin/juillet
	Appareil locomoteur	Assiduité cf 4	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10 (z)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (z)
B17		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE juin/juillet
	Pathologie pulmonaire et thoracique (2ème semestre)	Assiduité cf 4	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10 (z)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (z)
B20		1ère SESSION-JUIN		2ème SESSION
N°	MODULE	CONTROLE CONTINU 1ère PARTIE (x)	EPREUVE FINALE 2ème PARTIE	SESSION DE juin/juillet
	Apprentissage de l'exercice médical (2ème semestre)	Assiduité cf 4	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10 (z)	Sur tablette s/20 - 1h15 - 4 mini DP (A) s/15 - 15 QI (B) s/5 - NE Ecrit : si <10/20 (z)

(A) Chaque mini DP (mini dossier progressif) de 15 mn pourra comporter environ **7 ou 8 questions** QRM/questions à réponse multiple (1 ou plusieurs réponses). Ainsi deux-mini-DP représentent un total de 15 QRM. Au maximum 1 QRM peut être remplacée par 1 QZ (question zone à pointer).

Chaque QRM pourra comporter 5 items (A à E)

(B) **QI (questions isolées)** sous forme de QRM pouvant comporter 5 items (A à E). Parmi les 15 QI il y a la possibilité de remplacer au maximum 2 QI par 1 TCS (Test de concordance de script) et/ou par 1 (KFP) Key-Feature Problem et/ou par 1 QZ (question zone à pointer).

XII - VALIDATION DU MODULE «B21 » - C2i Niveau 2

1 - Depuis octobre 2007, **tous les étudiants inscrits en DFGSM3** (nouveaux et redoublants) doivent valider le **module C2i / Niveau 2 « Métiers de la santé »**. Aucune dispense du C2i n'est possible. Cette validation est requise pour le passage en DFASM1.

2 - L'examen comporte **20 QCM** à composer durant **0h30**, (examen sur 'tablettes') lors de la session de mai/juin.

Session de rattrapage fin juin ou début juillet, dans les mêmes conditions.

XIII - VALIDATION DU GROUPE « B7 » : LANGUE ETRANGERE 2 - ANGLAIS

Le groupe d'enseignement B7 correspondant à la langue étrangère 2 est à valider selon des modalités propres à la formation qui aura été suivie par l'étudiant(e) obligatoirement en anglais, soit à la Faculté de Médecine, soit dans une autre institution. Pour l'enseignement dispensé à la Faculté de Médecine, les modalités sont les suivantes :

Ensemble «B7»		Modalités	1ère SESSION	2ème SESSION
LANGUE ETRANGERE 2 : Anglais 2		Trois à quatre évaluations de contrôle continu dont une est constituée du CLES 2	VA/NV pour chaque étape ≥ 10/20 pour valider l'étape du CLES	Présentation d'un travail personnalisé établi selon les résultats obtenus par l'étudiant au contrôle continu suivie d'un entretien

* **CLES** = Certificat de compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur **Niveau 2 = niveau B2** du Cadre Européen Commun de Référence

XIV - VALIDATION DU GROUPE « B22 » : ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2

Voir fascicule dédié

XV - VALIDATION DES ELEMENTS « B9 » et «B19» : STAGES CLINIQUES ET STAGES de PRE-EXTERNAT

1. Obligations

Tout(e) étudiant(e) doit obtenir la validation des **trois stages** à l'issue du DFGSM3 :

- les stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières qu'ils(elles) ont accomplis dans un service agréé de médecine («B9A») et dans un service agréé de chirurgie («B9B»),
- le stage de pré-externat (B19)

Les étudiant(e)s qui **redoublent le DFGSM3** sont tenu(e)s de valider à nouveau les **trois** stages cliniques afférents à la troisième année d'études et de satisfaire l'épreuve de validation terminale.

2. Stages cliniques d'initiation aux fonctions hospitalières (B9A et B9B)

La validation des deux stages cliniques est prononcée par le Doyen sur l'avis des deux Chefs de service concernés.

Aucune dispense de stage ne peut être accordée pour quelque motif que ce soit. Ces stages ne peuvent être accomplis en dehors des services du CHU de Strasbourg.

3. Validation terminale dite «check-list» (B9)

La **validation** des quatre stages cliniques du DFGSM2 et du DFGSM3 repose :

- sur le **contrôle de l'assiduité** aux onze séances qui sont organisées pour chacune des périodes ;
- sur une **validation terminale** qui intervient **en fin de 1er semestre de DFGSM3** par deux enseignants qui n'ont pas été les tuteurs de l'étudiant(e). Ils :
 - contrôlent l'acquisition des objectifs pratiques tels qu'ils figurent dans le fascicule correspondant,
 - et exigent la réalisation d'une observation clinique avec examen de malade.

En cas d'échec, les étudiant(e)s doivent se représenter devant le même jury à une date qu'ils(elles) conviendront et cela jusqu'au 15 juillet.

Tout stage non validé entraînera le redoublement du DFGSM3. Il en sera de même pour tout refus de validation à l'épreuve terminale persistant après la date du 15 juillet.

4. Validation du stage de pré-externat (B19)

La validation de ce stage obligatoire de deux semaines à temps plein effectué durant **les mois de juin** est prononcée par le Doyen sur proposition du chef de service dans lequel l'étudiant(e) a accompli son stage.

Elle est exigée pour le passage en DFASM1.

En cas de refus de stage, celui-ci pourra être refait durant l'été. Si le refus persiste, le redoublement du DFGSM3 s'impose et le stage doit être refait.

5. Modalités de validation

B9 et B19 : Stages - Modalités	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre		Juin/juillet	
	Durée	Note	Durée	Note	Durée	Note
jusqu'au 15 juillet	9x4h	VA/NV	-	-	Néant	
☐ Stage clinique 4 (B9B) Service de chirurgie ou de médecine	12x4h	VA/NV	-	-	Néant	
☐ Validation terminale des stages B9	-	-	Oral	VA/NV	jusqu'au 15 juillet	
☐ Stage de pré-externat (G12)	-	-	2 semaines plein temps	(1) VA/NV		

XVI - ATTRIBUTION DES CREDITS ECTS du DFGSM3

1 - Les crédits européens

Chaque ensemble est affecté d'un nombre de crédits européens dits ECTS (European Credit Transfer System) selon le tableau ci-dessous.

L'année de DFGSM3 totalise 60 crédits.

Une période d'études validée dans un établissement étranger permet l'acquisition des crédits ECTS correspondants à ceux fixés dans le tableau ci-après.

2 - Répartition des crédits européens du DFGSM3

En raison de l'organisation de nombreux enseignants (B8 B7 B22) et stages sur les deux semestres universitaires, l'attribution des crédits n'intervient qu'à la fin de l'année, en juin et à l'issue de la session de rattrapage de juin/juillet comme suit :

Rappel

Groupe	Unités d'enseignements et de stages	Crédits
B1	UE Biopathologie moléculaire et cellulaire	2
B2	UE Imagerie médicale	4
B3	UE Système neurosensoriel	8
B4	UE Psychologie médicale	2
B5	UE Génétique médicale	4
B6	UE Oncologie médicale	2
B7	UE Langue : anglais 2	2
B8	Service Sanitaire des étudiants en santé	4
B9A	UE Stage d'initiation clinique en médecine (1)	3
B9B	UE Stage d'initiation clinique en chirurgie (1)	3

B10	UE Anatomie sur le vivant	2
B12	UE Agent infectieux, hygiène	4
B13	UE Immunologie	2
B16	Athérosclérose.Hypertension.Thrombose	4
B14	Neurologie et neurochirurgie	2
B15	Appareil locomoteur	2
B17	Pathologie pulmonaire et thoracique	2
B18	UE Lecture critique d'article	1
B19	Stage de pré-externat (1)	2
B20	Module 01B – Apprentissage de l'exercice médical	2
B21	Module à option MO26 - Certificat informatique et internet / C2i- Niveau 2 «Métiers de la santé»	1
B22	Enseignement complémentaire 2	2

(1) En cas de redoublement, les 3 stages sont à refaire et les crédits précédemment obtenus sont retirés.

XVI - VALIDATION DE L'UE B8 - Service sanitaire des étudiants en santé (SSES)

Le SSES : Le SSES s'inscrit dans la Stratégie Nationale de Santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Il s'agit pour les étudiants en santé de mener des actions de prévention auprès de tout type de public, notamment les plus jeunes et les plus fragiles. Les thématiques abordées seront, entre autres, la nutrition, le sommeil, la prévention des addictions (tabagisme, consommation de drogues et d'alcool, écrans...), la promotion de l'activité physique, la vie affective et sexuelle...

a) Le SSES comprend plusieurs étapes réparties sur le premier et deuxième semestre de DFGSM3 :

* un **enseignement théorique** de 30h en e-learning dédié au SSES, élaboré par l'Ecole de Santé Publique de Nancy [2 ECTS] : 1^{er} semestre

* une action de prévention sur une thématique spécifique encadrée par un référent pédagogique comportant (fin du premier et 2^{ème} semestre):

- une étape de **préparation du projet** : 1 séance d'ED (2H) pour planification du projet+ travail personnel + 1 séance d'ED (2H) pour présentation et première évaluation du projet [2 ECTS]

- une étape de **mise en œuvre des actions sur le terrain** encadrée par un référent de proximité (personnel du lieu de l'action) [0.5 ECTS]

- une étape de **évaluation de l'action**: travail personnel + courte synthèse écrite [0.5 ECTS]

b) Les modalités de contrôle et de l'évaluation des connaissances sont les suivantes :

1^{ère} session : seront prises en compte dans la note de l'étudiant :

1-la présentation orale du projet par l'étudiant pendant le second ED : 7/20

2-la synthèse rédigée par l'étudiant à l'issue de son action : 9/20

3-l'évaluation réalisée par le référent de proximité selon une grille préétablie : 4/20

Session de rattrapage : Présentation orale du projet par l'étudiant devant un jury constitué de 3 référents pédagogiques.

c) Seuls les étudiants 'Erasmus' de Strasbourg en séjour à l'étranger et les étudiants ERASMUS en séjour d'études à Strasbourg sont dispensés par équivalence de l'UE Service sanitaire des étudiants en santé.

d) Aucun enseignement complémentaire ne pourra justifier l'obtention d'une dispense ou d'une équivalence d'une partie ou de l'UE B8 : (Service sanitaire des étudiants en santé).

e) Les étudiants doivent impérativement faire signer une convention par le responsable de la structure où va se dérouler leur action de prévention et la remettre à la faculté pour signature avant la date prévue de l'intervention sous peine d'invalidation du SSES.

XVII - PASSAGE EN DFASM1

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011, la troisième année d'études est sanctionnée par la délivrance du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM). Il est délivré selon l'article 12 de l'arrêté susvisé aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement et acquis les 180 crédits européens, en tenant compte de la première année de licence en sciences de la santé. Le DFGSM correspond au **niveau licence**.

Cette disposition impose aux étudiants **de valider** à l'issue de la 3^{ème} année **tous les enseignements et stages** relevant :

- du DFGSM2

- et du DFGSM3.

Un jury final, en juin/juillet, présidé par le Doyen ou son représentant, réunissant un représentant par groupe d'enseignements théoriques, dresse la liste des étudiants titulaires du DFGSM auxquels le niveau de licence sera attribué.

MODALITES D'EXAMEN POUR LES ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Enseignement complémentaire	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
	Epreuves	Durée	Epreuves	Durée
EC 01 -Allemand (complémentaire)	Présence obligatoire La validation de cet enseignement se fait sous forme de contrôle continu selon le mode validé/non validé.	-	les modalités ne prévoient plus de 2e session mais une 2e chance est donnée à chaque étudiant.e après chaque évaluation, lui permettant d'améliorer son travail.	-
EC 03 - Portraits et points de vue de patients	- Présence obligatoire aux cours - Rédaction mémoire (10 ou 20 pages) avec remise le 15 mars		- Rédaction mémoire avec remise avant le 1er juillet - Présence obligatoire	
EC 05 - Connaissance de l'institution hospitalière	2 ou 3 QRC	1h00	2 ou 3 QRC	1h00
EC 06 -Médecine et communication visuelle	- Réalisation durant l'année de 2 supports d'information (poster et animation numérique) La notation prend en compte : la présence des étudiants aux cours, leur participation tant au niveau de l'apport que du contrôle du contenu scientifique, leur implication dans la construction des projets et dans la présentation finale des travaux.		- Idem	
EC 07 -Médecine générale	- Présence obligatoire aux cours <input type="checkbox"/> Oral : devant le jury (noté sur 20)	VA ou NV Oral	- Présence obligatoire aux cours <input type="checkbox"/> Oral : devant le jury (noté sur 20)	VA ou NV Oral
EC 08 -Formation à la méthodologie de recherche clinique	- Présence obligatoire aux cours - Ecrit dont : - 10 QCM (sur 6,50) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00	- Présence obligatoire aux cours - Examen écrit dont - 10 QCM (sur 6,5) - 1 QRC (sur 13,50)	VA ou NV 1h00
EC 09 -Langue des	- Présence obligatoire aux cours	1h00	- Présence obligatoire aux cours	1h00

signes françaises (LSF)	<p>- Ecrit dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de 10 vidéos en langue des signes française de situations cliniques, avec passage des vidéos à 3 reprises : traduction en français écrit par les étudiants des vidéos (qui seront diffusées sur écran à partir d'une clé USB) <p>Note sur 20 : 2 points par vidéo</p>		<p>- Ecrit dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de 10 vidéos en langue des signes française de situations cliniques, avec passage des vidéos à 3 reprises : traduction en français écrit par les étudiants des vidéos (qui seront diffusées sur écran à partir d'une clé USB) <p>Note sur 20 : 2 points par vidéo</p>	
EC 12- Médecine environnementale (réservé aux étudiants de DFGSM3) (H)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3 	VA ou NV	<ul style="list-style-type: none"> - Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit et une présentation orale par groupes de 3 	VA ou NV
EC 13- Pédagogie pour les tuteurs	<ul style="list-style-type: none"> - La validation est attribuée sur les bases de : - l'assiduité (formations et séances de tutorat) - des qualités pédagogiques <p>(à partir d'une grille d'évaluation basée sur des critères objectifs de quantité d'investissement et qualités pédagogiques du travail fourni)</p>	VA ou NV	<ul style="list-style-type: none"> - Présence aux séances (début septembre en début d'année universitaire) - Travail personnel (à définir par le collège des enseignants) 	VA ou NV
EC 15- Engagement bénévole en association ou institution annexe (H)	<ul style="list-style-type: none"> - Assiduité obligatoire aux 12 heures de cours (début septembre) requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - Présentation d'un Bilan d'activité 	VA ou NV	<ul style="list-style-type: none"> - Remise d'un travail personnel), (selon les modalités à préciser par le coordinateur du module en fonction du projet de l'étudiant) 	VA ou NV
EC 16- Introduction à la santé Publique – Education à la santé sexuelle (EALSS)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence obligatoire aux cours - Evaluation à un contrôle continu à la fin de la partie théorique de cours (15 QCM) - Evaluation in situ lors d'intervention - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages à remettre avant la fin des cours 	VA ou NV 30 min	<ul style="list-style-type: none"> - Présence obligatoire aux cours - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1^{er} juillet 2023 au plus tard 	VA ou NV

Enseignement complémentaire	1 ^{ère} session		2 ^{ème} session	
EC 17- Introduction à l'alimentation, au rapport au corps et à l'activité physique (ACAP) (H) (uniquement proposé en DFGSM2)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : - - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de 5 à 7 pages qui devra être présenté à l'oral devant un jury de 3 membres. Ce rapport sera à remettre au plus tard un mois après la fin de la dernière intervention.	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} juillet 2022 au plus tard.	VA ou NV
EC 18- Approches sociales des addictions aux substances psychoactives (ASASP) (uniquement proposé en DFGSM2)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les épreuves) : L'enseignement donne lieu à une double validation : un contrôle continu se basant sur un rapport décrivant l'activité d'une structure d'accompagnement des patients exposés à l'addiction ; un rapport de 5 à 7 pages, bilan sur leur intervention	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les responsable(s) de l'enseignement de 5 à 7 pages à remettre pour le 1 ^{er} juillet 2022 au plus tard	VA ou NV

EC 19 - Sciences fondamentales en pratique médicale-la foetopathologie (H)	- Evaluation d'un mémoire - Epreuve orale consistant en une présentation du mémoire (au format poxerpoint) avec l'enseignant (20 min et réponses aux questions de l'enseignant (maximum 15 minutes)	VA ou NV	- Evaluation d'un mémoire - Epreuve orale consistant en une présentation du mémoire (au format poxerpoint) avec l'enseignant (20 min et réponses aux questions de l'enseignant (maximum 15 minutes)	VA ou NV
EC 20- Médecine, genre et société (H)	15 QCM ou 1 QRC	20 min	15 QCM ou 1 QRC	20 min
EC 21- Exposomique (H)	- Présence obligatoire aux cours (maximum deux absences autorisés pour pouvoir présenter les	VA ou NV	- Présence obligatoire aux cours - - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit de recherche sur une thématique définie au préalable avec le/les	VA ou NV

(uniquement proposé en DFGSM2)	épreuves) : - - Epreuve terminale consistant en un rapport écrit qui devra être présenté à l'oral devant un jury de 3 membres. Ce rapport sera à remettre au plus tard un mois après la fin de la dernière intervention.		responsable(s) de l'enseignement à remettre pour le 1 ^{er} juillet 2022 au plus tard.	
EC 22- Preuves, croyances, débats et controverses en médecine (H)	- Présence obligatoire aux cours <input type="checkbox"/> - 1 QRC ou <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> -env. 15 QCM	0h20	- Présence obligatoire aux cours <input type="checkbox"/> - 1 QRC ou <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> -env. 15 QCM	0h20
EC 14- Double cursus Médecine/Sciences	cf. ci-dessous (D) La validation de l'EC14 exige celle de l'ensemble des 7 épreuves écrites (à 10/20 sans compensation) et pratiques, et du stage en laboratoire Présence obligatoire aux cours, TP et stages		cf. ci-dessous (D) cf. ci-contre	

(H) Nouveaux enseignements à la rentrée 2022-2023)

VA = Validé NV = Non Validé

(D) ● 6 modules : (cf. ci-contre) :

- *Méthodes expérimentales en recherche biomédicale* : LCA (1h15) + exercices notés en contrôle continu
- *Biostatistiques* : QR (1h00)
- *Chimie-Biologie* : QR (1h00)
- *Bases structurales du vivant* : LCA (0h45) + travail bibliographique en contrôle continu
- *Nouvelles technologies pour la médecine prédictive et personnalisée* : LCA (1h15)
- *Bioinformatique* : QR (1h00)
- *Travaux pratiques de 2 semaines* : Evaluation du cahier de laboratoire

- **Stage d'été en laboratoire** : rapport de 5 pages + présentation orale (ou poster dans le cadre d'une présentation dans une conférence/séminaire)

II - VALIDATION D'UN ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

1 - La validation d'un enseignement complémentaire du DFGSM2 (ensemble "A14") est obligatoire. Néanmoins, elle ne sera pas exigée pour le passage en DFGSM3 dans la limite des 7 crédits ECTS de dette maximale. Elle devra toutefois être acquise pour l'entrée en DFASM1.

La validation d'un deuxième enseignement complémentaire sera exigée au cours du DFGSM3, indépendamment et différent de celui acquis au titre du DFGSM2 sauf pour les langues (s'il s'agit de deux niveaux d'enseignement différents et d'une autre langue que l'anglais).

2 - Equivalences de validation

a) L'équivalence d'un enseignement complémentaire est accordée par le Doyen au vu de la validation d'une autre formation, dite "**option libre**". Elle ne pourra être accordée que pour des enseignements dispensés par un **organisme officiel** et sanctionné par un **examen** final, à condition d'avoir bénéficié d'une autorisation d'inscription préalable.

b) **Au maximum une seule équivalence** au titre d'une **option libre** pourra être accordée durant le DFGSM2 et le DFGSM3.

3 - Dispense de validation

a) La dispense d'un enseignement complémentaire sera **automatiquement donnée** à tout(e) étudiant(e) qui aura obtenu **une U.E. de Master** de 3 ECTS au minimum (et quel que soit le nombre de crédits), validée par un examen (en dehors de tout stage en laboratoire, ou de bibliographie ou de l'enseignement de langue dans ce Master) ou au titre du **double cursus médecine-sciences**, sur demande écrite adressée au Doyen en joignant l'attestation de réussite correspondante.

En cas de désistement au choix de l'U.E. demandée avant le 7 octobre 2022, l'étudiant sera autorisé à choisir dans la limite des places laissées vacantes à l'issue du choix si celui-ci a déjà eu lieu. Au-delà du 7 octobre, 14h00, plus aucune annulation d'inscription à l'U.E. postulée ne sera acceptée et l'étudiant ne pourra choisir un enseignement complémentaire.

b) La dispense d'un enseignement complémentaire sera **automatiquement accordée** aux étudiant(e)s ayant accompli durant l'année de DFGSM2 et/ou de DFGSM3 des **fonctions rémunérées de monitorat de T.P.** de sciences fondamentales ou de langues en 2ème et 3ème années.

Les étudiant(e)s qui accompliront des **fonctions bénévoles de monitorat de T.P. d'Anatomie** bénéficieront également de cette dispense.

Celle-ci sera accordée sur présentation, par l'étudiant(e), d'une attestation écrite d'exercice fait en totalité, établie par le Responsable des T.P. au plus tard à la mi-mai.

c) Les étudiant(e)s ayant accédé par passerelle en DFGSM2 ou en DFGSM3 bénéficieront d'une dispense de l'E.C.1 ou de l'E.C.2

d) Les étudiant(e)s qui effectueront **un séjour d'études à l'étranger** de six mois ou d'un an obtiendront la dispense de l'enseignement complémentaire de DFGSM2 ou de DFGSM3.

4 - La validation de deux enseignements complémentaires **différents** est exigée pour l'**entrée en DFASM1**. Un seul de ces enseignements peut être validé par dispense ou équivalence.

Néanmoins, les enseignements complémentaires 1 et 2 peuvent être validés par l'obtention, en DFGSM2 et en DFGSM3, de deux U.E. différentes de 3 ECTS chacune de MASTER ou par l'exercice des fonctions de monitorat en 2ème et en 3ème années ou par la validation du double cursus médecine-sciences.

5 - Tout(e) étudiant(e) redoublant le DFGSM2 peut solliciter par écrit la validation par anticipation du groupe d'enseignement "B22" correspondant à l'enseignement complémentaire 2 du DFGSM3.

La réussite ou l'échec au groupe "B22" n'interviendra pas alors dans l'application des modalités de passage de la 2ème en 3ème année de médecine.

1er SEMESTRE : DFASM1 et DFASM2 / MODULES A OPTION

EXAMEN : JANVIER/FEVRIER 2023 (sous réserve)

N°	MODULE A OPTION	1ère session et 2ème session		
		Date	Durée	Modalités d'examen
MO01	ANATOMIE DESCRIPTIVE ET TOPOGRAPHIQUE		1h00 + Oral	- Question tirée au sort (s/20) - Qualité de la dissection + Oral (s/20)
MO03	ANESTHESIOLOGIE ET REANIMATION CHIRURGICALE		1h00 + Oral	- env. 20 QCM, notées sur 4 - 2 Questions rédactionnelles à partir de cas clinique sur 6 - devant 2 examinateurs (sur 10)
MO04	CINEMA - LITTERATURE ET MEDECINE II : Sciences, médecine et société	/	-	- Assiduité obligatoire aux cours pour se présenter aux 2 sessions - 1ère et 2ème sessions : - Remise d'un mémoire : - en mars 2022 - ou le 1er juillet 2022
MO05 (H)	POSTURE EDUCATIVE : Contribuer à éduquer les patients tout en les soignant		Oral	- Assiduité obligatoire aux cours pour se présenter aux 2 sessions - 1ère session et 2ème session : - Remise d'un rapport : avant le 15 janvier (sur 10) - Oral de présentation du rapport (en janvier) (sur 10)
MO07	MEDECINE PSYCHOSOMATIQUE		TD 1h00	- Contrôle continu des TD (sur 10) (C) - 1 QT sur 3 questions aux choix (sur 10) (C)
MO10	ROLE DU MEDECIN GENERALISTE EN MATIERE DE PREVENTION		1h00	- 2 questions rédactionnelles de 30 mn chacune
MO11	RHUMATOLOGIE		Oral	- Entretien de 15 mn avec 2 enseignants
MO12	TRANSPLANTATION ET ORGANES ARTIFICIELS (D) (E)		1h00	- En 1ère session : 3 QRC de 20 mn - En 2ème session : oral devant 2 enseignants successifs
MO16	CHIRURGIE PLASTIQUE ET MAXILLO-FACIALE (D) (E)		1h00	- 1 cas clinique de 20 mn (sur 8) - 2 QRC de 20 mn chacune (sur 12)
MO18	IMMUNOPATHOLOGIE : (Immunologie translationnelle : données humaines-modèles animaux)		1h00	- 2 QRC de 20min chacune - env.10 QCM (20 min)
MO25	PATHOLOGIES NEUROLOGIQUES ET EXPLORATIONS FONCTIONNELLES (F)		0h20	- env.15 QCM
MO08	REFLEXION ETHIQUE EN INTER PROFESSIONNALITE : Apprendre à construire une réflexion éthique en inter professionnalité dans le cadre de situations cliniques complexes (F)	/		- Assiduité obligatoire aux cours pour se présenter aux 2 sessions (noté sur 8/20) - 1ère session et 2ème session : - Remise d'un rapport correspondant à la première partie d'un RSCA (noté sur 12/20) - à remettre à l'enseignant responsable avant le 10 avril 2022 (date sous réserve) - idem pour la 2e session (avant fin juin 2022, date à confirmer)

- (C) La note éliminatoire est inférieure à 6
 Lors de la 2^{ème} session, à moins qu'il n'y ait eu une excuse valable à l'examen écrit de juin, la note de T.D. ne compte plus. La notation est faite par l'examen uniquement : la note définitive est fixée sur 20.
 (D) Ce module est enseigné une année sur deux
 (E) Ce module ne sera pas enseigné, sous réserve
 (F) Ce module sera enseigné sous réserve - (*)
 (H) Ce nouveau module sera enseigné sous réserve

2^{ème} SEMESTRE : DFASM1 et DFASM2 / MODULES A OPTION

EXAMEN : MAI/JUIN 2022 (sous réserve)

N°	MODULE A OPTION	1ère session (MAI) et 2ème session (FIN JUIN)		
		Date	Durée	Modalités d'examen
MO14	ANTIBIOTHERAPIE PRATIQUE		1h00	- env. 2 QRC de 10 mn chacune (s/08) - env. 2 Dossiers de 20 mn chacun (s/12)
MO15	APPROCHE NEUROBIOLOGIQUE DES TROUBLES MENTAUX		1h00	- Examen écrit se référant au cours, éventuellement sous forme de questions portant sur un bref article de synthèse en français ou en anglais (1)
MO06	HISTOIRE DE LA MEDECINE "Médecine, santé, société : histoire et enjeux"	/	1h00	• Contrôle connaissance comprend : - l'assiduité aux cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - présentation d'un mémoire en rapport avec le contenu du cours • 2 ^{ème} session : remise du mémoire pour le 1er juillet
MO17	MEDECINE INTERNE (Enseignement complémentaire)		1h30	- En 1 ^{ère} session : - Assiduité aux cours calculée proportionnellement sur la présence aux 24h CM (sur 4) - 2 cas cliniques évaluant la démarche diagnostique de l'étudiant(e) (sur 16) - 2 ^{ème} session : 2 cas clinique (sur 20)
MO21	STRATEGIE DES EXAMENS DE LABORATOIRE		1h00	- env. 4 dossiers cliniques (= cas clinique avec questions courtes) à commenter, de 15mn chacun En 2 ^{ème} session : examen oral devant 2 enseignants successivement
MO22	SERVICE DE SANTE DES ARMEES (cadre spécifique d'exercice professionnel)		1h00	- Ecrit : 2 QT de 30 mn chacune - 2 ^{ème} session : Examen oral devant 1 examinateur
MO26	C2i-Niveau 2 "Métiers de la santé" uniquement pour DFGSM3	/	DFGSM3	Cf. fascicule de DFGSM3
MO24	SANTE ET MIGRATIONS		./.	• 1 ^{ère} session : - assiduité aux 23h CM (sur 8) - mémoire / 7-10 pages (sur 12) • 2 ^{ème} session : - rédaction de mémoire / 7-10 pages (sur 12) - soutenance de mémoire (sur 8)
MO27	MEDECINES COMPLEMENTAIRES ET LEUR PLACE DANS LA PRATIQUE MEDICALE		1h00	- Assiduité obligatoire - 3 QRC de 20 mn chacune 2 ^{ème} session : oral devant un enseignant
MO28	APPLICATION DE L'ACTIVITE PHYSIQUE A LA SANTE		1h00	- Assiduité obligatoire requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen - 4 QRC de 15 mn chacune
MO29	APPRENTISSAGE DES BASES CHIRURGICALES PAR L'E-LEARNING ET LA SIMULATION			- 1 ^{ère} session : - Contrôle continu : - En ligne (e-learning) pour chacune des 12 séances ramenées à une note sur 15 : 75% de la note finale (5 QCM : notés sur 5 : durée : 0h10 mn) et durant les TP de simulation : (évaluation pratique : notée sur 15, d'une durée de 20 minutes ?)

				<ul style="list-style-type: none"> - Examen final: Pratique sur modèle animal, noté sur 5 (25% de la note globale) - 2^{ème} session: - 20 QCM notés sur 5 (durée 40 min) et simulation (durée : 30 mn) : notée sur 15
MO30	MEDECINE ET MEDITATION : RELATION A SOI ET RELATION A L'AUTRE		1h00	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} session: - l'assiduité aux cours requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen Ecrit : 1 Question traditionnelle d'1 heure - Session de rattrapage (fin juin) : Examen oral devant 1 examinateur
MO31	ENGAGEMENT BENEVOLE EN ASSOCIATION OU INSTITUTION ANNEXE			<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} session: - Assiduité aux 12 heures de cours (début septembre 2021) requise pour se présenter aux 2 sessions d'examen (VA/Non VA) - Présentation d'un Bilan d'activité (VA/Non VA) • 2^{ème} session : Présence aux cours obligatoire - Remise d'un travail personnel), (selon les modalités à préciser par le coordinateur du module en fonction du projet de l'étudiant) (VA/Non VA)
MO32	OPTIMISATION DE LA PRESCRIPTION MEDICALE : de la pharmacologie à la thérapeutique (F)			<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} session: - oral avec 10' préparation et 10' discussion • 2^{ème} session : oral avec 10' préparation et 10' discussion
MO33	COMMUNICATION AVEC LES PATIENTS ET GESTION DU STRESS (F)			<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} session: Assiduité obligatoire Ecrit : durée : 0h20 - 1 QR (question rédactionnelle) ou 15 qcm • 2^{ème} session : Assiduité obligatoire Ecrit : durée : 0h20 -1 QR (question rédactionnelle) ou 15 qcm
MO34	IMAGERIE MOLECULAIRE (F)			<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} session: Ecrit : durée : 1 heure - 10 qcm portant sur les CM et analyse d'un article d'imagerie Oral : Présentation orale d'un cas clinique (type staff) et de la pathologie associée • 2^{ème} session : Oral : - Présentation orale et cas clinique

1) - Dans le cas d'un article en anglais, celui-ci aura été présenté en cours au préalable.

(C) La note éliminatoire est inférieure à 6

Lors de la 2^{ème} session, à moins qu'il n'y ait eu une excuse valable à l'examen écrit de juin, la note de T.D. ne compte plus. La notation est faite par l'examen uniquement : la note définitive est fixée sur 20.

(D) Ce module est enseigné une année sur deux

(E) Ce module ne sera pas enseigné sous réserve

(F) Ce module sera enseigné sous réserve - (*)

LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES en FGSMa2

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 fixant le régime des études pour le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (FGSMa).

L'année de FGSMa2 comporte les 15 unités d'enseignements suivants à valider :

1^{er} semestre (S3 des études en sciences maïeutiques) :

UE 1 : Sémiologie

UE 2 : Tissus sanguins – Système immunitaire

UE 3 : De l'agent infectieux à l'hôte

UE 4 : Hormonologie - Reproduction

UE 5 : Appareil cardio-respiratoire

UE 6 : Face à face pédagogique collectif

UE 8 - EC1 : Santé publique - Démarche de recherche – Service sanitaire

UE.9 : Obstétrique

UE Clinique: Stage de démarche clinique et techniques de soins généraux

2^{ème} semestre (S4 des études en sciences maïeutiques) :

UE 7 : Autres systèmes : digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique, rénal

UE 8 - EC2 : Santé publique - Démarche de recherche – Service sanitaire

UE 9 - EC1 : Obstétrique

UE 10 - EC1 : Pédiatrie

UE 11 - EC1 : Sciences humaines – Droit et législation

UE Clinique : Stage suivi pré et postnatal

UE Enseignement optionnel libre

MODALITES DE CONTROLE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT :

- **UE 1 : Sémiologie :**
 - Examen sous forme d'ECOS : la note intervient à raison de 60 % de la note finale
 - Travail de groupe sur le raisonnement clinique : la note intervient à raison de 40 % de la note finale

- **UE 2 : Tissus sanguins – système immunitaire :**
 - Durée : 1 heure
 - Examen écrit

- **UE 3 : Agent infectieux à l'hôte :**
 - Durée 1 h 30
 - Examen écrit

- **UE 4 : Hormonologie – Reproduction :**
 - Durée : 1 heure
 - Examen écrit

- **UE 5 : Appareil cardio-respiratoire :**
 - Durée : 1 heure
 - Examen écrit

- **UE 7 : Autres systèmes :**
 - Durée : 1 h 30
 - Examen écrit

- **UE 8 - EC1 : Santé Publique, Démarche de Recherche :**
 - Lecture critique d'article : la note intervient à raison de 60 % de la note finale
 - Durée : 2 heures
 - Examen écrit
 - Anglais : la note intervient à raison de 40 % de la note finale
 - l'étudiant est évalué sur le parcours linguistique qu'il a effectué au centre de ressources de langues et qu'il présente à l'oral.
 - AFGSU niveau 1 :
 - Présence obligatoire à l'ensemble des séances d'enseignement consignée sur le procès verbal de chaque séance établi par le moniteur du groupe.
 - Epreuve pratique de contrôle de l'acquisition des savoirs et savoir-faire nécessaires à la bonne exécution des gestes destinés à préserver l'intégralité physique d'une victime avant sa prise en charge par les services de secours.
Cette validation est requise pour l'obtention du diplôme général en sciences maïeutiques.
Elle reste définitivement acquise même en cas de redoublement.

- **UE 8 - EC2 : Santé Publique, Démarche de Recherche :**
 - Anglais : la note intervient à raison de 40 % de la note finale
 - l'étudiant est évalué sur le parcours linguistique qu'il a effectué au centre de ressources de langues et qu'il présente à l'oral.
 - Démarche de recherche : la note intervient à raison de 60 % de la note finale
 - Travail individuel d'élaboration d'une problématique de santé publique.

- **UE 9 : Obstétrique :**
 - Examen écrit :
 - Durée : 1h00

- **UE 9 - EC1 : Obstétrique :**
 - Embryologie (TP, CM): la note intervient à raison de 30 % de la note finale.
 - Durée : Ecrit TD = 2* 0h30
 - Ecrit CM = 0h30
 - Examen écrit :
 - Durée : 1h30 heures
 - La note intervient à raison de 70 % de la note finale

- **UE 10 - EC1 : Pédiatrie :**
 - Durée 1 h 30
 - Examen écrit

- **UE 11 - EC1 : Sciences Humaines – Droit et législations :**
 - Durée : 2 heures
 - Examen écrit

- **UE Clinique :**
 - Stage de démarche clinique et techniques de soins généraux :
 - Durée 4 semaines.
 - Les étudiant(e)s effectuent leur stage, encadrés par les professionnels du service d'affectation.
 - Une évaluation formative concernant un geste technique infirmier est réalisé par une enseignante du Département de Maïeutique.
 - Ce stage donne lieu à une évaluation validante établie au moyen d'une grille d'appréciation.

 - Stage de suivi per et postnatal :
 - Durée 6 semaines.
 - Les étudiant(e)s effectuent leur stage, encadrés par les professionnels du service d'affectation.
 - Une évaluation formative est réalisée par une enseignante du Département de Maïeutique.
 - Ce stage donne lieu à une évaluation validante établie au moyen d'une grille d'appréciation.

En cas de refus de validation, un stage de 4 semaines au maximum est effectué pendant la période de juillet ou août de l'année en cours et donnera lieu à une nouvelle évaluation validante établie au moyen d'une grille d'appréciation.

- **UE Optionnelle-libre :**
L'ensemble «optionnel-libre» comprend une unité d'enseignement choisie par l'étudiant(e). Elle peut concerner des disciplines autres que médicales.

Tout(e) étudiant(e) doit valider à l'issue de FGSMa l'unité d'enseignement PIX organisée par l'Université de Strasbourg.

L'enseignement optionnel-libre, choisi par l'étudiant(e), est validé selon les modalités propres à cet enseignement, soit dans le cadre :

- d'une unité optionnelle-libre dispensée par le Département de Maïeutique.
- d'un enseignement complémentaire dispensé à la Faculté de Médecine, de Maïeutique, des Sciences de la Santé,
- d'une unité d'enseignement de Master (hors stage, travaux bibliographiques ou langue),
- d'une unité d'enseignement dispensée par l'Université de Strasbourg,

LES MODALITES DU CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Les modalités du contrôle des connaissances tiennent compte des dispositions particulières prévues ;

Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Arrêté du 19 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2001 modifié relatif au contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants sages-femmes et à l'organisation des examens.

Arrêté du 11 Mars 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Sage-femme.

Arrêté du 12 juin 2018 relatif au Service Sanitaire des étudiants en santé

Le Département Universitaire de Maïeutique applique le règlement général des examens de l'Université de Strasbourg.

1 Dispositions générales applicables à toutes les années d'études

I.-.MODALITES D'EXAMENS

Les droits universitaires tiennent lieu d'inscription aux examens.

L'enseignement comprend un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaire à l'exercice de la profession de sage-femme et un parcours personnalisé comprenant des unités d'enseignement (UE) libres choisies par l'étudiant sur des listes proposées par le Département de Maïeutique, la faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé ou par l'université et pouvant s'inscrire dans le cadre d'un parcours recherche (master recherche).

Examens

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue sous forme de contrôle continu et de deux sessions d'examens à la fin de chaque semestre.

Ils portent sur l'ensemble des UE (enseignements théoriques, TD, TP...) de ces semestres.

Les modalités des épreuves cliniques : nature de l'épreuve, lieu, durée, temps de préparation, autorisation ou non de documents, grille de notation, nom et fonction de l'examineur sont portés à la connaissance de l'étudiant au minimum 2 semaines avant la session. Les sages-femmes enseignantes s'assurent que les étudiants n'ont aucun document en leur possession lors des évaluations cliniques, toute fraude annule l'évaluation et l'obtention d'une note zéro sera attribuée (*Décision du Conseil Technique du 31/03/2009*).

La note est communiquée après la délibération du jury.

Les étudiants passent les épreuves du Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur niveau II(CLES) et celles du certificat de compétences numériques (PIX) sans que l'obtention de ces certificats soit obligatoire pour la délivrance du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques.

Notation

Chaque UE et chaque stage est affecté d'un nombre de crédits ECTS. Chaque semestre totalise 30 crédits.

L'obtention de la moyenne aux épreuves de l'UE permet l'attribution des ECTS correspondants.

La moyenne de 10 sur 20 est obligatoire pour chaque UE.

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Il n'y a pas de note éliminatoire au sein d'UE.

Validation des stages

Les étudiants disposent d'un carnet de stage. Les étudiants et les référents de stage remplissent ce document.

Ce carnet de stage identifie les objectifs pédagogiques transversaux et spécifiques de chaque stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation.

La validation des stages est prononcée au vu du carnet de stage par la directrice du Département de Maïeutique ou son représentant, sur avis du responsable de stage.

Tous les stages doivent être validés pour passer dans l'année supérieure.

Les stages d'une durée de 6 semaines sont rattrapés sur un stage de 4 semaines maximum en fonction du motif de non validation.

En cas de stage non effectué pendant l'année universitaire, il sera fait dans son intégralité pendant la période de congés universitaire d'été.

Reports UE et 2^{ème} session

Une deuxième session sera organisée en fin de chaque année des études.

En cas d'ajournement à la 1^{ère} session, l'étudiant conserve pour la deuxième session (dite de rattrapage) les UE validées lors de la 1^{ère} session.

Pour les UE comprenant une note de travail en groupe à la première session, cette note sera conservée en deuxième session si elle est \geq à 10. Si cette note est $<$ à 10 et l'UE non acquise, le travail de groupe est remplacé par un travail personnel.

Dans le cadre de l'UE clinique comprenant une évaluation normative l'appréciation de stage et la note de l'évaluation normative sont indépendantes.

La non validation de l'une ou des 2 composantes de cette UE clinique donne lieu, selon le cas de figure au rattrapage du stage, à une évaluation normative en 2^{ème} session, ou aux 2.

Redoublement

En cas de redoublement :

- les étudiants conservent le bénéfice de tout ou partie des crédits acquis.

- Si les étudiant(e)s ont obtenu l'AFGSU niveau 1 et/ou niveau 2, elle leur reste acquise.

Étudiant(e)s en situation de handicap.

Les étudiant(e)s en situation de handicap ont droit à des aménagements spécifiques aussi bien pour les épreuves du contrôle continu que pour les examens terminaux et les épreuves de rattrapage : temps majoré, utilisation d'un ordinateur, etc.

L'étudiant(e), dans le premier mois de cours suivant la rentrée (ou après l'apparition d'un handicap temporaire), doit remettre à son enseignante référente et à la directrice du Département de Maïeutique une copie de son attestation médicale délivrée par le médecin référent du Service Universitaire de Médecine préventive des étudiant(e)s et lui faire part de sa demande d'aménagement d'épreuves. Dès lors que l'étudiant(e) sollicite le bénéfice des aménagements décidés, ceux-ci ne peuvent donner lieu à aucune modification ni suppression.

Un guide pratique à l'usage de l'étudiant(e) en situation de handicap à l'université de Strasbourg est édité par la Mission Handicap, il est disponible au SUMPS, à l'Agora de l'étudiant.

Le présent article s'applique aussi bien aux étudiant(e)s en situation de handicap temporaire qu'aux étudiant(e)s en situation de handicap permanent.

Sujets d'examen

Sur la feuille du sujet seront précisés le nom du correcteur, les points attribués et la durée de l'épreuve.

Ils peuvent consister en :

- questions rédactionnelles
- cas cliniques
- questions à choix multiples (QCM), questions à choix doubles (QCD), questions à réponses ouvertes et courtes (QROC)
- travaux personnels ou en groupe à rendre
- épreuves orales
- examens cliniques objectifs structurés (ECOS)
- évaluations cliniques
- travaux dirigés et pratiques

Anonymat

Toutes les épreuves écrites, en situation d'examen, sont anonymes.

L'étudiant émarge la feuille mise à disposition pour signifier la remise de la copie.

La copie ne doit porter aucun signe distinctif : seul l'usage d'une encre bleue ou noire est autorisé.

La levée de l'anonymat se fera en présence de plusieurs enseignants de l'équipe pédagogique.

Convocation aux examens

Il n'y a pas de convocation écrite aux examens : elle se fait par voie d'affichage dans le Département de Maïeutique, avec indication de la date, de la durée et du lieu et par courrier électronique.

Le délai entre l'affichage et l'examen sera au minimum de deux semaines.

Une convocation individuelle est envoyée par courrier aux étudiants dispensés d'assiduité.

Pour la 2^{ème} session les étudiants seront convoqués par courrier postal ou électronique.

Absence aux examens

Toute absence ou retard non conforme à la référence 33 du règlement général des examens et des concours de l'Université de Strasbourg¹, à une épreuve, conduira à l'absence de note.

Délibération des jurys

Lors de la délibération, le tableau de notes signé par les différents membres du jury tient lieu de procès-verbal.

Résultats

Les résultats seront consultables sur l'ENT de chaque étudiant.

Consultation des copies

Les étudiant(e)s peuvent solliciter, dans un délai de 8 jours maximum à compter de la publication des résultats, le commentaire pédagogique de leurs copies en adressant leur demande à l'enseignant référent de la promotion. Un rendez-vous est organisé auprès des enseignants correcteurs concernés.

Néanmoins, les étudiant(e)s disposent d'un délai de 12 mois après cette publication pour consulter leurs copies en présence d'un enseignant responsable.

II – SURVEILLANCE DES EXAMENS

Dans les amphithéâtres où le nombre d'étudiants est supérieur à 100, il est nécessaire de prévoir au minimum deux surveillants dont l'un sera désigné comme responsable de salle.

Les surveillants assurent la préparation de la salle.

Une liste des candidats est établie.

A l'entrée de la salle

Les étudiants doivent présenter une pièce justifiant leur identité au moment de l'appel.

Tous les sacs, sacoques, cartables et documents personnels sont déposés le long du mur de la salle de cours, et, en aucun cas, ne peuvent être apportés jusqu'à la place de l'étudiant.

Tout matériel de communication doit être non accessible et éteint.

¹ Référence 33 : Les candidats ne peuvent accéder à la salle d'examen au-delà de la première heure de l'épreuve, ou au-delà de la moitié de la durée de l'épreuve lorsque celle-ci est inférieure ou égale à une heure. Les candidats retardataires ne bénéficient d'aucune durée supplémentaire.

Avant de débiter, le responsable de salle annonce, à haute voix qu'aucune sortie – y compris pour aller aux toilettes – n'est autorisée dans la demi-heure qui suit le début de chaque épreuve et conseille aux étudiants de prendre leurs dispositions.

En cas de sortie pour aller aux toilettes, l'étudiant sera accompagné par un enseignant.

Avant de débiter l'épreuve, le responsable de salle confirme aux étudiants l'interdiction de disposer ou de consulter des documents personnels et de copier sur les autres candidats.

Début de l'épreuve

Chaque étudiant possède :

- une ou plusieurs copies d'examen, selon la nécessité
- du papier brouillon.

Les étudiants ne seront pas autorisés à consulter le sujet tant que la distribution de ce dernier n'aura pas été achevée et que le responsable de salle n'en aura donné l'ordre.

Dès la fin de la distribution des sujets, le responsable de salle :

- donne l'ordre de prendre connaissance du sujet et recommande aux étudiants de compléter leur identité sur toutes les copies d'examen,
- écrit au tableau les horaires (heure et minutes) de début et de fin de l'épreuve en rappelant la durée de l'épreuve (celle-ci figure sur le sujet),
- rappelle qu'il est interdit de discuter avec d'autres étudiants.

Aucun candidat n'est autorisé à quitter définitivement la salle avant la fin de l'épreuve pour les épreuves d'une durée inférieure ou égale à une heure et avant la première heure, pour les épreuves d'une durée supérieure.

Déroulement de l'épreuve

En cas de problème ou de doute sur la rédaction ou la présentation d'un sujet, l'épreuve se poursuit. Le fait est notifié sur le procès-verbal de déroulement de l'épreuve et signalé au correcteur.

Cinq minutes avant la fin de l'épreuve, le responsable :

- annonce l'horaire de fin d'examen
- demande aux étudiants :
 - o de vérifier s'ils ont complété leur identité sur chacune des pages de garde des copies et/ou du cahier d'examen.
 - o de paginer leurs copies

A la fin de l'épreuve, le responsable :

- arrête officiellement l'examen
- demande aux étudiants de déposer leur stylo et crayon
- exige qu'ils arrêtent de composer

L'étudiant rend sa copie au responsable qui vérifie si elle est complète (QCM joint, réponses directes sur feuille de sujet, intercalaires...) et agrafe les pièces.

Toute communication entre candidats ou avec une personne de l'extérieur est formellement interdite avant la remise des copies par les intéressés.

L'étudiant signe la feuille d'émargement.

A l'issue de l'épreuve, un procès-verbal de déroulement de l'épreuve est établi par le responsable de salle

Pour éviter la fraude, avant le début de la seconde épreuve, tous les documents laissés sur les tables seront ramassés.

Les consignes ci-dessus s'appliquent pour le déroulement de la nouvelle épreuve.

Traitement des incidents

En cas d'événement exceptionnel entraînant un retard massif des étudiants, il appartient au directeur du Département de Maïeutique de décider de retarder le début de l'épreuve ou de la reporter. S'il n'est pas présent sur les lieux, le responsable de salle recueille ses instructions.

Le surveillant responsable de la salle pourra à titre exceptionnel, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure, laissé à son appréciation, autoriser à composer, un candidat retardataire à condition que le retard n'excède par une demi-heure et qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle auparavant.

Aucun temps supplémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné.

Conformément aux dispositions du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, les usagers auteurs ou complices d'une fraude ou d'une tentative de fraude sont passibles des sanctions suivantes (référence 57 du règlement général des examens et des concours de l'Université de Strasbourg):

- avertissement ;
- blâme ;
- exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- exclusion définitive de l'établissement ;
- exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

La découverte pendant une épreuve d'examen de tout matériel de communication (téléphone portable ou autre), même éteint, entraînera sa saisie immédiate par les surveillants de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par le directeur du Département de Maïeutique à l'encontre de la personne concernée. Dans cette éventualité, le matériel saisi sera présenté au conseil de discipline.

4 Dispositions particulières relatives au 1^{er} cycle

Le diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (DFGSMa) sanctionne la première partie des études en vue d'obtention du diplôme d'Etat de sage-femme délivré par les universités habilitées. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au grade de licence.

Les 2 premiers semestres correspondent à la première année commune des études de santé L1SPS.

Les enseignements conduisant au DFGSMa comprennent des enseignements théoriques et pratiques ainsi que l'accomplissement de stages à partir de la 2^{ème} année.

Ils sont organisés par disciplines sous forme d'unités d'enseignements (UE) articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation.

Pour les examens de ces années, les dispositions générales du contrôle des connaissances présentées dans le titre 1 ci-dessus sont complétées par les dispositions particulières suivantes :

Reports UE et 2^{ème} session

Pour les stages de l'UE Clinique un maximum de 4 semaines de stages est rattrapable durant la période de congés universitaires de l'été de l'année en cours.

Pour l'UE santé publique, la note d'anglais sera constituée par un travail personnel en fonction des résultats obtenus au contrôle continu.

Les UE d'Obstétrique et de Pédiatrie ne peuvent être reportées de FGSMa2 en FGSMa3.

Un maximum de 7 ECTS peut être reporté en FGSMa3 après la 2^{ème} session après avis du jury.

Dans le cadre de l'UE8-EC1 de Santé Publique l'évaluation notée et l'obtention de l'AFGSU niveau 1 sont indépendantes. La non validation de l'une ou des 2 composantes de cette UE donne lieu, selon le cas de figure, à l'évaluation notée et/ou aux épreuves de l'AFGSU niveau 1. »

Redoublement

Les étudiants qui n'ont pas validé une année ne sont pas autorisés à effectuer l'année considérée en plus de 2 ans sauf dérogation des membres du jury.

4 Dispositions particulières relatives au 2^{ème} cycle

Le second cycle sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques ; il comprend 4 semestres de formation, validés par l'obtention de 120 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau de master.

Examens

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 11 mars 2013, est prévu « un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : c2i@ niveau2 « métiers de la santé » ». L'étudiant qui ne choisit pas la certification dans le cadre d'une UE libre doit valider l'épreuve théorique.

Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ;
- soutenu leur mémoire avec succès.

Service sanitaire

Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au Service Sanitaire des étudiants en santé, le service sanitaire d'une durée totale de six semaines à temps plein comprend la formation théorique des étudiants à la prévention (effectuée en FGSMa3), celle du travail personnel de l'étudiant, celle de la préparation de l'action de prévention, ainsi que celle de la réalisation de l'action et de son évaluation (effectuées en 4^{ème} année).

Les temps composant le service sanitaire peuvent être répartis sur deux années consécutives sans toutefois excéder la fin du deuxième cycle.

Soutenance et jury de mémoire.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury..

Tout mémoire dont l'évaluation de l'écrit aura donné une note au moins égale à 20/40 donnera lieu à une soutenance devant un jury composé au moins de trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation : deux sages-femmes dont une sage-femme enseignante de l'équipe pédagogique, un expert du thème traité. Le directeur de mémoire peut être membre du jury de la soutenance. Le jury est présidé par une sage-femme titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

La note est communiquée après la délibération du jury.

Reports UE et 2^{ème} session

Pour l'UE démarche de recherche-mémoire, les notes de l'évaluation notée et la validation de la question de recherche du mémoire sont indépendantes. La non validation de l'une ou des 2 composantes de cette UE donne lieu, selon le cas de figure, à l'évaluation de l'anglais et démarche de recherche notée et/ou la validation de la question de recherche du mémoire.

La note d'anglais sera constituée par un travail personnel en fonction des résultats obtenus au contrôle continu.

Pour la question de recherche du mémoire de fin d'étude de l'UE recherche et le portfolio de l'UE gynécologie-assistance médicale à la procréation, un travail complémentaire sera demandé en fonction du ou des motifs de la non validation. La validation des travaux individuels et la moyenne des notes obtenue dans les autres matières composant ces UE, sont indépendantes.

Les UE d'obstétrique, de pédiatrie et de gynécologie ne peuvent être reportées de 4^{ème} en 5^{ème} année.

Un maximum de 6 ECTS peut être reporté en 5^{ème} année des études, après la 2^{ème} session sauf dérogation du jury.

En 4^{ème} année, un maximum de 4 semaines de stages est rattrapable durant la période de congés universitaires de l'été de l'année en cours.

Dans le cadre du certificat clinique thérapeutique chaque modalités de contrôles sont indépendantes les unes des autres. Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne dans l'épreuve clinique, le choix de l'évaluation pour la 2^{ème} session sera faite, par l'équipe pédagogique, en fonction des compétences à atteindre pour l'étudiant.

Pour l'obtention du Diplôme d'Etat de Sage-femme, les étudiants doivent avoir obligatoirement obtenu l'AFGSU niveau2.

Redoublement

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme.

En cas de redoublement :

- Si les étudiants ont validé la question recherche de leur mémoire, elle leur reste acquise
- Le Département de Maïeutique se réserve le droit d'anticiper une UE clinique.
- L'étudiant du 2^{ème} cycle ayant le statut d'étudiant hospitalier, devra accomplir au moins 24 semaines de stage sur l'année

MODALITES DES CONTROLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Formation Générale en Sciences maïeutiques 2ème et 3ème année

UE	Intitulé de l'UE	S3 (session 1 et 2)				S4 (session 1 et 2)				TOTAL ECTS									
		Durée	Coef.	Modalités	ECTS	Durée	Coef.	Modalités	ECTS										
UE 1	Sémiologie générale		60%	ECOS	3					4									
			40%	Travail de groupe(1)															
UE 2	Tissus sanguins	1h00		Ecrit	3					3									
UE 3	De l'agent infectieux à l'hôte	1h30		Ecrit	6					7									
UE 4	Hormonologie, reproduction et pharmacologie générale	1h00		Ecrit	3					3									
UE 5	Système cardiorespiratoire	1h00		Ecrit	5					5									
UE 6	face à face pédagogique collectif																		
UE 7	Autres systèmes : digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique, rénal					1h30		Ecrit	5	5									
UE 8	Santé publique, Démarche de recherche, service sanitaire	2h00	60%	LCA écrit	4		40%	Anglais oral	2	9									
			40%	Anglais:écrit et oral		60%	Travail personnel écrit												
				Obtention AGGSU															
UE 9	Obstétrique	1h00		Ecrit	2	1h30	70%	Ecrit	7	17									
						2*0h30 (TD)	30%	embryologie											
						0h30 (CM)													
UE 10	Puériculture, néonatalogie, pédiatrie					1h30		Ecrit	3	6									
UE 11	Sciences Humaines et Sociales, Droit et législation					2h00		Ecrit	3	7									
UE 12	Gynécologie									3									
UE	Optionnelle libre							Modalités en fonction du choix d'UE	3	12									
UE	Clinique			Soins généraux	Appréciation de stage	4	Suivi per-postnatal	Appréciation de stage	7	30	30								
												ou Suivi postnatal	évaluation clinique normative	Suivi pré-per	Appréciation de stage	7			
																	Suivi pré-natal	Appréciation de stage	7
Suivi pernatal	Appréciation de stage	2																	

(1) Pour les UE comprenant une note de travail en groupe à la première session, cette note sera conservée en deuxième session si elle est ≥ 10 . Si cette note est < 10 et l'UE non acquise, le travail de groupe est remplacé par un travail personnel

(2) Dans le cadre de l'UE clinique comprenant une évaluation normative l'appréciation de stage et la note de l'évaluation normative sont indépendantes.

La non validation de l'une ou des 2 composantes de cette UE clinique donne lieu, selon le cas de figure au rattrapage du stage, à une évaluation normative en 2ème session, ou aux 2.

UE Optionnelle-Libre

UE – OPTIONNELLE-LIBRE : Préparation à la naissance et à la parentalité 3 ECTS

GÉNÉRALITÉS :

- UE accessible aux étudiant(e)s de FGSMa3 (minimum 10 et maximum 20 ESF)
- Lieu d'enseignement : département de Maïeutique

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Sensibiliser à différentes méthodes de PNP
- Informer et prévenir (Femmes enceintes, environnement et santé)
- Intégrer les pères à la PNP
- Être capable d'organiser et d'animer une séance de PNP

Différentes préparations à la naissance 11h

- ✓ Sophrologie
- ✓ Gymnastique aquatique
- ✓ Fleurs de Bach
- ✓ Massages bébé
- ✓ Hypnose
- ✓ Haptonomie
- ✓ Yoga
- ✓ Chant prénatal
- ✓ Méthode Bonapace

Informier et prévenir 4h

- ✓ Module Fees

Rôle et place des pères 2h

Séances de simulation (8h maximum) avec l'équipe pédagogique

Travail de groupe d'élaboration d'une fiche présentant le plan, le contenu et les outils nécessaires à l'animation d'une séance de PNP de leur choix

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque groupe d'étudiants animera une séance de PNP de son choix, devant l'ensemble des participants à l'UE, sur la base de la fiche technique élaborée pour la validation de l'UE.

Validation du travail de groupe (fiche) et participation aux cours et TD

UE Optionnelle-Libre

UE – OPTIONNELLE-LIBRE : Sage-femme libérale 3 ECTS

GÉNÉRALITÉS :

- UE accessible aux étudiant(e)s de 5^{ème} année
- Lieu d'enseignement : Département de Maïeutique de Strasbourg

OBJECTIFS :

- Organiser son installation sur le plan administratif et réglementaire
- Se former à la gestion d'un cabinet
- Exercer en réseau pluri professionnel
- Prendre en charge des situations cliniques spécifiques à l'exercice libéral

ITEMS :

Aide à l'installation (6h)

- Conventionnement et affiliation à la CPAM, présentation des TPE et logiciels de facturation. Les aides à l'installation
- Td cotations des actes
- Gestion budgétaire et financière : différentes cotisations, assurance et prévoyance
- Les différents modes d'exercices : collaboration, association, exercice indépendant, remplacement

Travail en réseau (1h)

- Présentation de l'ASFLA
- Réseau avec les autres acteurs de la santé

Gestion d'un cabinet (4h)

- Gestion des dossiers patients et du secrétariat
- Gestion de son temps de travail, organiser son planning et rentabiliser ses activités
- Gestion du matériel (commande, traçabilité, stérilisation,) et normes du cabinet

Table ronde : partage d'expérience sur les différents modes d'exercice de la sage-femme libérale (3h)

- SF écho, SF réalisant du suivi global, suivi classique
- Vignettes cliniques à sélectionner (10h)
- Accompagnement global en maison de naissance
- Gynéco
- 1^{er} contact au cabinet
- TP dépistage des violences en cabinet libéral

- Ictère nouveau-né
- Allaitement compliqué
- Orthogénie
- Limites de prescriptions en libéral
- Pédiatrie pour la sf libérale
- Accouchement inopiné à domicile
- Entretien post-natal
- Consultation préconceptionnelle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présence aux cours obligatoire

Présentation d'un projet d'installation à l'oral par groupe de 3 à 5 étudiants, avec support (15 minutes) suivi d'un débat-questions avec le jury et les autres étudiants (15 minutes).

GRILLE

	Critères	Commentaires
Pertinence du projet	<input type="checkbox"/> Analyse des besoins (territoire, populations...) <input type="checkbox"/> Choix du statut <input type="checkbox"/> Choix des locaux <input type="checkbox"/> Choix des activités proposées	
Démarches	<input type="checkbox"/> Budgétaire <input type="checkbox"/> Législatives <input type="checkbox"/> Administratives <input type="checkbox"/> Ordinales	
Gestion financière du cabinet	<input type="checkbox"/> Matériel/Équipement <input type="checkbox"/> Cotisation/recettes	
Aspects pratiques	<input type="checkbox"/> Gestion des dossiers <input type="checkbox"/> Gestion de son temps de travail <input type="checkbox"/> Développement de sa clientèle <input type="checkbox"/> Réseau <input type="checkbox"/> Formations et évolutions envisagées	
Présentation orale	<input type="checkbox"/> Créativité <input type="checkbox"/> Respect du temps <input type="checkbox"/> Faisabilité et motivation du projet <input type="checkbox"/> Réponse aux questions	

UE OPTIONNELLE-LIBRE : Tutorat 3 ECTS

GÉNÉRALITÉS :

- UE accessible aux étudiant(e)s de 5^{ème} A
- Inscriptions limitées à 15 étudiant(e)s au maximum
- Lieu d'enseignement : Département universitaire de maïeutique

OBJECTIF :

- ❑ Former des futurs professionnels de santé capables de développer des stratégies permettant de faciliter les apprentissages théoriques et pratiques.

ITEM :

Pratiques pédagogiques **8h30 CM et 9h30 TD**

- Définition, objectifs du tutorat et rôle du tuteur **(2h)**
- Différentes formes de tutorat - tutorat par les pairs **(2h)**
- Apprentissage par problèmes **(1h + 2h TD)**
- Principes et modalités du tutorat
 - Identifier des besoins, diagnostic pédagogique **(2h + 1h30TD)**
 - Entretien d'explicitation **(1h30)**
- Jeux de rôles **(3*2h TD)**:
 - Mise en situation (mise en place d'un tutorat en stage)
 - Débriefing d'une situation clinique
 - Débriefing d'une fin de garde

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'UE se fera par une participation active lors des TD obligatoires

Pour la 2^{ème} session, la validation sera constituée par un travail personnel en fonction des résultats obtenus à la 1^{ère} session.

Master Biologie – Santé

Faculté de Médecine – Faculté de Chirurgie Dentaire

3. Règles des MECC relatives au Master Biologie-Santé

Des dispositions générales sont applicables au cursus de Master. Elles sont prévues au point 3.1 ci-après. En outre, les composantes peuvent adopter l'un des deux systèmes suivants pour l'évaluation des étudiants en Master :

- soit, dans les conditions figurant au point 3.2 ci-après, des modalités d'évaluation continue intégrale dans la continuité pédagogique des modalités mises en œuvre en Licence ;
- soit, dans les conditions figurant au point 3.3 ci-après, des modalités de contrôle terminal qui peuvent être combinées avec un contrôle continu.

Pour chacun des trois parcours de la mention Biologie – Santé (l'un d'eux étant international, nous adoptons un système mixte d'évaluations CC et/ou contrôles terminaux en fonction des UEs. Ce choix est dicté en fonction des enseignements et de la disponibilité des étudiants (issus de licence vs secteur Santé). CF Annexe condensé des modalités d'examens déjà intégrées dans les ROF

3.1. Dispositions générales applicables au cursus de Master

L'accès en première année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent.

La validation de la première année de master donne accès de droit à la seconde année de master dans la même mention à l'Université de Strasbourg.

L'accès de droit est indiscutable pour l'évolution dans le même parcours, cependant l'accès dans un nouveau parcours de la mention sera discuté au niveau du conseil de la mention Biologie-Santé.

À défaut de cet accès de droit, l'accès en seconde année de master est subordonné, le cas échéant, à l'examen des prérequis, et/ou des conditions de sélection et des capacités d'accueil déterminées par le conseil d'administration sur proposition de la CFVU conformément aux articles L612-6-1 et D612-36-4 du code de l'éducation. L'admission est prononcée par le président de l'université sur proposition de la commission pédagogique ou du jury compétent, sous réserve d'avoir validé les 60 crédits correspondant aux deux semestres de la première année de master.

Les commissions pédagogiques travailleront sur un minimum de cohérence de 75-80% des enseignements validés dans le M1 d'origine, voire le semestre d'origine dans le cas d'une demande de passage de S1 vers S2.

L'étudiant n'ayant pas validé sa première année de master peut exceptionnellement être autorisé à suivre des éléments pédagogiques de la deuxième année. Il reste exclusivement inscrit dans la première année non validée. Les MECC soumises à la CFVU précisent si cette disposition s'applique ou non, et éventuellement identifient les éléments pédagogiques concernés.

Cette disposition ne pourra pas concerner d'éventuels futurs candidats à un concours de l'école doctorale. Les commissions pédagogiques examineront les demandes en fonction de la spécificité des étudiants demandeurs (ex : un inscrit ayant une part d'activité professionnelle). Par ailleurs, nous autoriserons les demandes d'inscriptions en validation de M1 ou M2 sur deux ans.

3.1.1. Inscription administrative

Elle consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits, la détermination du statut de l'étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale. Nul ne peut être autorisé à accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Deux inscriptions administratives sont autorisées en première année de Master.

La limitation à deux inscriptions administratives n'est pas opposable aux étudiants qui, ayant obtenu un Master, souhaitent acquérir des compétences complémentaires dans d'autres Masters habilités.

Lorsqu'un étudiant est déclaré ajourné au Master, le jury de Master peut l'autoriser à se réinscrire en deuxième année de Master.

Sauf cas dérogatoire avec avis favorable du CFVU ou de la Présidence d'Université, nous n'accepterons pas de triplement d'une année.

3.1.2. Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

Elle est obligatoire. En l'absence d'inscription pédagogique, l'étudiant n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

La mention Biologie-Santé fonctionnera sur la base de fiche de choix d'enseignement / semestre éditées en fonction de la catégorie des inscrits (issus de licence ou issus du secteur Santé).

3.1.3. Assiduité

Un contrôle de l'assiduité peut être instauré.

Les modalités annuelles d'évaluation en définissent les conditions de mise en œuvre, les enseignements concernés et les conséquences pédagogiques d'un défaut d'assiduité.

Nous établirons un contrôle d'assiduité pour l'ensemble des cours, en particulier au Master 1. Sauf dérogation très spécifique agréée par les commissions pédagogiques, des pénalités seront introduites en fonction du niveau des absences des catégories d'étudiants :

Pour tous les inscrits : -3 pts de la note finale de l'UE si absents à > 30% des cours (sauf justificatif validé) ; exclus des examens de l'UE si absents à > 50% des cours de l'UE.

Seules les absences motivées et justifiées soit au préalable ou dans les sept jours seront prises en considération.

Les responsables de la mention et des UE informeront les étudiants à toutes occasions sur ces contrôles d'assiduité (site web, réunions d'accueil, débuts d'enseignements,...)

3.1.4. Études accomplies à l'étranger

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont intégrées au cursus de l'étudiant, au même titre que les études accomplies à l'Université de Strasbourg.

Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique, et les notes sont validées par un jury de semestre et/ou d'année.

Cf formulaire adéquat

3.1.5. Validation d'acquis

Les commissions pédagogiques (régies par le décret n° 85-906 du 23 août 1985) sont chargées de la validation des acquis.

Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

Outre les dispenses établies pour les étudiants du secteur santé, et exclusivement acquises lors de la validation du second cycle, nous précisons qu'en règle générale les étudiants étrangers venant d'une faculté conventionnée à celle(s) de Strasbourg devront néanmoins valider les UE de langue étrangère en Master1 ou

Master2. Les auteurs de posters ou articles pourront solliciter la dispense de stage en laboratoire, s'il s'agit de travaux expérimentaux et s'ils auront impliqués au premier plan et rang d'auteur.

3.1.6. Jurys

Il est créé des jurys de semestre. Le jury de semestre est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Il est créé des jurys de diplôme. Ces jurys sont différents des jurys de semestre. Ils prononcent l'admission au diplôme.

Le Président du jury de diplôme de Master est désigné parmi les enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

3.1.7. Compensation

Compensation au sein de l'UE

Les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note seuil. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Compensation semestrielle

Les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS.

Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20.

Compensation entre les semestres

Les notes des semestres du Master ne se compensent pas entre elles.

Toutefois, au sein d'une même année de Master, une compensation des notes des semestres peut être instaurée.

Les responsables ne sont pas favorables à la compensation entre 2 semestres de la même année de master.

3.1.8. Calcul de la moyenne générale en Master

La moyenne générale en Master est la moyenne des moyennes des quatre semestres, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20; bien 14/20; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Master. Le jury de Master peut accorder des points de jury pour l'attribution d'une mention.

En cas de dispense de semestre(s), la note du Master est la moyenne des moyennes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

En cas de réorientation, la note du diplôme est la moyenne des quatre semestres accomplis par l'étudiant à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique réalisé dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

3.1.9. Diplôme intermédiaire de Maîtrise

La réussite au diplôme intermédiaire de Maîtrise repose sur la réussite à chacun des deux premiers semestres du Master. Les semestres ne se compensent pas entre eux, sauf application des dispositions prévues au point 3.1.7 ci-dessus.

La note de Maîtrise est la moyenne des notes des deux premiers semestres du Master, sans pondération des semestres.

Nous ne délivrerons pas de diplôme de Maîtrise, mais une attestation de réussite au Master1 avec détails des notes obtenues seront disponibles pour tous les inscrits du master.

3.1.10. Report de notes de la session principale à la session de rattrapage

Sous réserve d'autres modalités validées par la CFVU et lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature

Les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Les composantes désirant permettre aux étudiants de renoncer aux notes supérieures ou égales à 10/20 dans les épreuves des UE non acquises à la session principale peuvent prévoir une dérogation dûment précisée dans le cadre des modalités annuelles d'évaluation des étudiants.

Comme l'indique l'annexe et les ROF correspondantes, seules certains enseignements, en particulier ceux incluant un CC ne feront pas l'objet de rattrapages. Les rattrapages seront placés en fin d'année universitaire, car il est impossible de mobiliser les étudiants du secteur Santé pour une seconde session en début d'année calendaire.

3.1.11. Conservation de notes d'une année à l'autre

Les notes des épreuves supérieures ou égales à 10/20 des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

3.2. Régime de l'évaluation continue intégrale

3.2.1. Règles générales

Les dispositions figurant ci-dessus des points 2.2.1 à 2.2.4 sont aussi applicables en Master.

3.2.2. Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant doit impérativement présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. À défaut de justification recevable, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique!; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

D'autres motifs peuvent être mentionnés dans les modalités d'évaluation adoptées par les composantes.

En cas d'absence justifiée à une épreuve avec convocation, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La présence aux épreuves n'ayant pas donné lieu à convocation est obligatoire, sauf dans les cas de dispense.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant doit impérativement présenter une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique!; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

D'autres motifs peuvent être mentionnés dans les modalités d'évaluation adoptées par les composantes.

En cas d'absence injustifiée, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée dans les conditions suivantes.

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Dans le cas général, des convocations sont adressées principalement par mail et disponibles sur les sites webs ; elles seront adressées à tous les inscrits ayant honoré leurs frais d'inscription.

3.2.3. Cas particulier d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage

L'évaluation d'un stage de recherche et d'un mémoire de recherche est prévue dans les modalités proposées par le conseil de la composante à laquelle est rattachée la formation et qui sont soumises à la CFVU. Le jury devant lequel ce mémoire est présenté doit comporter au moins un membre habilité à diriger des recherches.

L'évaluation d'un stage professionnel et d'un rapport de stage est prévue dans les modalités proposées par le conseil de la composante à laquelle est rattachée la formation et qui sont soumises à la CFVU.

Un Jury plénier, et des sous Jurys pouvant comporter des collègues de compétences variées seront mis en place pour l'évaluation du stage de recherche.

3.3. Régime de contrôle terminal, combiné ou non avec un contrôle continu

Une session de rattrapage d'examens peut être organisée. La mention de l'organisation de la session de rattrapage d'examens figure dans les modalités annuelles d'évaluation des étudiants.

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

3.3.1. Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à des contrôles continus, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

3.3.2. Absence aux épreuves terminales

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes :

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- Empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

3.3.3. Absence aux épreuves de contrôle continu

La présence aux épreuves de contrôle continu est obligatoire, sauf dans les cas de dispense.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée dans les conditions suivantes.

– Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu, une épreuve de substitution doit être prévue dans le règlement des examens.

– Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables. L'étudiant doit en faire la demande et produire les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. À défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Annexe I

Modalités d'examen par Parcours et par UE

Parcours Recherche en Biomédecine – Mention Biologie – Santé

Semestre 1

Immunologie (Pr S Bahram, Dr M Radosavljevic), 6 ects

- Évaluation : examen terminal écrit 3h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h30 chacune. Coeff 1
- Rattrapage 2nde session : en juin

Organisation, variabilité et expression du génome humain (Dr J Muller, Dr D Devys), 3 ects

CC court via des présentations d'articles 30 min en début de cours par les étudiants : 40%

Examen terminal écrit : 60%. Coeff 1

Technologie en biologie moléculaire et cellulaire (Dr G Prévost), 6 ects

Évaluation : 1 Contrôle écrit terminal = coefficient 1,33 ; 1 Présentation orale d'article = coefficient 0,67. Coeff 2

Bioinformatique (Dr G Prévost), 3 ects

- Tout document utilisé en support est adressé via les adresses mail
- Les cours reposent sur la participation des étudiants et à 40% de l'enseignement, ils sont appelés à prendre le poste informatique de l'enseignement et à commenter autant que possible les raisonnements utilisés pour les différentes analyses
- Les documents de cours sont admis lors des contrôles continus et de l'examen final
- Deux contrôles continus sont organisés au cours de l'enseignement et interviennent pour 50% de la note globale. Les notes sont connues dans un délai d'une semaine
- Les corrigés des contrôles continus sont distribués et analysés le cas échéant.
- 2 CC d'1h (2 x 0,25) + un examen terminal de 2h (0,50). L'examen terminal intervient mi-novembre, une dizaine de jours après la dernière séance de TD. Coefficient 1

Anglais (Pr N Junger), 3 ects

Cadrage général ; coefficient 1

Initiation à la démarche scientifique I (Drs G Prévost, J Céraline), 3 ects

Ces stages sont à réaliser durant 2 semaines entre début janvier et mi-février pour les étudiants issus de licence. Pour les étudiants du secteur santé, les stages peuvent se dérouler sur 1 ou 2 semaines et être effectués avant la fin août de chaque année universitaire. Usuellement, le même laboratoire de recherche héberge les deux stages de M1 (S1 & S2) pour un étudiant donné.

Présentation orale en français de 10 min de l'équivalent d'un poster scindé en deux diapositives + Répondre aux questions du jury (5 min). Coefficient : 1

Options

Médecine Personnalisée en transplantation I. (Enseignement dans le cadre de l'ITI Transplantex NG) (Dr R Carapito), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- Évaluation : examen écrit terminal 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune. Coefficient 1.

Biostatistiques I (Prs EA Sauleau, N Meyer), 3 ects

Évaluation : rédaction d'un "rapport écrit d'analyse". On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Coefficient 1. Seconde session en fin de second semestre.

Physiologie intégrative, méthodes de mesure et analyse d'articles (Dr J Zoll), 3 ects

- Sessions de 3 h de cours le matin (9h-12h)
- L'examen comporte plusieurs questions relatives à chaque enseignant. L'examen peut cibler les connaissances acquises comme le commentaire de travaux de recherche en lien direct avec des problématiques de recherche abordées en cours.
- Examen écrit terminal de 2h. Une session de rattrapage est organisée fin Juin pour les étudiants n'obtenant pas la moyenne au 1^{er} écrit. Coeff 1

Neuropathologie Clinique, génétique et moléculaire (Dr V Kemmel), 3 ects

Deux épreuves (CC) d'1h gérées en fonction des emplois des intervenants :

1 Écrit question clinique : 50%

1 Écrit question biologique : 50%. Coefficient 1

Biomorphogénèse (Pr A Bloch-Zupan), 6 ects)

UE mutualisée, cf UEs Biomatériaux pour la Santé ; faculté de chirurgie dentaire

Initiation aux essais cliniques (Pr L Monassier), 3 ects

Méthodes pédagogiques :

Présentation magistrale des concepts. Les supports de cours et les publications afférentes seront mis en ligne sur la plateforme pédagogique Moodle.

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement recommandé de lire régulièrement des articles complémentaires. Une présence assidue aux UEs d'anglais est nécessaire.

Modalités d'examen

Session principale : analyse d'un essai clinique à partir d'une publication en anglais et de questions

Session de rattrapage : oral de 10 minutes succédant à 10 minutes de préparation d'une question de cours

Coefficient 1

Semestre 2

Reproduction et développement Embryonnaire chez les Mammifères (Pr M Mark, Dr M Télétin), 3 ects

En début de second semestre, les étudiants auront à s'associer en binômes dans l'objectif de préparer des micro-cours de 30 min, en Anglais, sur la base d'un chapitre d'enseignement ou de 2-3 publications qui leurs seront proposées. Les étudiants, auront, sur deux après-midis à présentés des cours inversés. La notation reposera sur le contenu scientifique (2/3) et la qualité de l'anglais (1/3) et représentera 50% de la note finale, puisqu'un examen écrit de 2h comportant des questions rédactionnelles complétera le dispositif d'évaluation.

Coefficient 1

Compte-rendu bibliographique (Dr D Devys, J Céraline), 3 ects

En début de second semestre, les thèmes bibliographiques collectés auprès de différents collègues impliqués dans cette UE sont proposés aux étudiants inscrits à l'UE, qui doivent en choisir un par groupe de trois étudiants. Les étudiants auront à préparer un mini-séminaire de 30min sur le thème choisi environ deux mois après. Durant leur travail de préparation, ils peuvent (sont incités à) consulter leur référent qui a sélectionné le thème, afin de lui poser des questions de compréhension et valider leur schéma de présentation. Il s'agira alors d'effectuer une présentation équilibrée en temps de parole, et de répondre aux questions d'un jury composé de 4 à 7 personnes.

Qualité de la présentation (notes différenciées) : coefficient = 0,5

Réponses aux questions (notes différenciées) : coefficient = 0,5

Coefficient 1

Initiation à la démarche scientifique II (Drs J Céraline, G Prévost), 6 ects

Ces stages sont à réaliser durant 3 semaines entre début janvier et mi-février pour les étudiants issus de licence. Pour les étudiants du secteur santé, les stages peuvent se dérouler sur 2 ou 3 semaines et être effectués avant la fin août de chaque année universitaire.

Un rapport d'une douzaine de pages incluant texte, figures et bibliographie doit être produit à une date préalablement fixée. Il est évalué par deux correcteurs.

Coefficient : 2

Cancérologie (Dr J Céraline), 6 ects

Évaluation : écrit terminal de 3h, coefficient 2. Organisation d'une seconde session en fin de semestre.

Génétique Humaine (Dr H Dollfus), 6 ects

Évaluation : écrit terminal de 3h, coefficient 2. Organisation d'une seconde session en fin de semestre.

Microbiologie médicale (Dr G Prévost), 6 ects

Évaluation : écrit terminal de 3h, coefficient 2. Organisation d'une seconde session en fin de semestre.

« Immunologie haut-débit » / Immunologie translationnelle avancée et médecine personnalisée. (Enseignement dans le cadre de l'ITI Transplantex NG) (Dr R Carapito), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via une plateforme d'E-learning
- **Évaluation** : une présentation d'article par groupe de 2 ou 3 étudiants (10 min de présentation & 5 minutes de questions) ET examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune. Organisation d'une seconde session

Omiques Intégratives / omiques I (Dr R Carapito – Dr J. Muller), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- **Évaluation** : examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune

L'ARC-Tec et la recherche clinique (Pr L Monassier), 3 ects

Méthodes pédagogiques :

Présentation magistrale des sujets. Les supports de cours et les publications afférentes seront mis en ligne sur la plateforme pédagogique Moodle.

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement recommandé de lire régulièrement des articles complémentaires. Une présence assidue aux UEs d'anglais est nécessaire.

Modalités d'examen

Session principale : **examen national** de 4h comportant 4 questions de cours, suivi d'un oral de 10 minutes

Session de rattrapage : **examen national** de 4h comportant 4 questions de cours, suivi d'un oral de 10 minutes

Biostatistiques II (Prs EA Sauleau, N Meyer), 3 ects

Évaluation : rédaction d'un "rapport écrit d'analyse", tenant compte de la progression des savoirs. On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Coefficient 1. Seconde session en fin de second semestre.

Cellules, ultrastructures et cellules pathologiques (Pr M Mark) 3 ects

2 CC tout au long de l'enseignement : $2 \times 0,5 = \text{coeff } 1$

Mécanobiologie du vivant (Pr N Bahlouli), 6 ects

UE mutualisée, cf UEs parcours Biomatériaux pour la Santé

Therapeutic potentials of stem cells (Pr D Bensoussan), 3 ects

UE mutualisée, cf UEs parcours International Master of Biomedicine

Semestre 3

Histologie fonctionnelle et applications (Dr Youri Arntz ; Dr J Céraline), 6 ects

Examen terminal 3h, analyse critique d'un article ; coefficient 2

Questions d'actualités en Biomédecine (Dr J Céraline), 6 ects

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement recommandé de lire l'ensemble des articles sélectionnés par les responsables ainsi que des articles en lien avec l'actualité en biomédecine.

Méthodes de suivi :

L'évaluation en fin de semestre 3 consiste en un examen final d'une durée de 4 heures portant sur la lecture critique d'un article scientifique en lien avec les conférences et/ou séances de lecture critique d'articles. L'écrit intègre une analyse critique de l'article et des questions de compréhension. La note attribuée correspond à 6 ects ; coefficient 2.

Recherche bibliographique en biomédecine (Pr JE Kurtz, Dr J Céraline), 3 ects

Méthodes pédagogiques :

Un tutorat est assuré par les membres de l'équipe d'accueil. Un tuteur responsable est désigné pour chaque étudiant. Les étudiants ont accès aux moteurs de recherche bibliographiques et aux ressources bibliographiques de la structure d'accueil. Les séances de lecture critique d'articles organisées dans le cadre de l'unité d'enseignement « Questions d'actualités en Biomédecine » correspondent à l'apprentissage d'une lecture détaillée et critique utiles pour la recherche bibliographique et la préparation du stage S4 en biomédecine.

Travail personnel recommandé :

Il est très fortement conseillé de se référer à l'état de l'art dans la thématique choisie, et d'avoir une culture scientifique dans le domaine de la biomédecine en général.

Méthodes de suivi :

Un rapport de 7 à 9 pages portant sur une étude bibliographique réalisée sur le sujet de recherche du stage S4 est rédigé en français ou en anglais par l'étudiant. Ce rapport comporte 6 à 7 pages de recherche bibliographique, une à 2 pages de projet, un logigramme d'expériences, 7 à 8 figures, et une liste de références. Les rapports sont évalués par deux rapporteurs, membres du jury des auditions. La note attribuée compte pour 3 ects ; coefficient 1.

Préparation au stage S4 (Dr J Céraline), 6 ects

Les étudiants présentent à l'oral devant un jury leur projet de recherche et répondent à une série de questions sur le sujet. Cet oral permet de vérifier la bonne compréhension du sujet de recherche abordé, et la bonne intégration des étudiants dans les laboratoires. Cet oral permet également de sensibiliser les étudiants aux attentes des futures auditions du semestre 4 à savoir l'orale du stage S4, et éventuellement le concours de l'École doctorale pour l'attribution des allocations doctorales. Les oraux se dérouleront sur 15 min, soit 10 minutes **maxi** de présentation (coeff 1) et 5 minutes de questions (coeff 1). La moyenne des notes affectées de leur coefficient compte pour 6 ects ; coefficient 2.

Ouverture professionnelle, 3 ects

UE mutualisée avec la Faculté des Sciences de la Vie

Omiques II (Drs R Carapito, J Muller), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- Évaluation : examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune
- Coefficient 1

Rapport Technologique en anglais (Dr G Prévost), 3 ects

Ce travail personnel consiste pour l'étudiant à créer un document rédigé en anglais sur un thème technique choisi par l'étudiant où il y présente le principe, la mise en œuvre, les types de résultats pouvant être obtenus, les limites et les techniques alternatives pouvant être choisies, selon le type d'application. Il s'agit pour l'étudiant de se former à la création d'un document tout en se conformant à un cadre formel.

- Rédaction d'un document de 10 pages comprenant texte, figures et bibliographie
- Coefficient : 1

Prévention et lutte anti-microbienne (Pr S Fafi-Kremer, Dr G Prévost), 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours inversés et des questions/discussions, et/ou le développement des projets de recherche
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- Évaluation : présentation et défense d'un projet de recherche : 33% de la note finale, examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles : 67% de la note finale.
- Coefficient 1

Médecine Personnalisée en transplantation II. (Enseignement dans le cadre de l'ITI Transplantex) (Dr R Carapito) , 3 ects

- L'interaction avec les étudiants est encouragée durant les cours par des questions/discussions
- Mise en ligne des supports de cours via la plateforme de la faculté de médecine.
- Évaluation : examen écrit 2h comportant 2 questions rédactionnelles (ou équivalent) d'1h chacune OU une lecture critique d'article avec des questions à choix multiples (2h)
- Coefficient 1

Formation à l'Investigation clinique personnalisée (Pr L Monassier), 3 ects

Accompagnement tutoré réalisé dans le service hospitalier du tuteur qui définira l'emploi du temps avec les étudiants. Par exemple, celui-ci pourra être d'environ 1h toutes les semaines ou tous les 15 jours en fonction de l'état d'avancement du projet de recherche.

Travail personnel et en groupe durant toute la durée de l'UE.

Travail personnel recommandé :

Il est indispensable que l'étudiant sache effectuer une recherche bibliographique, pratique couramment l'anglais scientifique et soit capable de faire la synthèse d'articles traitant d'un domaine particulier de la médecine. La lecture régulière d'article clinique en anglais est donc fortement recommandée et constituera une partie importante du travail de l'étudiant. De même les étudiants d'un même groupe devront se réunir régulièrement afin d'organiser leur travail et de produire un document cohérent enrichi du travail complémentaire de chacun. De même, il est fortement conseillé aux étudiants, en particulier scientifiques, de profiter de cet encadrement pour s'immerger dans l'activité hospitalière du service (au moins participer à une visite ou à une consultation).

Modalités d'examen

Session principale : remise d'un mémoire correspondant au projet de recherche clinique correspondant à une note de groupe. Présentation à l'oral du projet de recherche (15 min) pendant laquelle chaque étudiant présente sa contribution à l'écriture du projet et répond aux questions en fin de présentation (15 min). A l'issue de la présentation, une note est donnée à chaque étudiant.

Session de rattrapage : oral de 10 minutes succédant à 10 minutes de préparation d'une question de cours.

Coefficient 1

Traitement des données en statistiques (Pr EA Sauleau), 3 ects

Évaluation : rédaction d'un "rapport écrit de traitement d'analyses statistiques", tenant compte de la progression des savoirs. On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Coefficient 1.

Anglais pour étudiants déficitaires (Pr N Junger), 3 ects

UE uniquement proposée aux étudiants démontrant une difficulté en anglais. Evaluation selon cadrage général.

Coefficient 1

Annexe II

Modalités d'examen par Parcours et par UE

Parcours Biomatériaux pour la Santé – Mention Biologie – Santé

Semestre 1

Obligatoires

- UE Résistance des Matériaux-adhésion en biologie - Techniques de mesure (V. Ball) 6 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Propriétés et comportements des biomatériaux (C. Gauthier, O. Etienne, T. Roland, H. Pelletier) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Polymères pour le vivant (L. Averous) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Mécanobiologie : de la cellule au tissu (D. Vautier, K. Anselme) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Biomorphogénèse I et II (A. Bloch-Zupan) 3+3 ects

- L'étudiant devra également fournir un travail personnel écrit sous la forme de la rédaction d'un rapport scientifique sur un article scientifique original trouvé sur Pubmed (<http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed>) **en 3 pages**. La publication choisie doit être en lien avec un des domaines et sujets enseignés en cours. Le rapport peut être rédigé en Français ou en Anglais. L'étudiant sera jugé sur sa capacité à comprendre le contenu scientifique d'un travail de recherche original publié en anglais.
 - La longueur du rapport est limitée à 3 pages (police Arial 12, simple interligne, marges de 2,5 cm). Tous les rapports auront un format standard.
 - Le rapport comprendra une brève description de l'article publié (un article sélectionné comme étant important dans une revue scientifique de facteur d'impact supérieur à 7).
 - Le rapport doit comprendre :
 - Le titre et la référence de l'article scientifique sélectionné.
 - Une introduction au thème étudié.
 - Une brève description des méthodes utilisées.
 - Un résumé des résultats les plus importants.
 - Une brève discussion des conclusions de l'article et leurs implications possibles dans le traitement des maladies.

Une évaluation finale sous la forme de QROC portant sur l'ensemble du programme.

L'évaluation de l'étudiant portera ainsi sur 40% travail personnel (rapport), 60% QROC et pourra être modulée par une appréciation portant sur la participation de l'étudiant aux séances interactives.

Obligatoires à choix

- UE Biostatistiques I (EA Sauleau, N Meyer), 3 ects

- La validation se fera sur la rédaction d'un « rapport écrit d'analyse ». On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Le rattrapage se fera sous forme d'un oral.

- UE Initiation aux essais cliniques I (L Monassier), 3 ects

- Modalités d'examen :*

Session principale : analyse d'un essai clinique à partir d'une publication en anglais et de questions

Session de rattrapage : oral de 10 minutes succédant à 10 minutes de préparation d'une question de cours

- UE Anglais (N Junger), 3 ects

- Cadrage général

Semestre 2

Obligatoires

- UE Mécanobiologie du vivant (N Bahlouli), 6 ects

Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC)	Contrôle (C)	Contrôle Final (CF)	Rapport Journal Club (R)	Coefficient du module imposé par l'HCERES
	Coefficients			
N°1	1			
N°2	1			
N°3		1		
Une Moyenne	1	1	1	
Total coefficient	0,3	0,4	0,3	

- UE Matériaux métalliques pour le vivant (F Feugeas), 6 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Therapeutic potential of stem cells (D Benssousan), 3 ects

- *Modalités d'examen : cf parcours International Master of Biomedicine*

- UE Caractérisation chimique et physique des surfaces (P Schaaf, N Viart) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Biomécanique articulaire et modélisation (P Clavert) 3 ects

- Les étudiants ont un mémoire à rédiger (50% de la note). La note du mémoire englobe le manuscrit et la présentation formelle faite en présence des autres étudiants de l'UE.
Les étudiants ont une évaluation finale (50% de la note), durée 1 heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

Obligatoires à choix

- UE Biostatistiques II (EA Sauleau, N Meyer), 3 ects

- La validation se fera sur la rédaction d'un « rapport écrit d'analyse ». On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche. Le rattrapage se fera sous forme d'un oral.

- UE Initiation aux essais cliniques II (L Monassier), 3 ects

- *Modalités d'examen :*

Session principale : analyse d'un essai clinique à partir d'une publication en anglais et de questions

Session de rattrapage : oral de 10 minutes succédant à 10 minutes de préparation d'une question de cours

Coefficient 1

- UE Regenerative medicine : strategies and therapeutic applications (O Huck, F Toti, V Schini-Kerth), 3 ects

- 18 h teaching and 3 h tutorial sessions, encouraging multidisciplinary and cultural exchanges through the constitution of work groups. All lectures will be in English.
- Teaching slides, including those from tutorials
- Evaluation: written examination including multiple choices and short questions. Responses can be given in English or French.

- UE Comptes-rendus bibliographiques (D Devys, J Céraline), 3 ects

- En début de second semestre, les thèmes bibliographiques collectés auprès de différents collègues impliqués dans cette UE sont proposés aux étudiants inscrits à l'UE, qui doivent en choisir un par groupe de trois étudiants. Les étudiants auront à préparer un mini-séminaire de 30min sur le thème choisi environ deux mois après. Durant leur travail de préparation, ils peuvent (sont incités à) consulter leur référent qui a sélectionné le thème, afin de lui poser des questions de compréhension et valider leur schéma de présentation. Il s'agira alors d'effectuer une présentation équilibrée en temps de parole, et de répondre aux questions d'un jury composé de 4 à 7 personnes.
Qualité de la présentation (notes différenciées : coefficient = 0,5
Réponses aux questions (notes différenciées) : coefficient = 0,5

- UE Anglais (N Junger), 3 ects

- Cadrage général

Semestre 3

Obligatoires

- UE Biomatériaux de la tête et du cou (P Schultz, H Cebula, JC Lutz, F Bornert) 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. La session de rattrapage se fera selon les mêmes modalités.

- UE Biomatériaux : intérêts cliniques et thérapeutiques (S Facca, Y Haïkel), 3 ects

- Examen final d'une heure comportant des questions rédactionnelles et/ou des QROC
Session de rattrapage : modalités identiques

- UE Ingénierie tissulaire (F Meyer), 3 ects

- **Evaluation** : Epreuve écrite 1H - Rattrapage : idem

- UE Traitement des données en statistiques (N Meyer, EA Sauleau), 3 ects

- Evaluation : rédaction d'un "rapport écrit de traitement d'analyses statistiques", tenant compte de la progression des savoirs. On remet aux étudiants des données et des questions. Ils sont chargés de rédiger le rapport qui analysera ces données, répondra aux questions et explicitera l'intégralité de leur démarche.

- UE Nanoparticules en biomédecine (V Ball), 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure. Les modalités de la session de rattrapage sont identiques.

- UE Sécurité des matériaux (F Pons), 3 ects

- Les étudiants auront une évaluation finale d'une durée d'une heure comptant pour 50% de la note finale, le travail personnel 50%. Les modalités de la session de rattrapage sont identiques.

- UE Préparation au stage et projet de recherche (P Acker, S Facca, Y Haïkel), 3+6 ects

- **Méthodes pédagogiques :**

Un tutorat est assuré par les membres de l'équipe d'accueil. Un maître de stage est désigné pour chaque étudiant. Les étudiants ont accès aux moteurs de recherche bibliographiques et aux ressources bibliographiques de la structure d'accueil.

- **Méthodes de suivi :**

- Le **rapport bibliographique (3 ECTS)** rédigé en anglais par l'étudiant et se structure comme suit :

- 3 à 5 pages sur l'état de l'art et la problématique (5 pages maxi)
- 1 à 2 pages de projet
- Un logigramme d'expériences
- 7 à 8 figures au maximum
- Une bibliographie de 2 pages maxi selon les normes de Vancouver
- Police Arial 12, simple interligne, marges de 2,5 cm

Les rapports sont évalués par deux rapporteurs, membres du jury des auditions. Les rapports seront envoyés aux membres du jury sous format pdf au moins 10 jours avant l'audition.

- La **présentation orale (6 ECTS)** de leur projet de recherche, en anglais (avec un support *power point*) se fera devant un jury. Cette audition permettra de vérifier la bonne compréhension du sujet de recherche abordé, et la bonne intégration des étudiants dans les laboratoires. Cette présentation permettra également de sensibiliser les étudiants aux attentes des futures auditions du semestre 4 à savoir la présentation orale du stage S4, et éventuellement le concours de l'Ecole doctorale pour l'attribution des allocations doctorales. Les auditions se dérouleront sur 24 min, soit 12 minutes **maxi** de présentation et 12 minutes de questions. La note se composera :

- Maîtrise de la communication en anglais (coefficient 10)
- Présentation du sujet de recherche (coefficient 15)
- Conception de la présentation *power point* (coefficient 5)
- Qualité des réponses aux questions (coefficient 10)

Obligatoires à choix

- **UE Imagerie, fonction des tissus (J Hemmerlé, C Antal), 6 ects**

- Modalités de connaissances : voir Parcours Recherche en Biomédecine

- **UE Préparation à la publication (S Facca, Y Haïkel), 3 ects**

- **Modalités de contrôle des connaissances :**

Contrôle continu sous la forme de :

- un CV court en anglais sur une page avec photo de l'apprenant (10% note)
- un résumé en anglais portant sur un sujet de recherche en cours dans la spécialité de l'apprenant, rédigé selon format demandé (titre, auteurs, appartenance, 300 mots maxi, Police Arial 12, simple interligne, marges de 2,5 cm, introduction, matériel& méthodes, discussion) (30% note)
- un poster de format A1, en anglais, portant sur le sujet de l'abstract après validation des responsables de l'UE (30%)
- une présentation orale (10 min) de ce poster en anglais avec réponses aux questions (10 min) (30%)

Semestre 4

- UE Stage de recherche en laboratoire (S Facca, Y Haïkel), 30 ects

- **Modalités d'organisation et de suivi**

L'UE « stage de recherche en laboratoire » se compose de 3 blocs pédagogiques : un rapport écrit (coefficient 8), une soutenance orale (coefficient 10) et une épreuve de réponses aux questions (coefficient 12). Deux sessions d'examen sont programmées. La première durant la deuxième quinzaine de juin est destinée à l'ensemble des étudiants scientifiques et en formation médicale. La deuxième est programmée début septembre et est réservée aux étudiants internes en année-recherche. Le jury est constitué de 5 membres au moins dont un des responsables du parcours Biomatériaux pour la santé. Les deux rapporteurs désignés feront partie du jury. L'avis du maître de stage sera demandé sous forme d'un questionnaire standard et pourra être pris en compte par le président du jury lors de l'établissement de la note finale.

- Rapport écrit (coefficient 8)

Les rapports seront jugés sur leur forme, la cohérence scientifique de leur contenu, l'iconographie, et le respect des consignes de rédaction. Les qualités didactiques et la maîtrise scientifique des étudiants seront évaluées, de même que les compétences technologiques en rapport avec le sujet développé. Le but ici est d'évaluer les compétences de l'étudiant à rédiger un rapport scientifique écrit tant sur le fond que sur la forme. Les rapports seront jugés sur la cohérence de la démarche scientifique et sur l'enchaînement logique du travail plus que sur les résultats eux-mêmes. L'essentiel du travail exposé dans le mémoire doit représenter le travail effectif réalisé par l'étudiant durant son semestre de stage. Le rapport devra être rédigé sous format d'un article pré à être soumis, en respectant les recommandations aux auteurs du journal choisi et indexé (en terme de police, taille des caractères, interligne, légendes, bibliographie...). Le manuscrit devra être envoyé sous format pdf à tous les membres du jury 10 jours avant la date de la soutenance.

- Présentation orale : durée 12 mn (coefficient 10)

Le but ici est d'évaluer sur la forme et sur le fond les compétences des étudiants à exposer par vidéo-projection dans un temps limité un travail expérimental, à le situer dans son contexte et à en discuter la stratégie expérimentale, les résultats et les perspectives. La présentation orale (en français ou en anglais) doit se faire avec un support *power point*.

- Questions : durée 12 mn (coefficient 12)











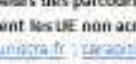






Les questions visent à évaluer et à préciser les connaissances de l'étudiant sur le thème abordé, son esprit critique et ses compétences expérimentales. Elles pourront ainsi porter sur les techniques mises en œuvre, leur principe, la culture générale dans le domaine abordé et plus généralement la capacité à analyser les résultats et à en dégager des perspectives. Les questions pourront s'appuyer sur l'exposé oral et sur le manuscrit. Dans ce dernier cas, elles concerneront le fond et non la forme (orthographe, mise en page, etc ...).

Parcours Recherche en Biomédecine (BSRB)

Responsables Drs G Prévost (GP), J Céraline (JC), R Carapito

> 50 équipes de recherche ; collectif d'enseignants et de chercheurs (heures = Equivalents TD)



Master 1		Master 2	
Semestre 1		Semestre 2	
Obligatoires (S1)	24 acts	Obligatoires	12 acts
Tox/Méto/Gé 36h + Proc. Article 36h G Prévost	3/3	Cohorte-Hémis Bilbio en groupe 36h	D Devos 3
Bactériologie* 20h	G Prévost 3	BioReprod. Develop. Mamm 45h	M Mark 3
Anglais* 12h	N. Nankar 3	Stage en laboratoire de rech. 120h	GP/JC 6
Organisation, contrôle et régulation du génome		Insertion Professionnelle 18h	JC/GP 0
Immunologie Médicale 82h	S. Bahrer 6	(Séminaire + master-orientation stage, cf. liste des mutualisations avec les autres Masters)	
Stage en laboratoire de rech.* 10h	GP/JC 1	Obligatoires à choix (S2) 2 x 3 = 6 acts	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Cancerologie 81h	J Céraline 6
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Microbiologie - Méd 81h	G Prévost 6
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Génétiq. Hum. 81h	N. Daifou 6
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Mol Vasc. Med. & Card. Mol. Asp. Diabète & Obés. Met Top	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Biomed Sci. cf. Avances Sciences Int. Master of Biomedicine	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		V. Schmitt/Ph. Toti 120h	6+3+3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Terminé, non accessible, Suppl. - 1 (général), Prévost	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Obligatoires à choix 2 x 3 = 6 acts	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Omnibus Intégratives 24h	J Muller/R Carapito 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		<u>Intégrative Clin.</u> 24h	L. Monossier 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Biostatistiques II 22h	E. Saulieu/M. Meyer 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Histologie pré-clinique 24h	M. Chevrel 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Stem cells & Therap. sup. 39h	Berthoulet/Lieser 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Biomécanologie du vivant (H) 3x27h	N. Berthoulet 6
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Obligatoire / libre TSE	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Médecine Personnalisée en Transplantation II 24h + présentation R Carapito	3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Obligatoires à choix 2 x 3 = 6 acts	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Omnibus 24h	R Carapito/J Muller 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Investigation Clin Spécialisée-projet 12h	L. Monossier 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Prévention et lutte anti-microbiennes 82h	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Reportage technologique en Anglais 6 Prévost	3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Anglais (étudiants déficients) 82h	N. Junger 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Traitement des données en statistique 36h	E. Saulieu 3
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Obligatoire / libre TSE	
 Willing (H-Lux, DRP, Gnt)		Médecine Personnalisée en Transplantation II 27h	R Carapito 3

NB : Les UE Mutualisées avec un ou plusieurs des parcours du Master Biologie – Santé sont indiquées en Italique ; les UE mutualisées ou partagées avec d'autres Masters sont soulignées ; *les astérisques indiquent les UE non accessibles aux étudiants du secteur Santé. 1h CM = 1,5 h TD, **SEMESTRE 4 : stage en laboratoire de recherche 30 acts**
 Contacts : prevost@unistra.fr ; caraline@unistra.fr ; carapito@unistra.fr ; ferrous@unistra.fr ; vschmittmann@unistra.fr

International Master of Biomedicine

Semestre 2 (2022-2023)

Modalités d'Evaluation et de Contrôle des Connaissances modifiées

UE obligatoires (24 ECTS)	ECT S	MECC
Molecular pharmacology♦	3	Ecrit : 60 min♦
Cell responses: from receptors to genes	3	Rapport + Exposé
Biological responses: from targets to treatments ♦	3	Ecrit : 60 min♦
Initiation to pre-clinical research	3	Exposé oral + mémoire
Molecular vascular medicine and cardiology	6	Communication orale
Molecular aspects of dyslipidemia and diabetes	3	Communication affichée
Hot topics in biomedical sciences	3	Ecrit : 90 min
UE obligatoires à choix (6 ECTS)		
<i>Therapeutic potential of stem cells</i>	3	Ecrit : 60 min
<i>Cardiac and vascular regenerative medicine *</i>	3	Présentation orale
<i>Genetically modified experimental animal models</i>	3	MECC Sciences de la Vie
<i>Foreign languages</i>	-	
<i>Introduction to drug delivery and Nanomedicine</i>	3	Ecrit : 60 min

♦ Examens combinés en une seule épreuve de réflexion de 90 min

MASTER *Santé*

- Surgical science and innovation technology - BESTT innovation (Business, Engineering and Surgical Technologies Transfer)
- Surgical science and innovation technology - Image-guided therapy
- Surgical science and innovation technology - Surgical endoscopy

MASTER Santé - Surgical Sciences

Parcours B.E.S.T.T. (Business, Engineering and Surgical Technologies Transfer) Health care innovation.

MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2022-2023

1. M1:

1.1. Conditions d'accès au M1

Modalités de candidature :

- Dossier (CV, diplômes le plus récent)
- Candidature écrite (présentation du candidat) et vidéo afin de mieux appréhender la personne derrière la candidature
- Lettres de recommandation
- Entretien (en présentiel ou à distance)

Modalités d'enseignement :

- Formation continue (fin ou arrêt de la formation initiale > 2 ans)

Ouvert aux titulaires de diplômes français et étrangers

Candidats ayant un parcours dans les domaines suivants :

- médecine
- biosciences
- ingénierie
- informatique
- design : conception de produit
- économie ou management

1.2. Nombre de places en M1 en 2022-2023

- 6 candidats minimum
- 10 candidats maximum

1.3. Montant des frais pédagogiques en formation continue

- 4 000 € pour l'année de M1

Ce montant est destiné à couvrir les coûts :

- Enseignement en ligne : développement et maintenance de la plateforme d'e-learning ; sélection, enregistrement et intégration des leçons ; analyse et mesures des data et des performances des candidats ;
- Workshop – travaux pratiques sous forme de *bootcamps* : organisation et réalisation des ateliers pratiques
- Organisation et suivi des sessions d'immersion clinique et en entreprise
- Frais de déplacement et d'hébergement des experts extérieurs se déplaçant pour l'encadrement des bootcamps
- Organisation des examens (présentation des projets)

1.4. Détail des modalités d'évaluation

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficient s
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE1	Connaissance médico-chirurgicale Théorie (en ligne)	1h00	20 x 4 QCM ⁽¹⁾	2				1
UE2	Ingénierie et matériaux Théorie (en ligne)	0h30	10 x 4 QCM ⁽¹⁾	2				1
UE3	<i>Summer Boot camp 'Needs finding'</i> Workshop - Travaux pratiques	0h30	Présentation orale du projet collaboratif ⁽²⁾	5				1
UE4	<i>Summer Boot camp 'BEST'</i> Workshop - Travaux pratiques	0h30	Présentation orale du projet collaboratif (travail d'équipe) ⁽²⁾	8				1
UE5	Clinical immersion Session d'immersion clinique		Rapport d'évaluation des besoins cliniques identifiés (travail individuel)	8				1
UE6	Workshop – <i>Winter Boot camp 'Technology assessment'</i> Workshop - Travaux pratiques	0h30	Présentation orale du projet collaboratif (travail d'équipe) devant un comité d'experts ⁽²⁾	5				1
UE7	Entreprenariat Théorie (en ligne)				1h15	25 x 4 QCM ⁽¹⁾	4	1
UE8	<i>Spring Boot camp I "Engineering and Product development"</i> Workshop - Travaux pratiques				0h30	Présentation orale du projet collaboratif (travail d'équipe) ⁽²⁾	6	1

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficient s
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE9	Spring Boot camp II "Implementation: Engineering and Product development" Workshop - Travaux pratiques				1h00	Présentation orale finale et pitch du projet collaboratif qui sera développé en M2 (travail d'équipe) ⁽²⁾	6	1
UE10	Externship Session d'immersion en entreprise					- Retour d'expérience sous forme de rapport - Evaluation du tuteur en l'entreprise	9	1
UE11	Tutorat, Encadrement					Evaluation de la part de l'ensemble des enseignants	4	1
UE12	Langue ⁽³⁾				1h00	Evaluation de la participation orale par le responsable de l'enseignement	1	1
	TOTAL	3h00		30	3h45		30	12

- (1) QCM (question à choix multiples) : QCM en ligne après chaque leçon. Comporte 4 questions avec un choix de 4 réponses. La validation du QCM (résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4) débloque l'accès à la leçon suivante.
L'accès à la théorie en ligne d'une U.E. est conditionné par la validation de la partie théorique en ligne de l'U.E. précédente (validation de toutes les leçons en ligne, correspondant à un résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4 à chaque QCM).
Au-delà de 3 essais avec résultat inférieur à 75%, le candidat recevra un message d'alerte aussi transmis à l'administrateur et l'enseignant responsable de l'UE pour analyser les raisons de l'échec et assurer la bonne progression du candidat.
- (2) En cas de besoin de rattrapage, il sera demandé au candidat de présenter un rapport écrit sur le projet.
- (3) Français ou anglais médical : Jeux de rôle proposés aux étudiants pour simuler des situations concrètes (principaux actes médicaux) pouvant exister dans un hôpital. Anglais pour les francophones, français pour les non-francophones. Evaluation de la participation lors des jeux de rôle.

2. M2 :

2.1. Conditions d'accès au M2

- Accès automatique pour les candidats ayant validé avec succès le M1
- Candidats non titulaires d'une première année de Master ou équivalent : Possibilité d'admission en justifiant d'une expérience professionnelle significative (après validation d'acquis théoriques et pratiques) dans l'industrie de la santé ou dans la recherche démontrant l'esprit de créativité/innovation du candidat sous forme d'une approche novatrice dans une thèse ou projet académique, une invention, un projet développé personnellement ou dans le cadre d'un emploi précédent, ou tout autre exemple de réflexion nouvelle

2.2. Nombre de places en M2

- Ouverture de 10 places en 2022-2023
 - o 6 candidats minimum (ou nombre d'étudiants du M1 de l'année précédente)
 - o 10 candidats maximum

2.3. Montant des frais pédagogiques en formation continue

- 3 500 € pour l'année de M2

Ce montant est destiné à couvrir les coûts :

- Enseignement en ligne : développement et maintenance de la plateforme d'e-learning ; sélection, enregistrement et intégration des leçons ; analyse et mesures des data et des performances des candidats ;
- Workshops – Travaux pratiques sous forme de *bootcamps* : organisation et réalisation des ateliers pratiques
- Encadrement et coaching tout au long de l'année dans la rédaction du projet
- Frais de déplacement et d'hébergement des experts extérieurs se déplaçant pour l'encadrement des bootcamps
- Organisation des examens (présentation des projets)

2.4. Détail des modalités d'évaluation

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Éléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M2 – S3			M2 – S4			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE13	Product development Théorie en ligne	0h30	10 x 4 QCM ⁽¹⁾	3				1
UE14	Manufacturing (atelier de prototypage) Workshop		Evaluation par le tuteur de l'acquisition des techniques de base de prototypage	4				1
UE15	Quality Management Théorie en ligne et workshop	0h30	10 x 4 QCM ⁽¹⁾	2				1
UE16	Business development Théorie en ligne	0h45	15 x 4 QCM ⁽¹⁾	4				1
UE17	Rédaction scientifique Théorie en ligne et workshop	0h45	- 15 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Evaluation de la rédaction scientifique d'un projet (exemple : étude de faisabilité)	1				1
UE18	Ethique de la recherche clinique et expérimentale : from bench to bedside Workshop	0h15	5 x 4 QCM ⁽¹⁾	2				1

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Éléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M2 – S3			M2 – S4			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE19	Développement de compétences non techniques (<i>Soft skills</i>) - Activités de <i>Team building</i> - Ateliers d'expression et de présentation (théâtre, expression) Ateliers en anglais et français		Pas d'évaluation notée : Validation de l'UE par la présence	2				1
UE20	Conducting research Travaux pratiques		Evaluation par le tuteur du projet ⁽²⁾	6				1
UE21	Boot camp ' <i>Strategy development and business planning</i> ' Workshop - Travaux pratiques	1h00	Evaluation du montage financier et de la stratégie marketing du projet collaboratif (travail d'équipe) ⁽²⁾	6				1
UE19	Projet de recherche et rédaction de mémoire					- Rédaction de mémoire - Présentation orale finale et pitch du projet collaboratif	30	1
	TOTAL	3h00		30			30	10

(1) QCM (question à choix multiples) : QCM en ligne après chaque leçon. Comporte 4 questions avec un choix de 4 réponses. La validation du QCM (résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4) débloque l'accès à la leçon suivante.
L'accès à la théorie en ligne d'une U.E. est conditionné par la validation de la partie théorique en ligne de l'U.E. précédente (validation de toutes les leçons en ligne, correspondant à un résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4 à chaque QCM).

(2) En cas de besoin de rattrapage, il sera demandé au candidat de présenter un rapport écrit sur le projet.

MASTER Santé - Surgical Sciences

Parcours Image-Guided Therapy

MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2022-2023

1. M1:

1.1. Conditions d'accès au M1

- Formation accessible dans le cadre de la formation continue (fin ou arrêt de la formation initiale > 2 ans)
- Médecins ayant validé les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des études médicales
- Médecins en exercice
- Spécialités acceptées :
 - o Chirurgie générale, digestive, thoracique et vasculaire
 - o Gastroentérologie
 - o Radiologie
 - o Médecine d'urgence et générale
 - o Anesthésie et réanimation

1.2. Nombre de places en M1 en 2022-2023

- 8 candidats minimum
- 20 candidats maximum

1.3. Montant des frais pédagogiques en formation continue

- 4 000 € pour l'année de M1

Ce montant est destiné à couvrir les coûts :

- Enseignement en ligne : développement et maintenance de la plateforme d'e-learning ; sélection, enregistrement et intégration des leçons ; analyse et mesures des data et des performances des candidats ;
- Travaux pratiques : organisation et réalisation des ateliers pratiques sur simulateurs, modèles ex-vivo et in-vivo ; acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement des sessions pratiques
- Organisation et suivi des sessions cliniques avec les centres partenaires
- Frais de déplacement et d'hébergement des experts extérieurs
- Organisation des examens

1.4. Détail des modalités d'évaluation

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Éléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE1	Principes physiques de l'échographie Théorie (en ligne)	0h20	- 5 x 4 QCM ⁽¹⁾	3			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE2, UE3, UE4, UE5) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE6 ⁽²⁾					
UE2	Règles de l'examen échographique réussi Théorie (en ligne)	0h15	- 3 x 4 QCM ⁽¹⁾	2			1	
		1h00 ⁽²⁾	Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE2, UE3, UE4, UE5) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE6 ⁽²⁾					
UE3	Analyse échographique des organes et structures abdominales normales et pathologiques Théorie (en ligne)	1h00	- 17 x 4 QCM ⁽¹⁾	7			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE2, UE3, UE4, UE5) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE6 ⁽²⁾					
UE4	Echographie peropératoire Théorie (en ligne)	0h20	- 4 x 4 QCM ⁽¹⁾	3			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE2, UE3, UE4, UE5) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE6 ⁽²⁾					
UE5	Indications et aspects techniques de l'échographie endoluminale rigide et flexible (échoendoscopie)	0h15	- 3 x 4 QCM ⁽¹⁾	2			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE2, UE3,					

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
	Théorie (en ligne)		UE4, UE5) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE6 ⁽²⁾					
UE6	Formation initiale en échographie : gestes techniques de base et interprétation d'images nécessaires à l'échographie Travaux pratiques	0h45 1h00 ⁽²⁾	Evaluation par l'enseignant ⁽³⁾ : - manipulation - connaissance de l'anatomie échographique - connaissance échographique de l'anatomie pathologique - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE2, UE3, UE4, UE5) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE6 ⁽²⁾	7				1
UE7	Formation initiale en échographie : gestes techniques de base et interprétation d'images nécessaires à l'échographie Session clinique	0h45 1h00 ⁽²⁾	Evaluation par l'enseignant ⁽³⁾ : - manipulation - connaissance de l'anatomie échographique - connaissance échographique de l'anatomie pathologique Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE2, UE3, UE4, UE5) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE6 ⁽²⁾	6				1
UE8	Procédures écho-guidées Théorie (en ligne)				0h20 1h00 ⁽²⁾	- 4 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40	2	1

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
						QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾		
UE9	Procédures hybrides Théorie (en ligne)				0h30 1h00 ⁽²⁾	- 6 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾	2	1
UE10	Technologies émergentes Théorie (en ligne)				0h20 1h00 ⁽²⁾	- 4 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾	2	1
UE11	Bases techniques de l'imagerie lourde Théorie (en ligne)				0h40 1h00 ⁽²⁾	- 8 x 4 QCM ⁽¹⁾ Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾	3	1
UE12	Radioprotection, Règles de sécurité et précautions à prendre Théorie (en ligne)				0h15 1h00 ⁽²⁾	- 3 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾	2	1

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
						UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾		
UE13	Imagerie CT et IRM des organes et structures abdominales normales et pathologiques Théorie (en ligne)				0h40 1h00 ⁽²⁾	- 8 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾	3	1
UE14	Indications et thérapies guidées par scanner et IRM de l'imagerie lourde pré-, péri- et post-opératoire Théorie (en ligne)				0h30 1h00 ⁽²⁾	- 6 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾	3	1
UE15	Développement des compétences pratiques en échographie interventionnelle et en imagerie diagnostique Travaux pratiques				0h45 1h00 ⁽²⁾	Evaluation par l'enseignant ⁽³⁾ : - procédures percutanées échoguidées - connaissance de l'anatomie (CT, IRM) - connaissance de la pathologie (CT, IRM) - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾	7	1

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE16	Développement des compétences pratiques en échographie interventionnelle et en imagerie diagnostique Session clinique				0h45	Evaluation par l'enseignant ⁽³⁾ : - procédures percutanées échoguidées - connaissance de l'anatomie (CT, IRM) - connaissance de la pathologie (CT, IRM)	6	1
				1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE8, UE9, UE10, UE11, UE12, UE13 et UE14) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE15 ⁽²⁾			
	TOTAL	4h40		30	5h45		30	16

- (1) QCM (question à choix multiples) : QCM en ligne après chaque leçon. Comporte 4 questions avec un choix de 4 réponses. La validation du QCM (résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4) débloque l'accès à la leçon suivante.
L'accès à la théorie en ligne d'une U.E. est conditionné par la validation de la partie théorique en ligne de l'U.E. précédente (validation de toutes les leçons en ligne, correspondant à un résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4 à chaque QCM).
Au-delà de 3 essais avec résultat inférieur à 75%, le candidat recevra un message d'alerte aussi transmis à l'administrateur et l'enseignant responsable de l'UE pour analyser les raisons de l'échec et assurer la bonne progression du candidat.
- (2) Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne : Examen écrit de 40 QCM portant sur la totalité de l'enseignement en ligne. Examen en présentiel à l'occasion de la session de travaux pratiques. La durée correspondante n'est comptée qu'une fois dans le total du semestre.
Si nécessaire, pour les candidats qui n'auraient pas obtenu la moyenne ou n'auraient pas pu passer l'examen final, une deuxième session sera organisée sous forme d'examen en ligne (QCM).
- (3) Évaluation par l'enseignant lors de la session pratique et clinique.
En cas d'échec, il sera proposé au candidat de répéter l'examen.

2. **M2** : Conditions d'accès au M2

- Avoir validé avec succès le M1
- Candidats non titulaires d'une première année de Master ou équivalent : possibilité d'admission en justifiant d'une expérience professionnelle significative (après validation d'acquis théoriques et pratiques)

2.2. Nombre de places en M2 en 2022-2023

- Ouverture de 20 places
 - o 8 candidats minimum (ou nombre d'étudiants du M1 de l'année précédente)
 - o 20 candidats maximum

2.3. Montant des frais pédagogiques en formation continue

- 4 500 € pour l'année de M2

Ce montant est destiné à couvrir les coûts :

- Enseignement en ligne : développement et maintenance de la plateforme d'e-learning ; sélection, enregistrement et intégration des leçons ; analyse et mesures des data et des performances des candidats ;
- Travaux pratiques – adaptés pour chacun des parcours choisis :
 - o Organisation et réalisation des ateliers pratiques 'one-to-one' sur simulateurs, modèles ex-vivo et in-vivo ; acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement des sessions pratiques
- Accompagnement personnalisés des candidats et workshops adaptés pour chacun des parcours choisis
- Organisation et suivi des sessions cliniques avec les centres partenaires
- Frais de déplacement et d'hébergement des experts extérieurs
- Organisation des examens

2.4. Détail des modalités d'évaluation

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M2 – S3			M2 – S4			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE17	Imagerie lourde : prise en charge des pathologies digestives en per-, peri- et post-opératoire Théorie (en ligne)	0h45	- 10 x 4 QCM ⁽¹⁾	3			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE17, UE18, UE19, UE20) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE21 ⁽²⁾					
UE18	Techniques d'ablation percutanée et chirurgicale guidée par l'image Théorie (en ligne)	0h40	- 8 x 4 QCM ⁽¹⁾	5			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE17, UE18, UE19, UE20) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE21 ⁽²⁾					
UE19	Techniques et indications de la navigation simultanée Théorie (en ligne)	0h40	- 8 x 4 QCM ⁽¹⁾	3			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE17, UE18, UE19, UE20) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE21 ⁽²⁾					
UE20	Technologies émergentes : Intelligence artificielle et robotique Théorie (en ligne)	0h20	- 3 x 4 QCM ⁽¹⁾	2				
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE17, UE18, UE19, UE20) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE21 ⁽²⁾					

- (1) QCM (question à choix multiples) : QCM en ligne après chaque leçon. Comporte 4 questions avec un choix de 4 réponses. La validation du QCM (résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4) débloque l'accès à la leçon suivante.
L'accès à la théorie en ligne d'une U.E. est conditionné par la validation de la partie théorique en ligne de l'U.E. précédente (validation de toutes les leçons en ligne, correspondant à un résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4 à chaque QCM).
- (2) Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne : Examen écrit de 40 QCM portant sur la totalité de l'enseignement en ligne. Examen en présentiel à l'occasion de la session de travaux pratiques du 3^e semestre.
Si nécessaire, pour les candidats qui n'auraient pas obtenu la moyenne ou n'auraient pas pu passer l'examen final, une deuxième session sera organisée sous forme d'examen en ligne (QCM).
- (3) Français ou anglais médical : Jeux de rôle proposés aux étudiants pour simuler des situations concrètes (principaux actes médicaux) pouvant exister dans un hôpital. Anglais pour les francophones, français pour les non-francophones. Evaluation de la participation lors des jeux de rôle.

MASTER Santé - Surgical Sciences

Parcours Surgical endoscopy

MODALITES D'EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Année universitaire 2022-2023

1. M1:

1.1. Conditions d'accès au M1

- Formation accessible dans le cadre de la formation continue (fin ou arrêt de la formation initiale > 2 ans)
- Médecins ayant validé les 1^{er}, 2^e et 3^e cycles des études médicales
- Médecins en exercice
- Spécialités acceptées :
 - o Chirurgie générale et digestive
 - o Gastroentérologie

1.2. Nombre de places en M1 en 2022-2023

- 8 candidats minimum
- 20 candidats maximum

1.3. Montant des frais pédagogiques en formation continue

- 4 000 € pour l'année de M1

Ce montant est destiné à couvrir les coûts :

- Enseignement en ligne : développement et maintenance de la plateforme d'e-learning ; sélection, enregistrement et intégration des leçons ; analyse et mesures des data et des performances des candidats ;
- Travaux pratiques : organisation et réalisation des ateliers pratiques sur simulateurs, modèles ex-vivo et in-vivo ; acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement des sessions pratiques
- Organisation et suivi des sessions cliniques avec les centres partenaires
- Frais de déplacement et d'hébergement des experts extérieurs
- Organisation des examens

1.4. Détail des modalités d'évaluation

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE1	Principes de base : chirurgie laparoscopique et endoscopie flexible Théorie (en ligne)	1h00 1h00 ⁽²⁾	- 20 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE4, UE6, UE9, UE10) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE11 ⁽²⁾	5				1
UE2	Coelioscopie et endoscopie : principes généraux et instrumentation Travaux pratiques	0h45	Evaluation combinant : - simulateur endoscopique ⁽³⁾ - évaluation sur modèle animal grâce au score GAGES ⁽⁴⁾	5				1
UE3	Formation initiale en endoscopie : gestes techniques de base nécessaires à l'endoscopie diagnostique rigide et flexible : Session clinique		- Portfolio/Carnet de stage (log book) ⁽⁵⁾ - Evaluation par le responsable pédagogique du service d'accueil ⁽⁶⁾	5				1
UE4	Endoscopie digestive haute : diagnostique et traitement des maladies bénignes et du cancer oeso-gastrique, prise en charge des complications de la chirurgie oeso-gastrique Théorie (en ligne)	1h00 1h00 ⁽²⁾	- 18 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE4, UE6, UE9, UE10) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE11 ⁽²⁾	6				1
UE5	Endoscopie digestive bariatrique : indications, techniques, résultats	0h30	- 9 x 4 QCM ⁽¹⁾	6				1

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
	Théorie (en ligne)							
UE6	Endoscopie digestive basse et enteroscopie : diagnostique et traitement des maladies bénignes et cancer colorectal et de l'intestin grêle, prise en charge des complications de la chirurgie colorectale Théorie (en ligne)	0h30 1h00 ⁽²⁾	- 9 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE4, UE6, UE9, UE10) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE11 ⁽²⁾	3				1
UE7	Endoscopie digestive Travaux pratiques				0h45	Evaluation combinant : - simulateur endoscopique ⁽³⁾ - évaluation sur modèle animal grâce au score GAGES ⁽⁴⁾	5	1
UE8	Endoscopie digestive Session clinique					- Portfolio/Carnet de stage (log book) ⁽⁵⁾ Evaluation par le responsable pédagogique du service d'accueil ⁽⁶⁾	5	1
UE9	Endoscopie biliopancréatique : Foie et pancreas Théorie (en ligne)				0h45 1h00 ⁽²⁾	- 15 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE4, UE6, UE9, UE10) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE11 ⁽²⁾	4	1

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M1 – S1			M1 – S2			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
UE10	Modalités d'imagerie : échographie, échographie, imagerie par fluorescence, endomicroscopie confocale pCLE, l'imagerie spectrale en bandes étroites (NBI), endoscopie par video-capsule Théorie (en ligne) *				0h30 1h00 ⁽²⁾	- 8 x 4 QCM ⁽¹⁾ - Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE4, UE6, UE9, UE10) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE11 ⁽²⁾	3	1
UE11	Endoscopie biliopancréatique et modalités d'imagerie Travaux pratiques				0h45 1h00 ⁽²⁾	Evaluation combinant : - simulateur endoscopique ⁽³⁾ - évaluation sur modèle animal grâce au score GAGES ⁽⁴⁾ Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne (UE1, UE4, UE6, UE9, UE10) : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE11 ⁽²⁾	4	1
UE12	Endoscopie biliopancréatique et modalités d'imagerie Session clinique					- Portfolio/Carnet de stage (log book) ⁽⁵⁾ - Evaluation par le responsable pédagogique du service d'accueil ⁽⁶⁾	8	1
UE13	Langue ⁽⁶⁾				1h00	- Evaluation de la participation orale par le responsable de l'enseignement	1	1
	TOTAL	3h45		30	4h45		30	13

- (1) QCM (question à choix multiples) : QCM en ligne après chaque leçon. Comporte 4 questions avec un choix de 4 réponses. La validation du QCM (résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4) débloque l'accès à la leçon suivante.
L'accès à la théorie en ligne d'une U.E. est conditionné par la validation de la partie théorique en ligne de l'U.E. précédente (validation de toutes les leçons en ligne, correspondant à un résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4 à chaque QCM).
Au-delà de 3 essais avec résultat inférieur à 75%, le candidat recevra un message d'alerte aussi transmis à l'administrateur et l'enseignant responsable de l'UE pour analyser les raisons de l'échec et assurer la bonne progression du candidat.
- (2) Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne : Examen écrit de 40 QCM portant sur la totalité de l'enseignement en ligne. Examen en présentiel à l'occasion de la session de travaux pratiques correspondant à l'UE11. La durée correspondante n'est comptée qu'une fois dans le total, avec l'UE 11.
Si nécessaire, pour les candidats qui n'auraient pas obtenu la moyenne ou n'auraient pas pu passer l'examen final, une deuxième session sera organisée sous forme d'examen en ligne (QCM).
- (3) Simulateur endoscopique : contrôle de la connaissance des gestes techniques de base
Pratique sur boîte d'entraînement à l'endoscopie :
La boîte d'entraînement *Basic Endoscopic Skills Training* comporte 6 exercices : transfert d'objets (frontal et rétroflexion, ponction, utilisation d'anses à polypectomie, pose de clips and canulation. Chaque tâche doit être effectuée en 5 minutes maximum. Les scores reposent sur l'efficacité des performances, en intégrant le temps et le nombre d'erreurs potentielles.
En cas d'échec, il sera demandé au candidat de répéter le test.
- (4) GAGES : Global Assessment of Gastrointestinal Endoscopic Skills : suivi de l'acquisition des différents gestes techniques de base en mise en situation complexe.
Cinq composantes sont évaluées : Intubation de l'œsophage, Navigation de l'endoscope, Capacité à maintenir une vue endoscopique de bonne qualité, utilisation des instruments, qualité de l'examen endoscopique
En cas d'échec, il sera demandé au candidat de répéter le test.
- (5) Portfolio et/ou carnet de stage permettant de suivre l'acquisition des différents gestes techniques.
- (6) Évaluation par le responsable pédagogique après avis du maître de stage sur la qualité de la démarche diagnostique et thérapeutique.
En cas d'échec de la validation, il sera proposé au candidat de répéter une période d'immersion clinique de la même durée auprès du même responsable ou dans un autre centre.
- (7) Français ou anglais médical : Jeux de rôle proposés aux étudiants pour simuler des situations concrètes (principaux actes médicaux) pouvant exister dans un hôpital. Anglais pour les francophones, français pour les non-francophones. Evaluation de la participation lors des jeux de rôle.

2.1. Conditions d'accès au M2

- Avoir validé avec succès le M1
- Candidats non titulaires d'une première année de Master :
 - o Candidat justifiant d'une formation en endoscopie leur permettant démontrant des connaissances théoriques et compétences pratiques en endoscopie (après validation d'acquis théoriques et pratiques)
 - o Candidat justifiant d'une expérience professionnelle significative en endoscopie (après validation d'acquis théoriques et pratiques)

2.2. Nombre de places en M2 en 2022-2023

- Ouverture de 20 places à répartir sur les 3 options
 - o 8 candidats minimum
 - o 20 candidats maximum

2.3. Montant des frais pédagogiques en formation continue

- 4 500 € pour l'année de M2

Ce montant est destiné à couvrir les coûts :

- Enseignement en ligne : développement et maintenance de la plateforme d'e-learning ; sélection, enregistrement et intégration des leçons ; analyse et mesures des data et des performances des candidats ;
- Travaux pratiques – adaptés pour chacun des parcours choisis :
 - o Organisation et réalisation des ateliers pratiques 'one-to-one' sur simulateurs, modèles ex-vivo et in-vivo ; acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement des sessions pratiques
- Accompagnement personnalisé des candidats et workshops adaptés pour chacun des parcours choisis
- Organisation et suivi des sessions cliniques avec les centres partenaires
- Frais de déplacement et d'hébergement des experts extérieurs
- Organisation des examens

2.4. Détail des modalités d'évaluation

Le contenu des 3 options en M2 est décrit dans le document complémentaire à l'AOF (joint).

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M2 – S3			M2 – S4			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
Option 1 :								
UE14	Techniques diagnostiques et interventionnelles dans le domaine hépato-bilio-pancréatique (Théorie en ligne)	1h00	- 20 x 4 QCM ⁽¹⁾	9			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve finale : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE17 ⁽²⁾					
Option 2 :								
UE15	Techniques diagnostiques et interventionnelles dans le domaine digestif et bariatrique (Théorie en ligne)	1h00	- 20 x 4 QCM ⁽¹⁾	9			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve finale : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE17 ⁽²⁾					
Option 3 :								
UE16	Modalités d'imagerie diagnostique et de guidage, procédures interventionnelles hybrides endoscopiques et percutanées (Théorie en ligne)	1h00	- 20 x 4 QCM ⁽¹⁾	9			1	
		1h00 ⁽²⁾	- Epreuve finale : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE17 ⁽²⁾					
UEs communes aux 3 options ci-dessus								
UE17	Travaux pratiques en lien avec l'option choisie	1h00	Evaluation combinant : - simulateur endoscopique ⁽³⁾ - évaluation sur modèle animal grâce au score GAGES ⁽⁴⁾	8			1	
		1h00 ⁽²⁾						

U.E.	Intitulés des Unités d'enseignement (U.E.) Eléments pédagogiques (E.P.)	Modalités d'évaluation						Coefficients
		M2 – S3			M2 – S4			
		Durée	Mode d'évaluation	ECTS	Durée	Mode d'évaluation	ECTS	
			Epreuve finale : 40 QCM – administrée à l'issue de l'UE17 ⁽²⁾					
UE18	Session clinique en lien avec l'option choisie		- Portfolio/Carnet de stage (log book) ⁽⁵⁾ - Evaluation par le responsable pédagogique du service d'accueil ⁽⁶⁾	13				1
UE19	Projet de recherche et rédaction de mémoire					- Rédaction de mémoire	20	1
UE20	Travaux pratiques en lien avec l'option choisie				1h00	Evaluation combinant : - simulateur endoscopique ⁽³⁾ - évaluation sur modèle animal grâce au score GAGES ⁽⁴⁾	5	1
UE21	Session clinique en lien avec l'option choisie					- Portfolio/Carnet de stage (log book) ⁽⁵⁾ - Evaluation par le responsable pédagogique du service d'accueil ⁽⁶⁾	5	1
	TOTAL	3h00		30	1h		30	6

- (1) QCM (question à choix multiples) : QCM en ligne après chaque leçon. Comporte 4 questions avec un choix de 4 réponses. La validation du QCM (résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4) débloque l'accès à la leçon suivante.
L'accès à la théorie en ligne d'une U.E. est conditionné par la validation de la partie théorique en ligne de l'U.E. précédente (validation de toutes les leçons en ligne, correspondant à un résultat supérieur ou égal à 3 bonnes réponses sur 4 à chaque QCM).
Au-delà de 3 essais avec résultat inférieur à 75%, le candidat recevra un message d'alerte aussi transmis à l'administrateur et l'enseignant responsable de l'UE pour analyser les raisons de l'échec et assurer la bonne progression du candidat.
- (2) Epreuve commune aux UEs de théorie en ligne : Examen écrit de 40 QCM portant sur la totalité de l'enseignement en ligne. Examen en présentiel à l'occasion de la session de travaux pratiques correspondant à l'UE17. La durée correspondante n'est comptée qu'une fois dans le total, avec l'UE 17.
Si nécessaire, pour les candidats qui n'auraient pas obtenu la moyenne ou n'auraient pas pu passer l'examen final, une deuxième session sera organisée sous forme d'examen en ligne (QCM).
- (3) Simulateur endoscopique : contrôle de la connaissance des gestes techniques de base
Pratique sur boîte d'entraînement à l'endoscopie :
La boîte d'entraînement *Basic Endoscopic Skills Training* comporte 6 exercices : transfert d'objets (frontal et rétroflexion, ponction, utilisation d'anses à polypectomie, pose de clips and canulation. Chaque tâche doit être effectuée en 5 minutes maximum. Les scores reposent sur l'efficacité des performances, en intégrant le temps et le nombre d'erreurs potentielles.
En cas d'échec, il sera demandé au candidat de répéter le test.
- (4) GAGES : Global Assessment of Gastrointestinal Endoscopic Skills : suivi de l'acquisition des différents gestes techniques de base en mise en situation complexe.
Cinq composantes sont évaluées : Intubation de l'œsophage, Navigation de l'endoscope, Capacité à maintenir une vue endoscopique de bonne qualité, utilisation des instruments, qualité de l'examen endoscopique
En cas d'échec, il sera demandé au candidat de répéter le test.
- (5) Portfolio et/ou carnet de stage permettant de suivre l'acquisition des différents gestes techniques.
- (6) Évaluation par le responsable pédagogique après avis du maître de stage sur la qualité de la démarche diagnostique et thérapeutique.
En cas d'échec de la validation, il sera proposé au candidat de répéter une période d'immersion clinique de la même durée auprès du même responsable ou dans un autre centre.

Modalités de contrôle des connaissances

Modalités de contrôle des connaissances 2022/2023 Dispositions spécifiques au Master Santé Publique

Inscription

L'inscription administrative est annuelle.

L'étudiant peut demander au début de chaque niveau (année) l'étalement de ce niveau sur deux ans. Au-delà de deux ans, l'étalement pourra être accordé exceptionnellement et sur avis de la commission pédagogique.

Validation - capitalisation - compensation

En M1, un semestre est validé :

· dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (note d'UE égale ou supérieure à 10/20) ;

ou

· par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des notes d'UE affectées de leurs coefficients).

Il n'y a pas de compensation entre les semestres de M1

En M2, la compensation est possible entre les UE du semestre 9 (S9). Elle n'est pas possible entre les semestres 9 et 10 (S9 et S10).

En M1 et en M2, les étudiants peuvent renoncer à la compensation dans les 48 heures après la divulgation des résultats. Ils doivent alors repasser toutes les UE inférieures à 10/20.

Les étudiants qui n'auront pas acquis les 30 crédits du semestre 9 (S9) de M2 peuvent néanmoins poursuivre en semestre 10 (S10). Ces étudiants doivent cependant rester vigilants aux conseils de l'équipe pédagogique.

Les étudiants ayant acquis leur M1 avec une moyenne de 10/20 minimum passe automatiquement en M2 de leur parcours

Notes planchers

Une note plancher est fixée à 8/20 pour une UE en Master 1 et 6/20 en Master 2.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à la note plancher, les conséquences sont les suivantes :

- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée ;
- la compensation au sein de l'année ne peut être effectuée.

Sessions d'examens

A l'issue des résultats de la 1ère session, une 2ème session constituée d'une épreuve orale ou écrite par UE est organisée.

La note retenue est la meilleure note des 2 sessions. Seuls les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 (ou défaillant) à la 1ère session sont autorisés à se présenter à la 2ème session.

Pour les UE dont le contrôle continu en 1ère session est partiel ou intégral, la 2ème session est organisée uniquement sous forme d'une épreuve orale ou écrite.

Redoublement

Les étudiants qui ont demandé l'étalement du niveau de Master sur 2 ans ne peuvent redoubler que la 3ème année.

Ils peuvent cependant demander le redoublement la 2ème année à condition de repasser toutes les UE dont la note est inférieure à 10/20. Il est subordonné à la décision du jury.

Le redoublement n'est pas systématique : il est soumis à l'appréciation d'une commission pédagogique

Absences

Le jury pourra, pour un examen de contrôle continu, autoriser un étudiant absent pour un motif valable, à subir une épreuve de rattrapage. En cas d'absence à cet examen, la mention « absent » figurera sur le procès-verbal.

Dans le cas d'un examen terminal, une absence entraîne la mention « ABI » ou « ABJ » selon la justification ou non de l'absence.

Modalités de contrôle des connaissances

L'étudiant ne pourra alors pas valider l'UE ou le diplôme, il sera déclaré « défaillant ». Aucune épreuve de rattrapage ne peut être organisée en dehors de la session suivante.

Jury

Le jury a la possibilité d'attribuer des « points de jury ».

Communication des résultats

Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes.

Les notes et résultats individuels sont consultables sur l'Espace Numérique de Travail de chaque établissement et/ou par voie d'affichage.

Intitulé du diplôme

MASTER 2 IPS Intervention en promotion de la santé

Composante(s) concernées

N° Semestre	Nature Elément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Session 2			Paramétrage APOGEE						
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																			
S9	UE	9WUJMN01	Recherche en promotion de la santé	6		CC	ECRIT	4	e-learning	ECRIT	1	3H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUJMN02	Conduite de projet en milieu complexe	6		CC	ECRIT	3	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUJMN03	Communication au service du management de projet	3		CC	ECRIT	3	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUJMN06	Démarche participative en santé	3		CC	ECRIT	3	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUJMN07	Surveillance sanitaire	3									sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE		Education et santé	6		CC/CT	ECRIT	2-1 (70%-30%)	e-learning/1h30	ECRIT	1	3H	sur 20	non					
S9	UE	9WUJMN09	Plaidoyer	3		CC/CT	ECRIT	3-1 (50%-50%)	e-learning/1h30	ECRIT	1	1h30	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUJMN10	Communication scientifique et Lecture Critique d'Article	6		CC/CT	ECRIT	3-1 (30%-70%)	e-learning/1h30	ECRIT	1	1h30	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE		Démarches Innovantes en promotion de la santé	6		CC	ECRIT	3	e-learning	ECRIT	1	3H	sur 20	non					
S9	UE	9WUGKN06	Evaluation des Interventions en Santé	3		CT	ECRIT	1	2H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN07	Evaluation économique des actions de soins et de prévention	3		CT	ECRIT	1	2H30	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6

Intitulé du diplôme

MASTER 2 IPS

Composante(s) concernées

N° Semestre	Nature Elément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Session 2			Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report
Semestre 10																		
S10	STG	OWTJMN01	Stage professionnel	30		Mémoire et soutenance orale	Ecrit et oral	1		Ecrit/oral	1							
S10	STG		Stage de recherche	30		Manuscrit d'article et soutenance orale	Ecrit et oral	1		Ecrit/oral	1							

N° Semestre	Nature Elément	Code	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral			Session 2			Paramétrage APOGEE							
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report
Semestre 9																			
S9	UE	9WUGKN01	Méthodologie générale - introduction	3		CC	ECRIT	3	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN02	Compétences Méthodologiques approfondies	6		CT	ECRIT	1	3H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN03	Mesure et évaluation des performances diagnostiques	3		CT	ECRIT	1	2H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN04	gestion de projet	3		CT	ECRIT	1	2H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN05	Etiologie et pronostic	3		CT	ECRIT	1	2H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN06	Evaluation des Interventions en Santé	3		CT	ECRIT	1	2H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN07	Evaluation économique des actions de soins et de prévention	3		CT	ECRIT	1	2H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN08	Méthodologie générale - application	3		CC	ECRIT	1	2H	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN09	Méta-analyse	3		CT	ECRIT	1	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN10	Surveillance sanitaire	3		CT	ECRIT	1	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN11	Mesures complexes	3		CT	ECRIT	1	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
S9	UE	9WUGKN12	Données de survie	3		CT	ECRIT	1	e-learning	ECRIT	1	2H	sur 20	non			oui	oui	6
Semestre 10																			
S10	STG	OWTGKN02	Stage option Article scientifique	30			Manuscrit d'article et soutenance orale	1		ECRIT/oral	1		sur 20	non					
S10	STG	OWTGKN03	Stage option Coordination d'études cliniques	30				1		ECRIT/oral	1		sur 20	non					

Mention		Sciences de l'Éducation									
Parcours		Pédagogie en Sciences de la Santé									
Responsable ou directeur des études		Thierry PELACCIA									
Composante		Faculté de Médecine, Maïeutiques et Sciences de la santé									
Liste des UE	Si les UE sont composées de plusieurs matières, indiquer leurs intitulés dans les cases de la colonne ci-dessous	Session Initiale					Session de rattrapage				
		Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Épreuve avec convocation (appel: Absence = DEF)	Épreuve sans convocation (appel: Absence = DEF)	Coefficient des épreuves	Intitulé de l'épreuve	Durée	Épreuve avec convocation (appel: Absence = DEF)	Épreuve sans convocation (appel: Absence = DEF)
SEMESTRE 1 - UE OBLIGATOIRES											
UE 1 Rapport professionnel Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 9	3	Rapport professionnel (contrôle terminal) - présenté sous la forme d'un document écrit de 5 à 10 pages (6 ECTS) - soutenu oralement devant un jury (3 ECTS)	Oral : 30 minutes		X	3	Rapport personnel - présenté sous la forme d'un document écrit de 5 à 10 pages révisé sur la base des commentaires du jury (6 ECTS) - soutenu oralement devant un jury (3 ECTS)	Oral : 30 minutes		X	
UE 2 Validation du 2^e cycle ou du diplôme d'état ou d'un master 1 Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 15	7	Certificat (contrôle terminal) - de fin de 2 ^e cycle (pour les étudiants en médecine, en chirurgie dentaire ou en pharmacie) - de réussite au diplôme d'état (pour les étudiants sages-femmes, masso-kinésithérapeutes, cadres de santé et autres filières de la santé) - de validation d'un master 1, qui sera examiné par la commission pédagogique	-		X	7	<i>non applicable</i>	-		X	
UE 3 Initiation à la recherche Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 6	2		3 heures		X	2		3 heures		X	
SEMESTRE 2 - UE OBLIGATOIRES											
UE 4 Ingénierie de la formation et des compétences (1) Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 9 - 36h TP/TD	3	Présence aux séminaires et participation active aux activités (validé/non validé) (6 ECTS) Contrôle terminal Animation d'un cours (6 ECTS) Rédaction d'un rapport pédagogique (3 ECTS) et d'un rapport sur la démarche de recherche (3 ECTS)	Animation du cours : 15 minutes		X	3	- animation d'un cours (6 ECTS) - rédaction d'un rapport pédagogique (6 ECTS) et d'un rapport sur la démarche de recherche (3 ECTS)	Animation du cours : 15 minutes			X
UE 5 Pratiques pédagogiques appliquées aux sciences de la santé (1) Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 9 - 36h TP/TD	3					3					
UE 6 Rédaction et soutenance d'un mémoire Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 12 - 62h TP/TD	4	Rapport de recherche (contrôle terminal) - présenté sous la forme d'un mémoire (6 ECTS) - soutenu oralement devant un jury (6 ECTS)	Oral : 20 minutes		X	4	Rapport de recherche - présenté sous la forme d'un mémoire (6 ECTS) - soutenu oralement devant un jury (6 ECTS)			X	
SEMESTRE 3 - UE OBLIGATOIRES											
UE 7 Ingénierie de la formation et des compétences (2) Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 6 - 56h TP/TD	1	Conception et soumission à un congrès de la discipline d'une activité pédagogique avec production d'un document justifiant les choix selon les principes de l'ingénierie de formation Cette modalité d'évaluation sera mise en œuvre selon l'opportunité qu'auront les étudiants à participer à une manifestation scientifique de la discipline (cela dépend des données)	Durée de l'animation de l'activité au congrès		X	1	Conception et soumission à un congrès de la discipline d'une activité pédagogique avec production d'un document justifiant les choix selon les principes de l'ingénierie de formation	durée de l'animation de l'activité au congrès		X	
	1	Conception, en groupe, d'un dispositif d'évaluation certificative d'une compétence de professionnels de santé : - remis sous la forme d'un rapport écrit détaillant le dispositif avec au moins un exemple pour chaque outil proposé (un QCM, un ECOS, une TA d'un portfolio, etc...) - soutenu oralement devant un jury pendant 45 minutes	Oral : 45 minutes		X	1	Conception, en groupe, d'un dispositif d'évaluation certificative d'une compétence de professionnels de santé : - remis sous la forme d'un rapport écrit détaillant le dispositif avec au moins un exemple pour chaque outil proposé (un QCM, un ECOS, une TA d'un portfolio, etc...) - soutenu oralement devant un jury pendant 45 minutes	Oral : 45 minutes		X	
UE 8 Pratiques pédagogiques appliquées aux sciences de la santé (2) Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 6 - 15h TP/TD	2	Analyse et résolution de problèmes (contrôle terminal) Trois problèmes en lien avec l'enseignement en sciences de la santé sont soumis aux étudiants dans le cadre de jeux de rôle	3 heures		X	2	Analyse et résolution de problèmes Trois problèmes en lien avec l'enseignement en sciences de la santé sont soumis aux étudiants dans le cadre de jeux de rôle	3 heures		X	
UE 9 Initiation à la recherche en sciences de la santé Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 6 - 56h TP/TD	2	Contrôle continu - analyse d'articles (2 ECTS) Deux articles devront faire l'objet d'une analyse en groupe au cours de l'UE - présentation de l'état d'avancement du projet de recherche (2 ECTS) Quatre périodes sont dédiées à la présentation de l'état d'avancement du projet de recherche par l'étudiant au cours de l'UE - rapport réflexif sur la démarche de recherche (2 ECTS)	-		X	2	Rapport réflexif sur la démarche de recherche	-		X	
UE 10 Présence et participation aux séminaires Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 3	1	Présence aux séminaires et participation active aux activités (validé/non validé)				1	<i>non applicable</i>				
UE 11 Langue anglaise Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 3 - 36h TD	1	Présentation orale du projet de recherche en langue anglaise (contrôle terminal ; validé/non validé)				1	Présentation orale du projet de recherche en langue anglaise (contrôle terminal ; validé/non validé)				
SEMESTRE 4 - UE OBLIGATOIRES											
UE 12 Mise en œuvre et valorisation d'une démarche de recherche Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 18 - 40h TP/TD	6	Rapport de recherche (contrôle terminal) - présenté sous la forme d'un article soumis à une revue avec comité de lecture (24 ECTS) - soutenu oralement devant un jury (6 ECTS)	Oral : 30 minutes		X	6	Rapport de recherche (contrôle terminal) - présenté sous la forme d'un article soumis à une revue avec comité de lecture (24 ECTS) - soutenu oralement devant un jury (6 ECTS)			X	
UE 7, 8, 9, 11, 12 Responsable : Dr Thierry PELACCIA Composante porteuse : Faculté de médecine Nombre d'ECTS : 18	6	Présentation d'un portfolio de compétences et de traces d'apprentissage attestant du développement de chacune des quatre compétences visées par le master (contrôle terminal ; validé/non validé)	Oral : 20 minutes		X	6	Présentation d'un portfolio de compétences et de traces d'apprentissage attestant du développement de chacune des quatre compétences visées par le master (contrôle terminal ; validé/non validé)	Oral : 20 minutes		X	

ajout d'une épreuve